

L'ESSENTIEL DE LA DREETS CORSE

Haute-Corse
Corse-du-Sud



EDITO



Isabel DE MOURA

**Directrice régionale
de la DREETS de Corse**



La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est issue de la fusion de la DIRECCTE et de la Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS) dont elle reprend les missions depuis avril 2021.

La DREETS est désormais l'interlocuteur privilégié pour toute question concernant : la politique du travail et l'inspection du travail; le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et de la protection des consommateurs; le développement économique, notamment dans les domaines du tourisme, du commerce, de l'artisanat, et l'accompagnement des entreprises; la politique de l'emploi et désormais les politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions).

Dans ce cadre très large, il est important de donner une visibilité aux éléments clés qui caractérisent notre région afin de mieux les appréhender.

Cette nouvelle publication, l'essentiel

de la DREETS de Corse, a été élaborée avec l'objectif de favoriser la connaissance de l'environnement socio-économique de notre région et de contribuer à éclairer l'action des pouvoirs publics. Elle est le reflet du vaste champ d'intervention de la DREETS. Elle mobilise les dernières données annuelles disponibles fin d'année 2022.

La plupart des informations sont déclinées, autant que possible, par département et mises en regard des données nationales.

La transition numérique de l'État étant l'un des leviers pour moderniser l'action publique et faciliter le débat social, je vous invite à consulter cette publication sur le site internet de la Dreets : <https://corse.dreets.gouv.fr/>

Toutes les équipes de la DREETS de Corse sont tournées vers l'objectif de rendre un service public encore plus intégré au service de la protection des publics vulnérables, de leur insertion sociale, de leur insertion dans l'emploi, des entreprises.



1. Population	4
1.1 La population	5
1.2 Les niveaux de diplôme	9
1.3 Le type d'activité	10
1.4 La population active occupée	11
1.5 Le taux d'activité	13
1.6 Les jeunes de 16 à 29 ans inactifs non scolarisés ou au chômage (JIC)	14
2. Emploi	16
2.1 L'emploi salarié au 31 décembre	17
2.2 L'emploi salarié trimestriel	18
2.3 Les mouvements de main-d'oeuvre (MMO)	20
2.4 Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE)	22
2.5 L'emploi intérimaire	23
2.6 L'emploi des travailleurs handicapés	25
2.7 L'emploi de la population immigrée et étrangère	28
2.8 L'emploi des travailleurs détachés	29
2.9 L'emploi dans l'économie sociale et solidaire	31
3. Marché du travail	33
3.1 Le taux de chômage annualisé	34
3.2 Le taux de chômage trimestriel	36
3.3 Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	37
3.4 Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi par zone d'emploi	40
3.5 Les inscriptions sur les listes de Pôle emploi	41
3.6 Les sorties des listes de Pôle emploi	42
3.7 Les offres d'emploi collectées	43
4. Politiques de l'emploi et de la formation professionnelle et relations du travail	44
4.1 Les principales politiques d'aide à l'emploi	45
4.2 Les principaux dispositifs à destination des jeunes	48
4.3 L'alternance	51
4.4 La formation et l'accompagnement	54
4.5 L'accompagnement des transitions	55
4.6 Les titres et certifications	56
4.7 L'activité partielle	58
4.8 Les relations du travail : ruptures conventionnelles	61
4.9 Les maladies professionnelles et accidents du travail	62

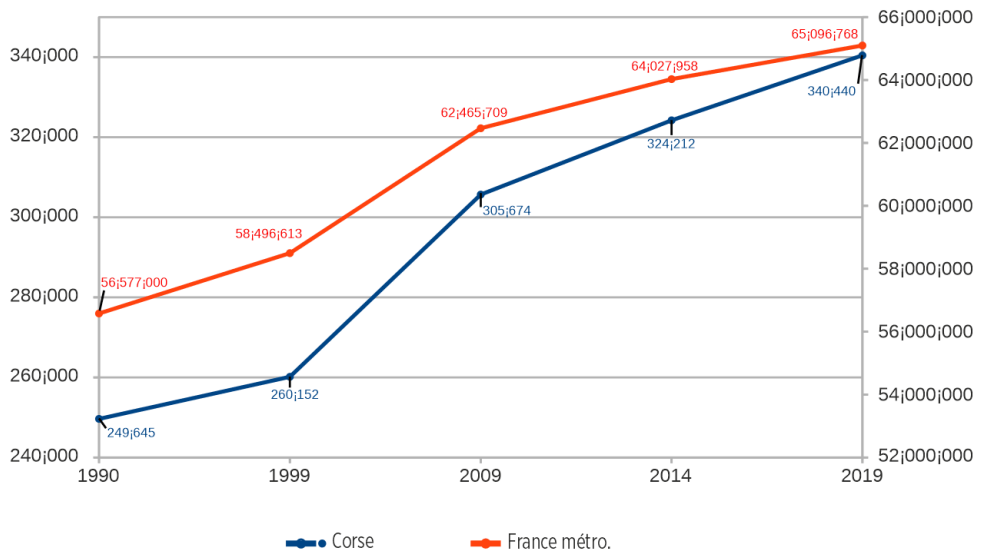
5. Activité économique	64
5.1 Le produit intérieur brut	65
5.2 Les unités légales actives	67
5.3 Les créations d'entreprises	68
5.4 Les défaillances d'entreprises	69
5.5 Les établissements employeurs actifs	70
5.6 Les particuliers employeurs	72
6. Revenu - Pauvreté	73
6.1 Les niveaux de vie	74
6.2 La pauvreté monétaire	75
6.3 Les niveaux de vie et la pauvreté monétaire par zone d'emploi	76
6.4 Le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité	77
7. Accueil et accompagnement des populations	79
7.1 L'accueil des adultes handicapés	80
7.2 L'accueil des enfants et adolescents handicapés	82
7.3 L'accompagnement des personnes handicapées	84
7.4 La protection de l'enfance	85
7.5 L'accueil des personnes âgées	86
7.6 Les aides sociales aux personnes âgées	88
7.7 La protection juridique	89
8. Logement et hébergement	90
8.1 Le parc des logements	91
8.2 Le parc locatif social	92
8.3 Le recours au droit au logement opposable (DALO)	93
8.4 L'hébergement	94
9. Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	95
9.1 La population, les logements sociaux et niveaux de vie	96
9.2 Les bénéficiaires des prestations CAF	98
9.3 Les bénéficiaires de l'assurance maladie	99
9.4 Les demandeurs d'emploi	100
9.5 Les établissements	100
10 . Missions de la DREETS	101
10.1 Missions de la DREETS	101
Glossaire	104
Sigles	112

1.

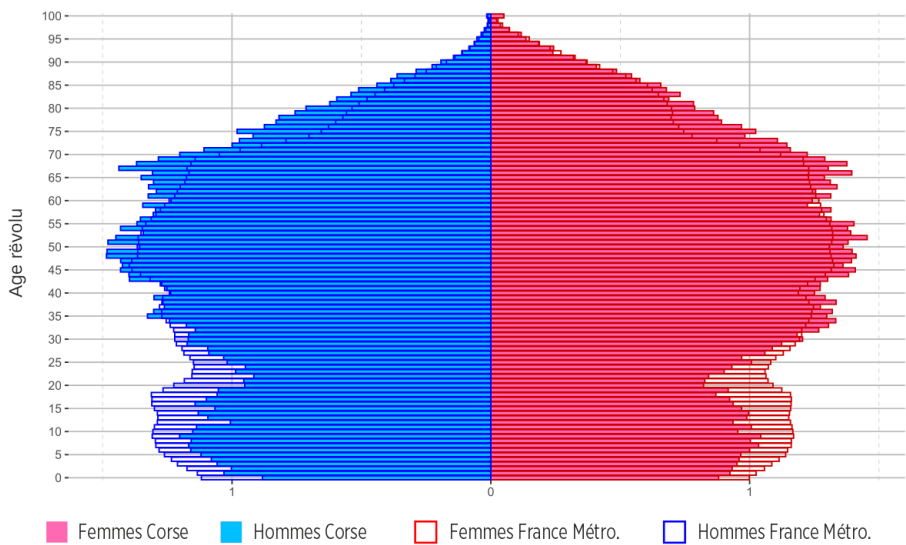
Population

Corse
Haute-Corse
Corse-du-Sud

► Evolution de la population totale entre 1990 et 2019 (en nombre)



► Pyramide des âges en 2019 (en %)



Source : Insee, RP 2019

► Population totale selon le sexe et l'âge en 2019 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Sexe				
Hommes	76 532	89 111	165 643	31 501 403
Femmes	81 975	92 822	174 797	33 595 365
Age				
Agés de moins de 15 ans	24 609	28 001	52 610	11 578 955
Agés de 15 à 24 ans	13 562	18 916	32 478	7 630 052
Agés de 25 à 49 ans	50 231	57 156	107 387	20 288 397
Agés de 50 à 64 ans	32 144	36 212	68 356	12 557 104
Agés de 65 ans ou plus	37 961	41 648	79 609	13 042 259
Total	158 507	181 933	340 440	65 096 767

► Répartition de la population totale selon le sexe et l'âge en 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Sexe				
Hommes	48,3	49,0	48,7	48,4
Femmes	51,7	51,0	51,3	51,6
Age				
Agés de moins de 15 ans	15,5	15,4	15,5	17,8
Agés de 15 à 24 ans	8,6	10,4	9,5	11,7
Agés de 25 à 49 ans	31,7	31,4	31,5	31,2
Agés de 50 à 64 ans	20,3	19,9	20,1	19,3
Agés de 65 ans ou plus	23,9	22,9	23,4	20,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

► Evolution de la population selon le sexe et l'âge entre 2013 et 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Sexe				
Hommes	+ 5,6	+ 6,3	+ 6,0	+ 2,1
Femmes	+ 6,8	+ 6,5	+ 6,6	+ 2,3
Age				
Agés de moins de 15 ans	+ 6,7	+ 6,0	+ 6,3	- 0,9
Agés de 15 à 24 ans	- 9,5	+ 1,8	- 3,2	+ 0,1
Agés de 25 à 49 ans	+ 2,7	+ 2,4	+ 2,5	- 1,6
Agés de 50 à 64 ans	+ 5,6	+ 4,9	+ 5,2	+ 1,7
Agés de 65 ans ou plus	+ 19,4	+ 16,9	+ 18,1	+ 14,2
Total	+ 6,2	+ 6,4	+ 6,3	+ 2,2

Sources : Insee, RP 2019 ; RP 2013

► Population selon la nationalité en 2019 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Français de naissance	140 042	159 540	299 582	57 512 453
Français par acquisition	4 700	5 153	9 853	2 980 326
Portugais	5 230	3 853	9 083	549 306
Italiens	1 382	1 206	2 588	212 676
Espagnols	240	263	503	168 984
Autres nationalités de l'UE	1 456	2 508	3 964	503 428
Autres nationalités d'Europe	224	544	768	388 640
Algériens	264	759	1 023	531 724
Marocains	3 211	6 439	9 650	480 614
Tunisiens	1 325	682	2 007	196 090
Autres nationalités d'Afrique	152	356	508	742 172
Autres nationalités	280	630	910	830 355
Total	158 507	181 933	340 440	69 882 278

► Répartition de la population selon la nationalité en 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Français de naissance	88,4	87,7	88,0	88,4
Français par acquisition	3,0	2,8	2,9	4,6
Portugais	3,3	2,1	2,7	0,8
Italiens	0,9	0,7	0,8	0,3
Espagnols	0,2	0,1	0,1	0,3
Autres nationalités de l'UE	0,9	1,4	1,2	0,8
Autres nationalités d'Europe	0,1	0,3	0,2	0,6
Algériens	0,2	0,4	0,3	0,8
Marocains	2,0	3,5	2,8	0,7
Tunisiens	0,8	0,4	0,6	0,3
Autres nationalités d'Afrique	0,1	0,2	0,1	1,1
Autres nationalités	0,2	0,3	0,3	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

► Evolution de la population selon la nationalité entre 2013 et 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Français de naissance	+ 6,7	+ 6,5	+ 6,6	+ 1,1
Français par acquisition	- 9,3	+ 9,0	- 0,6	+ 4,3
Portugais	+ 18,5	- 2,5	+ 8,6	+ 5,8
Italiens	+ 13,9	+ 3,0	+ 8,6	+ 20,4
Espagnols	+ 12,1	+ 64,4	+ 34,5	+ 22,3
Autres nationalités de l'UE	+ 31,0	+ 30,3	+ 30,6	- 13,5
Autres nationalités d'Europe	+ 45,4	+ 55,4	+ 52,4	+ 99,7
Algériens	+ 20,0	+ 1,7	+ 5,9	+ 11,6
Marocains	- 17,5	- 1,8	- 7,6	+ 8,5
Tunisiens	+ 17,0	- 9,4	+ 6,5	+ 21,5
Autres nationalités d'Afrique	+ 2,0	+ 19,9	+ 13,9	+ 32,7
Autres nationalités	- 7,6	+ 213,4	+ 80,6	+ 16,2
Total	+ 6,2	+ 6,4	+ 6,3	+ 9,7

Sources : Insee, RP 2019 ; RP 2013

► Population totale, évolution et répartition par sexe et âge par zone d'emploi en 2019

	Ajaccio	Bastia	Calvi	Corte	Ghisonaccia	Porto-Vecchio	Propriano	Corse
Total	117 950	122 909	23 225	16 943	19 306	26 984	13 573	340 440
Sexe								
Hommes	47,9	48,4	50,7	48,5	51,0	49,2	49,6	48,7
Femmes	52,1	51,6	49,3	51,5	49,0	50,8	50,4	51,3
Age								
Agés de moins de 25 ans	15,6	16,2	14,9	10,7	14,9	16,3	13,1	15,5
Agés de 15 à 24 ans	8,5	9,5	8,7	21,4	8,8	8,9	8,3	9,5
Agés de 25 à 49 ans	31,9	32,4	31,5	25,5	29,9	32,4	28,7	31,5
Agés de 50 à 64 ans	19,9	19,8	20,3	17,9	21,7	21,1	21,9	20,1
Agés de 65 ans ou plus	24,1	22,1	24,6	24,6	24,7	21,3	28,0	23,4

Source : Insee, RP 2019

► Population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé en 2019 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges	36 893	45 577	82 470	12 875 271
Certificat d'aptitudes professionnelle. Brevet d'études professionnelles	26 613	28 896	55 510	11 876 164
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	29 141	29 966	59 107	8 210 490
Diplômes d'études supérieures	32 552	36 614	69 165	14 778 000
Total	125 199	141 053	266 252	47 739 925

► Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé en 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges	29,5	32,3	31,0	27,0
Certificat d'aptitudes professionnelle. Brevet d'études professionnelles	21,3	20,5	20,8	24,9
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	23,3	21,2	22,2	17,2
Diplômes d'études supérieures	26,0	26,0	26,0	30,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

► Evolution de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé entre 2013 et 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges	- 13,5	- 12,4	- 12,9	- 13,8
Certificat d'aptitudes professionnelle. Brevet d'études professionnelles	+ 16,4	+ 16,1	+ 16,2	+ 6,6
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	+ 11,9	+ 9,7	+ 10,8	+ 6,2
Diplômes d'études supérieures	+ 28,5	+ 30,4	+ 29,5	+ 17,6
Total	+ 7,1	+ 6,6	+ 6,8	+ 2,9

Sources : Insee, RP 2019 ; RP 2013

1.3 Le type d'activité

► Population de 15 à 64 ans selon le type d'activité en 2019 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Actifs	71 636	78 059	149 695	30 075 213
Actifs ayant un emploi	63 632	68 183	131 815	26 180 810
Chômeurs	8 004	9 876	17 880	3 894 403
Inactifs	24 302	34 224	58 526	10 400 341
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	6 854	10 600	17 454	4 296 110
Retraités ou préretraités	5 674	6 903	12 577	2 641 456
Femmes ou hommes au foyer	4 352	6 176	10 528	1 266 689
Autres inactifs	7 422	10 545	17 967	2 196 086
Total	95 938	112 283	208 221	40 475 554

► Répartition de la population de 15 à 64 ans selon le type d'activité en 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Actifs	74,8	69,5	71,9	74,3
Actifs ayant un emploi	66,4	60,7	63,3	64,7
Chômeurs	8,4	8,8	8,6	9,6
Inactifs	25,2	30,5	28,1	25,7
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	7,1	9,4	8,4	10,7
Retraités ou préretraités	5,9	6,2	6,0	6,5
Femmes ou hommes au foyer	4,5	5,5	5,1	3,1
Autres inactifs	7,7	9,4	8,6	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

► Evolution de la population de 15 à 64 ans selon le type d'activité entre 2013 et 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Actifs	+ 4,6	+ 5,4	+ 5,0	+ 1,0
Actifs ayant un emploi	+ 5,8	+ 6,3	+ 6,0	+ 1,2
Chômeurs	- 4,6	- 0,2	- 2,2	+ 0,0
Inactifs	- 6,0	- 1,8	- 3,6	- 4,0
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	- 2,9	+ 9,5	+ 4,3	+ 3,7
Retraités ou préretraités	- 18,2	- 18,0	- 18,1	- 20,5
Femmes ou hommes au foyer	- 15,7	- 13,7	- 14,6	- 12,6
Autres inactifs	+ 10,9	+ 9,9	+ 10,3	+ 14,2
Total	+ 1,4	+ 3,1	+ 2,3	- 0,3

Note : au lieu de résidence
Sources : Insee, RP 2019 ; RP 2013

► Population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Agriculteurs exploitants	858	1 583	2 441	383 751
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	7 080	7 639	14 719	1 684 613
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6 753	7 135	13 888	4 742 354
Professions intermédiaires	15 563	15 130	30 693	6 744 854
Employés	21 437	22 893	44 330	7 066 194
Ouvriers	12 013	12 903	24 916	5 107 702
Total	63 704	67 283	130 987	25 729 468

► Répartition de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Agriculteurs exploitants	1,4	2,4	1,9	1,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	11,1	11,4	11,2	6,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10,6	10,6	10,6	18,4
Professions intermédiaires	24,4	22,5	23,4	26,2
Employés	33,7	34,0	33,8	27,5
Ouvriers	18,9	19,2	19,0	19,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

► Evolution de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle entre 2013 et 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Agriculteurs exploitants	- 8,6	+ 3,0	- 1,4	- 9,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	+ 17,2	+ 6,6	+ 11,4	+ 4,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	+ 6,0	+ 3,1	+ 4,5	+ 8,0
Professions intermédiaires	+ 10,6	+ 9,7	+ 10,2	+ 2,7
Employés	+ 3,8	+ 6,8	+ 5,4	- 1,1
Ouvriers	+ 0,4	+ 1,4	+ 0,9	- 4,2
Total	+ 6,1	+ 5,8	+ 6,0	+ 1,0

Note : emploi au lieu de travail
Sources : Insee, RP 2019 ; RP 2013

1.4 La population active occupée

► Population active occupée selon la condition d'emploi en 2019 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Salariés	53 187	55 056	108 243	22 722 231
En contrat d'apprentissage	885	876	1 741	552 613
Intérimaires	186	143	329	467 798
Emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi ...)	332	515	846	195 962
Stagiaires rémunérés	101	122	223	76 868
Autres emplois à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires)	4 555	6 835	11 389	2 205 072
Emplois sans limite de durée, CDI, titulaires de la fonction publique	47 149	46 565	93 715	19 223 918
Non salariés	10 518	12 225	22 743	3 007 236
Indépendants	6 370	7 902	14 272	1 782 153
Employeurs	4 050	4 227	8 277	1 193 721
Aides familiaux	99	96	194	31 362
Total	63 705	67 282	130 987	25 729 467

► Répartition de la population active occupée selon la condition d'emploi en 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Salariés	83,5	81,8	82,6	88,3
En contrat d'apprentissage	1,4	1,3	1,3	2,2
Intérimaires	0,3	0,2	0,3	1,8
Emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi ...)	0,5	0,8	0,6	0,8
Stagiaires rémunérés	0,2	0,2	0,2	0,3
Autres emplois à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires)	7,2	10,2	8,7	8,6
Emplois sans limite de durée, CDI, titulaires de la fonction publique	73,9	69,1	71,5	74,6
Non salariés	16,5	18,2	17,4	11,7
Indépendants	9,9	11,8	11,0	7,0
Employeurs	6,4	6,3	6,3	4,6
Aides familiaux	0,2	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

► Evolution de la population active occupée selon la condition d'emploi entre 2013 et 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Salariés	+ 4,5	+ 5,2	+ 4,9	+ 0,5
En contrat d'apprentissage	- 6,9	- 0,1	- 3,6	+ 8,8
Intérimaires	+ 91,3	+ 53,3	+ 72,7	+ 13,3
Emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi ...)	- 11,8	+ 21,3	+ 5,7	- 1,0
Stagiaires rémunérés	- 31,1	- 17,1	- 24,1	+ 10,9
Autres emplois à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires)	- 0,3	+ 4,5	+ 2,6	+ 1,9
Emplois sans limite de durée, CDI, titulaires de la fonction publique	+ 5,3	+ 5,2	+ 5,3	- 0,1
Non salariés	+ 15,3	+ 8,7	+ 11,7	+ 4,9
Indépendants	+ 16,4	+ 9,5	+ 12,5	+ 7,2
Employeurs	+ 13,1	+ 7,8	+ 10,3	+ 2,0
Aides familiaux	+ 35,3	- 10,2	+ 8,3	- 11,0
Total	+ 6,1	+ 5,8	+ 6,0	+ 1,0

Note : emploi au lieu de travail
Sources : Insee, RP 2019 ; RP 2013

► Taux d'activité⁽¹⁾ des 15 à 64 ans en 2019 (en %)

	Hommes				Femmes				Ensemble			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total
Département												
Corse-du-Sud	45,4	92,6	62,6	78,9	39,8	83,1	51,7	70,6	42,7	87,6	57,1	74,7
Haute-Corse	42,6	90,1	58,7	75,2	33,1	77,7	46,8	63,9	38,0	83,8	52,6	69,5
Zone d'emploi												
Ajaccio	45,2	93,0	63,2	79,6	39,6	84,1	53,1	71,6	42,5	88,4	58,0	75,4
Bastia	42,3	89,9	58,4	75,6	36,0	77,1	45,6	64,5	39,3	83,2	51,8	69,9
Calvi	57,1	92,5	60,6	80,3	36,7	79,6	49,2	67,1	48,7	86,4	54,9	74,1
Corte	26,3	89,1	61,1	63,9	20,2	81,7	51,8	55,1	23,1	85,4	56,4	59,4
Ghisonaccia	54,7	89,0	56,2	76,3	39,2	77,2	48,0	64,8	47,7	83,5	52,2	70,8
Porto-Vecchio	43,2	91,9	60,8	77,1	37,5	79,5	45,9	67,0	40,7	85,5	53,6	72,1
Propriano	52,2	90,1	61,5	77,4	46,2	80,9	51,4	68,9	49,4	85,5	56,6	73,2
Corse	43,8	91,2	60,5	76,9	35,9	80,3	49,1	67,0	40,0	85,6	54,7	71,9
Evolution 2019/2013 (en points)	- 5,1	+ 0,7	+ 6,8	+ 1,2	- 3,2	+ 1,4	+ 7,9	+ 2,3	- 4,2	+ 1,0	+ 7,3	+ 1,7
France métro.	43,5	93,7	58,8	77,1	37,2	87,7	54,8	71,6	40,4	90,7	56,7	74,3
Evolution 2019/2013 (en points)	- 2,7	- 0,6	+ 7,5	+ 0,4	- 2,5	+ 0,6	+ 8,8	+ 1,6	- 2,6	+ 0,0	+ 8,2	+ 1,0

(1) Rapport entre le nombre d'actifs d'une classe d'âge et le nombre total d'individus de cette classe
Sources : Insee, RP 2019 ; RP 2013

1.6 Les jeunes de 16 à 29 ans inactifs

non scolarisés ou au chômage (JIC)

► Population des 16 à 29 ans ni en emploi ni en formation en 2019 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Type d'activité				
Chômeurs	2 676	3 388	6 064	1 384 533
Femmes ou hommes au foyer	485	845	1 330	169 192
Autres inactifs	1 606	2 101	3 707	520 162
Sexe				
Hommes	2 137	2 730	4 867	1 014 989
Femmes	2 630	3 604	6 234	1 058 898
Age				
Agés de 16 à 19 ans	790	995	1 785	380 640
Agés de 20 à 24 ans	1 847	2 580	4 427	831 200
Agés de 25 à 29 ans	2 130	2 759	4 889	862 047
Total	4 767	6 334	11 101	2 073 887
Part des JIC dans la population des 16 à 29 ans (en %)	21,9	21,9	21,9	18,2

► Répartition de la population des 16 à 29 ans ni en emploi ni en formation en 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Type d'activité				
Chômeurs	56,1	53,4	54,6	66,7
Femmes ou hommes au foyer	10,2	13,4	12,0	8,2
Autres inactifs	33,7	33,2	33,4	25,1
Sexe				
Hommes	44,8	43,1	43,8	48,9
Femmes	55,2	56,9	56,2	51,1
Age				
Agés de 16 à 19 ans	16,6	15,7	16,1	18,4
Agés de 20 à 24 ans	38,7	40,7	39,9	40,1
Agés de 25 à 29 ans	44,7	43,6	44,0	41,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

► Evolution de la population des 16 à 29 ans ni en emploi ni en formation entre 2013 et 2019 (en %)

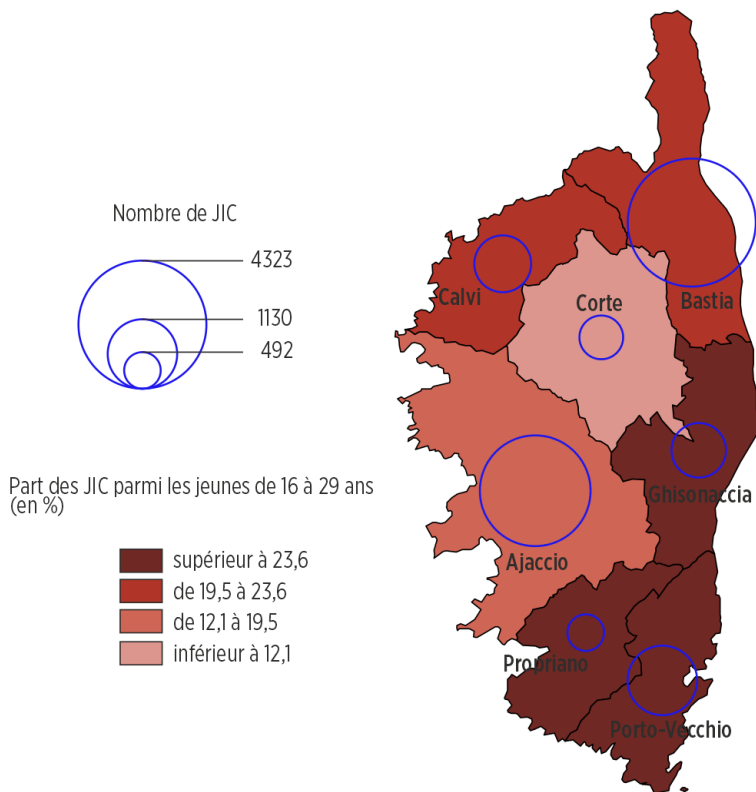
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Type d'activité				
Chômeurs	- 23,9	- 12,3	- 17,8	- 9,4
Femmes ou hommes au foyer	- 21,0	+ 1,5	- 8,0	- 14,2
Autres inactifs	+ 16,4	+ 6,4	+ 10,5	+ 23,7
Sexe				
Hommes	- 12,1	- 5,4	- 8,4	- 1,0
Femmes	- 14,6	- 4,8	- 9,2	- 5,5
Age				
Agés de 16 à 19 ans	- 7,1	+ 0,7	- 2,9	+ 2,1
Agés de 20 à 24 ans	- 18,8	- 7,1	- 12,4	- 7,4
Agés de 25 à 29 ans	- 10,7	- 5,0	- 7,6	- 1,6
Total	- 13,5	- 5,0	- 8,9	- 3,3

Sources : Insee, RP 2019, RP 2013

1.6 Les jeunes de 16 à 29 ans inactifs
non scolarisés ou au chômage (JIC)

► Effectif et part des JIC par zone d'emploi en Corse en 2019

France métropolitaine : 18,2 %
Corse : 21,9 %



Source : Insee, RP 2019

2.

Emploi
Corse
Haute-Corse
Corse-du-Sud

► Emploi salarié par secteur d'activité (hors intérim) au 31 décembre 2021 (données CVS, en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Agriculture	673	1 927	2 600	301 508
Industrie	3 643	3 712	7 355	3 132 954
Construction	6 323	5 947	12 269	1 536 393
Tertiaire marchand hors intérim	29 653	27 781	57 435	11 914 112
Dont commerce	9 497	9 901	19 398	3 282 039
Dont hébergement-restauration	6 695	5 068	11 764	1 176 466
Tertiaire non marchand	23 701	22 185	45 886	8 154 610
Total emploi hors intérim	63 993	61 552	125 545	25 039 577

Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee. Champ salarié privé et public.

► Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité (hors intérim) au 31 décembre 2021 (données CVS, en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Agriculture	1,1	3,1	2,1	1,2
Industrie	5,7	6,0	5,9	12,5
Construction	9,9	9,7	9,8	6,1
Tertiaire marchand hors intérim	46,3	45,1	45,7	47,6
Dont commerce	14,8	16,1	15,5	13,1
Dont hébergement-restauration	10,5	8,2	9,4	4,7
Tertiaire non marchand	37,0	36,0	36,5	32,6
Total emploi hors intérim	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee. Champ salarié privé et public.

► Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité (hors intérim) entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 (données CVS, en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Agriculture	- 5,4	13,0	7,6	2,2
Industrie	3,7	3,5	3,6	1,2
Construction	2,4	3,1	2,8	3,2
Tertiaire marchand hors intérim	3,9	5,7	4,8	5,3
Dont commerce	3,5	5,9	4,7	3,9
Dont hébergement-restauration	7,1	11,4	8,9	15,4
Tertiaire non marchand	1,1	0,9	1,0	0,8
Total emploi hors intérim	2,7	3,8	3,2	3,1

Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee. Champ salarié privé et public.

► Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité (hors intérim) entre le 31/12/2019 et le 31/12/2021 (données CVS, en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Agriculture	- 2,1	17,3	11,6	3,4
Industrie	1,3	4,7	3,0	- 0,5
Construction	7,4	6,2	6,8	5,9
Tertiaire marchand hors intérim	4,3	4,8	4,6	3,1
Dont commerce	5,4	5,8	5,6	3,8
Dont hébergement-restauration	8,1	8,0	8,1	2,7
Tertiaire non marchand	3,1	3,9	3,5	1,7
Total emploi hors intérim	4,0	5,0	4,5	2,3

Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee. Champ salarié privé et public.

2.2 L'emploi salarié trimestriel

► Evolution de l'emploi salarié au niveau trimestriel (y/c intérim)

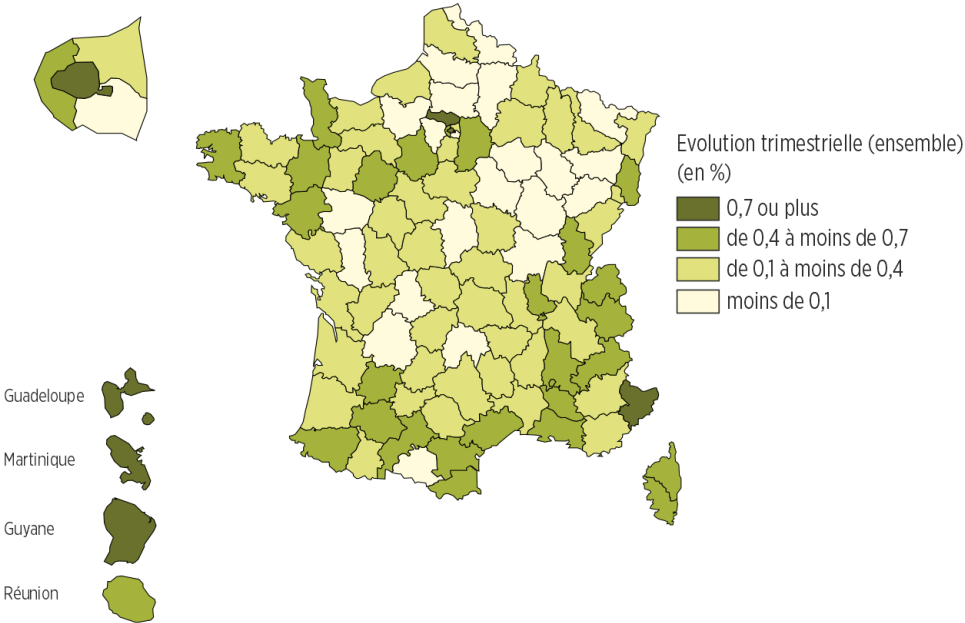
(données CVS en fin de trimestre, nombre et %)

	2019 T4	2021 T2	2022 T1	2022 T2	2022 T2/T1	2022/2021 T2/T2	2022/2019 T2/T4
Corse-du-Sud	61 827	62 856	64 883	65 300	0,6%	3,9%	5,6%
Haute-Corse	58 893	60 189	62 390	62 765	0,6%	4,3%	6,6%
Corse	120 721	123 045	127 273	128 065	0,6%	4,1%	6,1%
France métro.	25 241 917	25 494 323	25 947 617	26 037 807	0,3%	2,1%	3,2%

Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

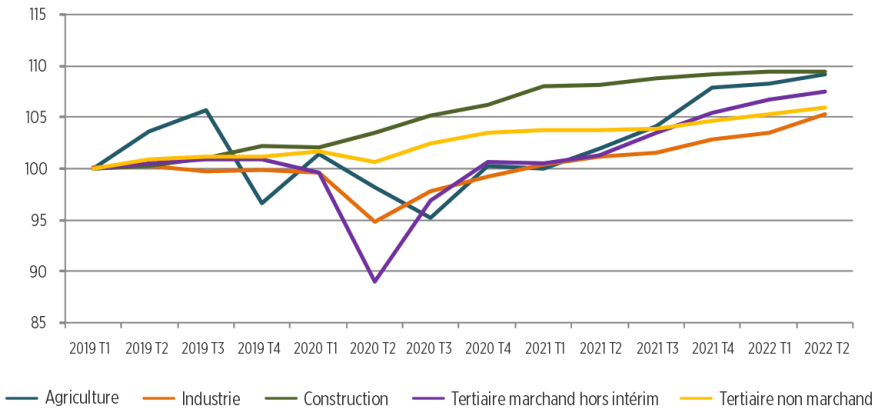
► Evolution de l'emploi salarié au 2^{ème} trimestre 2022 par département

(emploi en fin de trimestre, données CVS)



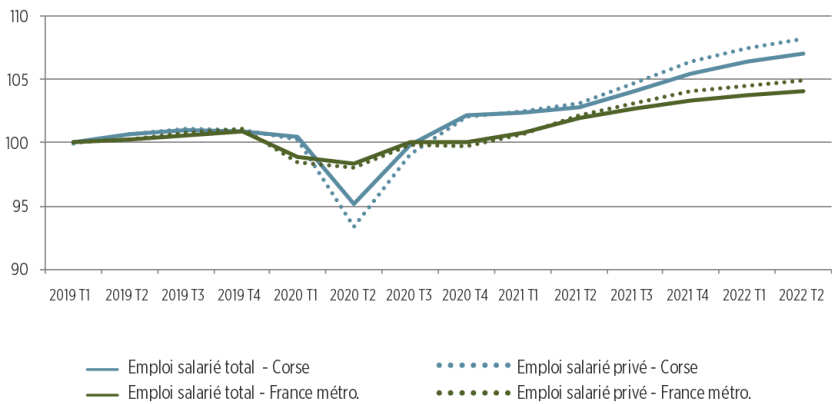
Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee
France hors Mayotte, tous salariés

► Évolution trimestrielle de l'emploi salarié par grand secteur en Corse (base 100, en % au T1 2019)



Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

► Évolution trimestrielle de l'emploi salarié total selon le statut en Corse (base 100, en % au T1 2019)



Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

► Entrées selon le secteur d'activité et la taille de l'établissement en Corse en 2019, 2020 et 2021
(en nombre)

	2019			2020			2021		
	moins de 10 salariés	10 salariés ou plus	Total	moins de 10 salariés	10 salariés ou plus	Total	moins de 10 salariés	10 salariés ou plus	Total
Industrie	1 700	1 723	3 423	1 234	1 463	2 697	1 677	1 883	3 560
Construction	3 826	2 192	6 018	3 633	1 908	5 541	3 860	2 216	6 076
Services	43 306	41 519	84 825	32 822	33 831	66 653	42 691	40 634	83 325
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6 641	14 461	21 102	5 374	11 129	16 503	6 794	13 195	19 989
Transport et entreposage	1 041	2 438	3 479	750	1 983	2 733	972	2 289	3 261
Hébergement et restauration	19 701	5 515	25 216	13 663	3 810	17 473	17 726	4 376	22 102
Information et communication	1 961	3 614	5 575	1 767	2 989	4 756	2 280	3 862	6 142
Activités financières et d'assurance	427	206	633	422	228	650	545	219	764
Activités immobilières	692	238	930	551	412	963	600	434	1 034
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	5 117	5 055	10 172	4 624	4 135	8 759	5 946	5 099	11 045
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 447	8 465	9 912	1 044	7 940	8 984	1 194	9 777	10 971
Autres activités de services	6 279	1 527	7 806	4 627	1 205	5 832	6 634	1 383	8 017
Total	48 832	45 434	94 266	37 689	37 202	74 891	48 228	44 733	92 961

Source : Dares, MMO
Champ : établissements des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

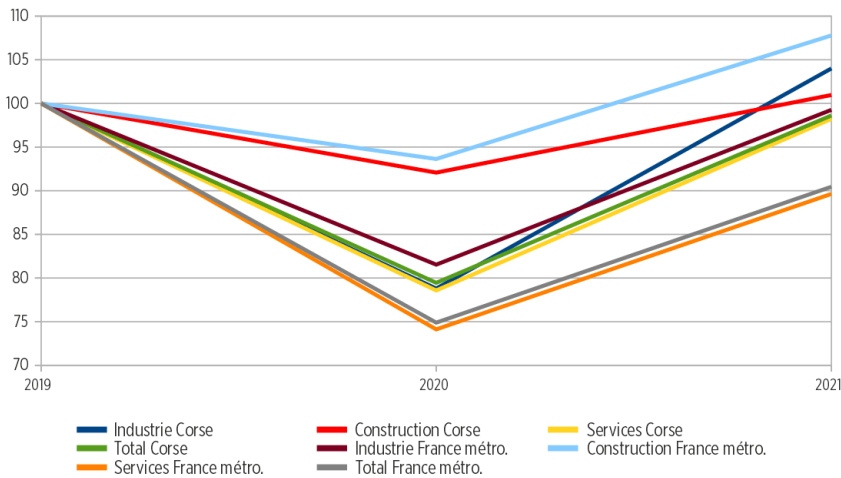
► Sorties selon le secteur d'activité et la taille de l'établissement en Corse en 2019, 2020 et 2021
(en nombre)

	2019			2020			2021		
	moins de 10 salariés	10 salariés ou plus	Total	moins de 10 salariés	10 salariés ou plus	Total	moins de 10 salariés	10 salariés ou plus	Total
Industrie	1 650	1 706	3 356	1 235	1 572	2 807	1 474	1 860	3 334
Construction	3 377	2 109	5 486	3 182	2 087	5 269	3 585	2 352	5 937
Services	42 519	42 269	84 788	32 175	34 273	66 448	40 813	41 486	82 299
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6 450	14 479	20 929	5 163	11 108	16 271	6 105	13 358	19 463
Transport et entreposage	990	2 560	3 550	734	2 259	2 993	891	2 554	3 445
Hébergement et restauration	19 650	5 617	25 267	13 671	3 917	17 588	17 422	4 581	22 003
Information et communication	1 931	3 589	5 520	1 728	2 988	4 716	2 234	3 865	6 099
Activités financières et d'assurance	392	199	591	376	242	618	439	216	655
Activités immobilières	634	243	877	491	462	953	503	476	979
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	4 904	5 271	10 175	4 431	4 217	8 648	5 669	5 226	10 895
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 381	8 561	9 942	931	7 810	8 741	1 079	9 886	10 965
Autres activités de services	6 187	1 750	7 937	4 650	1 270	5 920	6 471	1 324	7 795
Total	47 546	46 084	93 630	36 592	37 932	75 524	45 872	45 698	91 570

Source : Dares, MMO
Champ : établissements des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

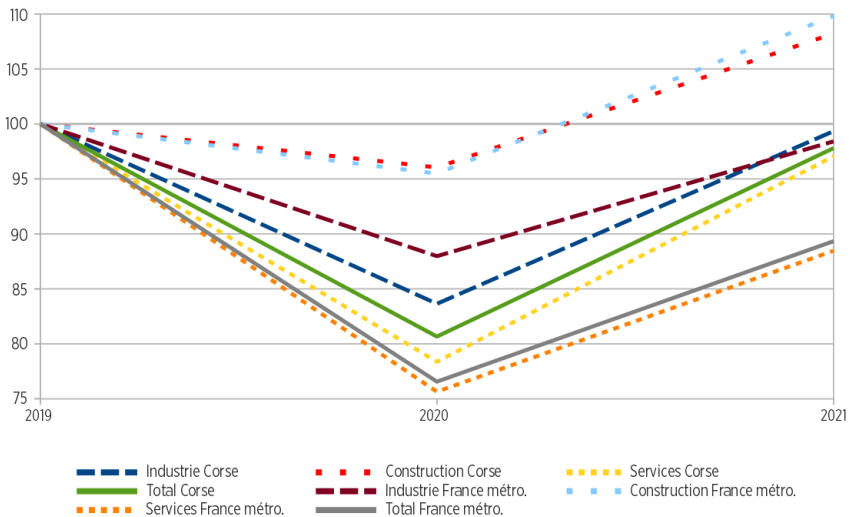
2.3 Les mouvements de main-d'œuvre (MMO)

► Evolution des entrées en Corse et en France métropolitaine entre 2019 et 2021 (données brutes, base 100 en 2019)



Source : Dares, MMO 2019, 2020 et 2021
Champ : établissements des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

► Evolution des sorties en Corse et en France métropolitaine entre 2019 et 2021 (données brutes, base 100 en 2019)



Source : Dares, MMO 2019, 2020 et 2021
Champ : établissements des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

2.4 Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

► Déclarations préalables à l'embauche (hors intérim) en 2022 (données brutes, en %)

	Evolutions				
	2019	2021	2022	2022/2021	2022/2019
CDI	14 949	15 910	18 209	14,5%	21,8%
CDD	69 479	65 485	74 047	13,1%	6,6%
Industrie	3 321	3 643	3 658	0,4%	10,1%
Construction	6 774	6 576	6 429	-2,2%	-5,1%
Commerce	14 875	15 261	16 078	5,4%	8,1%
Hôtels-café-restaurants	28 090	24 039	28 849	20,0%	2,7%
Services (hors intérim)	31 311	31 734	37 108	16,9%	18,5%
Diverses activités	57	142	134	-5,6%	135,1%
Corse	84 428	81 395	92 256	13,3%	9,3%
CDI	8 216	8 733	10 078	15,4%	22,7%
CDD	37 787	35 411	40 718	15,0%	7,8%
Corse-du-Sud	46 003	44 144	50 796	15,1%	10,4%
CDI	6 733	7 177	8 131	13,3%	20,8%
CDD	31 692	30 074	33 329	10,8%	5,2%
Haute-Corse	38 425	37 251	41 460	11,3%	7,9%

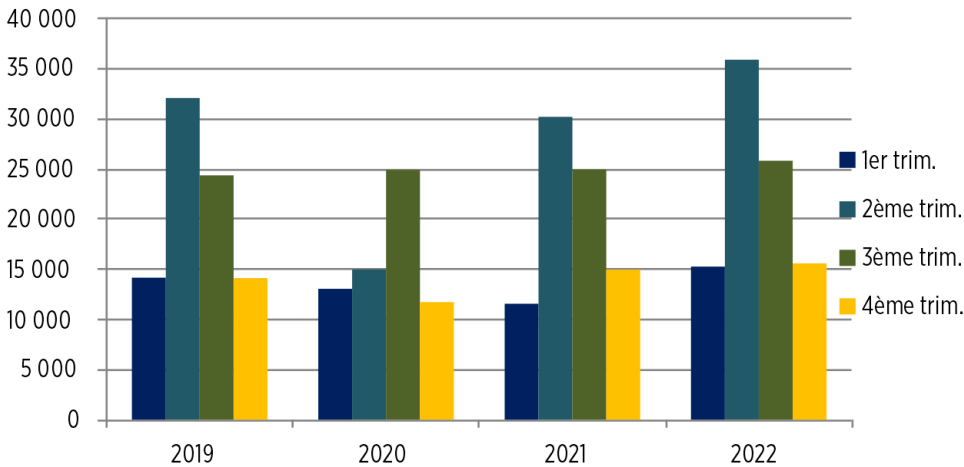
Source : ACOSS-URSSAF (données brutes)

► Evolution trimestrielle des déclarations préalables à l'embauche (hors intérim) en Corse (données brutes)

	2019 T4	2021 T4	2022 T3	2022 T4	2022/2021	2022/2019
CDI	3 804	4 331	4 330	4 216	-2,7%	10,8%
CDD	10 254	10 578	21 407	11 331	6,9%	10,3%
Total	14 058	14 909	25 737	15 527	4,1%	10,4%

Source : ACOSS-URSSAF (données brutes)

► Evolution trimestrielle des déclarations préalables à l'embauche (hors intérim) en Corse (données brutes)



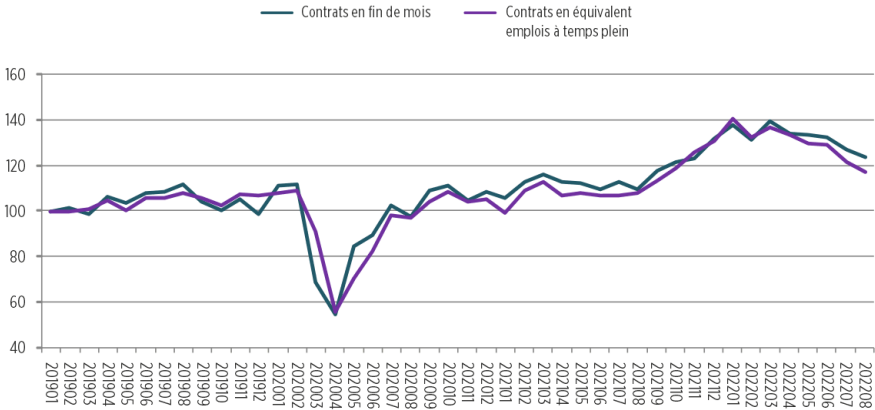
Source : ACOSS-URSSAF (données brutes)

► Evolution mensuelle du nombre de contrats intérimaires en fin de mois en Corse
(données CVS provisoires, en nombre et en %)

	2019	2021	2022	2022/2021	2022/2019
Janvier	650	689	897	30,2%	37,9%
Février	659	733	855	16,6%	29,7%
Mars	641	757	908	19,9%	41,6%
Avril	690	734	874	19,0%	26,7%
Mai	674	732	870	18,9%	29,0%
Juin	704	712	862	21,1%	22,5%
Juillet	704	733	825	12,6%	17,1%
Août	726	711	805	13,1%	10,8%
Septembre	679	765			
Octobre	654	790			
Novembre	686	802			
Décembre	642	857			

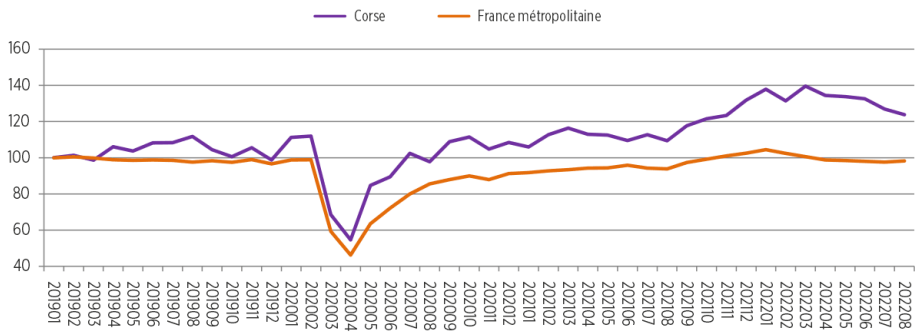
Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim
Note : la mesure de l'emploi intérimaire en fin de mois est établie sur les 5 derniers jours ouvrés consécutifs en fin de mois.
Pour le mois de juillet 2022, il s'agit de la semaine du 25 au 29 et pour le mois d'août 2022, de celle du 22 au 26.

► Evolution mensuelle des contrats intérimaires en fin de mois, des contrats en équivalent-emplois à temps plein (données CVS provisoires, base 100 au 1er janvier 2019, en %)



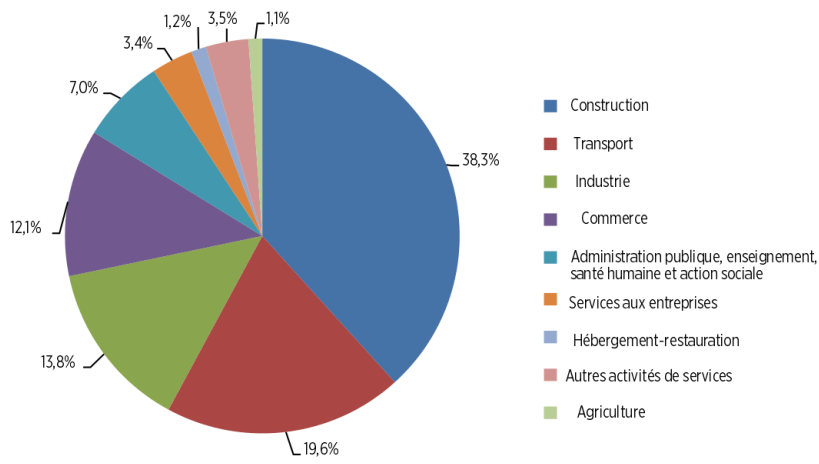
Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim
* Les statistiques d'intérim à l'établissement utilisateur sont les plus pertinentes pour observer l'intérim au niveau régional puisqu'elles permettent de localiser précisément le salarié intérimaire à son lieu de travail.

► Evolution mensuelle du nombre de contrats intérimaires en fin de mois
(données CVS provisoires, base 100 au 1er janvier 2019, en %)



Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

► Part des contrats intérimaires selon le secteur d'activité en Corse en 2021
(données CVS provisoires, en %)



Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim
Services aux entreprises : activités scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien aux entreprises
Autres activités de services : autres activités de services dont activités financières et d'assurance, activité immobilière, information-communication.

Champ : l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) concerne tous les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé ainsi que les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) de 20 salariés ou plus. Ces données concernent uniquement le recours à l'emploi direct des travailleurs handicapés (glossaire).

► Etablissements assujettis à l'OETH et effectifs des travailleurs handicapés associés* en Corse en 2019

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France (hors Mayotte)
Etablissements assujettis (en nombre)	192	193	385	97 629
Effectifs salariés dans l'ensemble des établissements assujettis (1)	12 248	11 053	23 301	10 209 623
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements doivent employer (2)	636	558	1 194	562 523
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) (3)	5,2%	5,0%	5,1%	5,5%
Effectifs de travailleurs handicapés selon les 3 modes de décompte				
En nombre de personnes physiques (4)	674	548	1 222	493 337
En nombre d'unités bénéficiaires (5)	585	454	1 039	398 554
Taux d'emploi direct en unités bénéficiaires (en %) (6)	4,8%	4,1%	4,5%	3,9%
En nombre d'équivalents temps plein (7)	527	408	934	361 389
Taux d'emploi direct en EQTP (en %)	4,3%	3,7%	4,0%	3,5%
Etablissements sous accord (en nombre) (8)	15	10	25	12 331
Effectif d'assujettissement	2 346	1 821	4 167	2 855 533

(1) Nombre total de salariés de chaque établissement mesuré en équivalent temps plein. Les salariés en CDI présents au 31 décembre de l'année concernée sont pris en compte intégralement s'ils sont à temps plein ou au prorata de leur durée hebdomadaire du travail s'ils sont à temps partiel; ils ne comptent pas du tout s'ils ont quitté l'établissement avant cette date. Les autres salariés (les titulaires de CDD, les travailleurs mis à disposition par une entreprise extérieure, les intérimaires, les saisonniers et les contrats aidés) sont pris en compte au prorata de leur temps de travail au cours des 12 derniers mois.

(2) Le nombre de travailleurs handicapés que les établissements ont l'obligation d'employer doit s'établir à 6% de leur effectif d'assujettissement, arrondi à l'unité inférieure. Par exemple, pour une assiette d'assujettissement de 33 salariés, le calcul est le suivant : 6%*33=1,98. L'obligation est d'une unité (c'est le cas limite).

(3) Rapport entre le nombre théorique de travailleurs handicapés et l'effectif d'assujettissement. L'arrondi à l'unité inférieure conduit à un taux plus faible que 6%.

(4) Chaque salarié bénéficiaire compte "pour Un" à partir du moment où il est recensé comme bénéficiaire au sens de la loi (la quotité de travail n'est pas prise en compte).

(5) Chaque travailleur handicapé compte pour une unité bénéficiaire dès lors que son temps de travail est au moins égal à un i-temps et pour une demi-unité si son temps de travail est inférieur à un mi-temps. Cette valeur du bénéficiaire est ensuite proratisée en fonction de son temps de présence dans l'année et de la durée de validité de sa reconnaissance.

(6) Rapport entre le nombre de travailleurs handicapés et l'effectif d'assujettissement.

(7) Le décompte des travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein s'effectue au prorata du temps réel de travail, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de la reconnaissance.

(8) L'employeur peut respecter son obligation d'emploi de travailleurs handicapés par l'obligation d'un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement agréé.

Source : Agefiph-Dares, DOETH

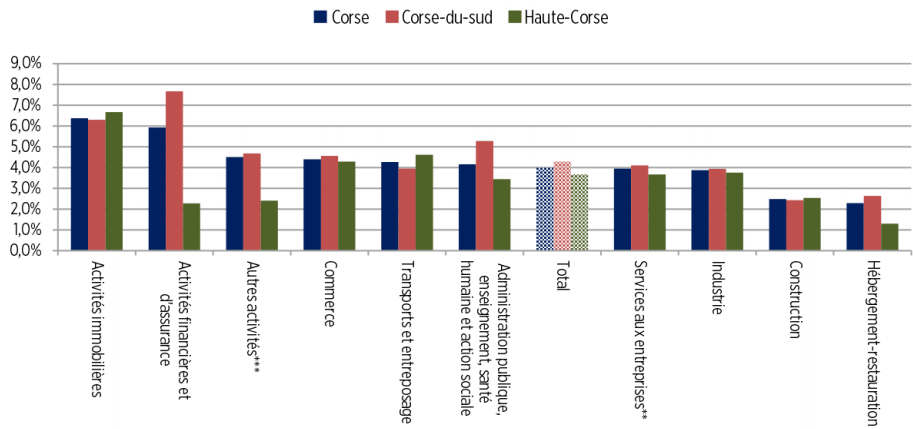
* La date d'extraction des tables statistiques des déclarations et des salariés ayant permis le calcul des indicateurs 2019 est le 1er septembre 2021. Les données sont brutes et non comparables avec les publications nationales où les données sont redressées.

► Caractéristiques des travailleurs handicapés de l'ensemble des établissements assujettis en 2019

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France (hors Mayotte)
Total (en nombre)	674	548	1 222	493 337
Hommes	50,9	48,9	50,0	52,5
Femmes	49,1	51,1	50,0	47,5
15 à 24 ans	1,6	1,3	1,5	2,0
25 à 39 ans	15,0	17,3	16,0	16,9
40 à 49 ans	25,8	24,1	25,0	27,3
50 ans ou plus	57,6	57,3	57,5	53,8
Moins de 1 an d'ancienneté	8,8	8,4	8,6	11,3
De 1 à moins de 2 ans d'ancienneté	5,8	6,4	6,1	7,2
De 2 à moins de 5 ans d'ancienneté	10,7	9,7	10,2	12,1
De 5 à moins de 10 ans d'ancienneté	14,1	13,7	13,9	14,1
10 ans ou plus d'ancienneté	60,7	61,8	61,2	55,3
Chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures	7,7	6,8	7,3	10,1
Professions intermédiaires	18,8	16,1	17,6	19,3
Employés	50,6	53,8	52,0	32,1
Ouvriers	22,9	23,3	23,1	38,5
CDI	90,6	92,9	91,6	89,0
CDD	8,9	7,1	8,1	7,5
Intérim et autres	0,5	0,0	0,3	3,5
Temps plein	69,6	65,7	67,8	69,4
Temps partiel	30,4	34,3	32,2	30,6
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	0,0	0,1	0,5
Industrie	12,0	6,6	9,6	24,4
Construction	4,6	5,3	4,9	4,4
Commerce, transport, hébergement et restauration	34,1	49,1	41,0	27,5
Information et communication	1,8	0,0	1,0	3,5
Activités financières et d'assurance	5,6	1,1	3,6	5,9
Activités immobilières	1,6	0,9	1,3	1,3
Services aux entreprises	11,9	7,1	9,7	13,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	23,2	29,4	25,9	16,5
Autres services	4,8	0,6	2,9	2,2
Reconnus comme travailleurs handicapés	56,1	42,9	50,0	77,7
Accidentés du travail ou victimes de maladie professionnelle	21,4	25,8	24,0	8,9
Pensionnés d'invalidité	18,0	29,0	22,5	11,5
Titulaires de la carte d'invalidité	2,4	0,9	1,7	0,7
Allocataire de l'AAH	1,6	0,7	1,2	1,0
Mutilés de guerre, assimilés et autres	0,5	0,7	0,6	0,2

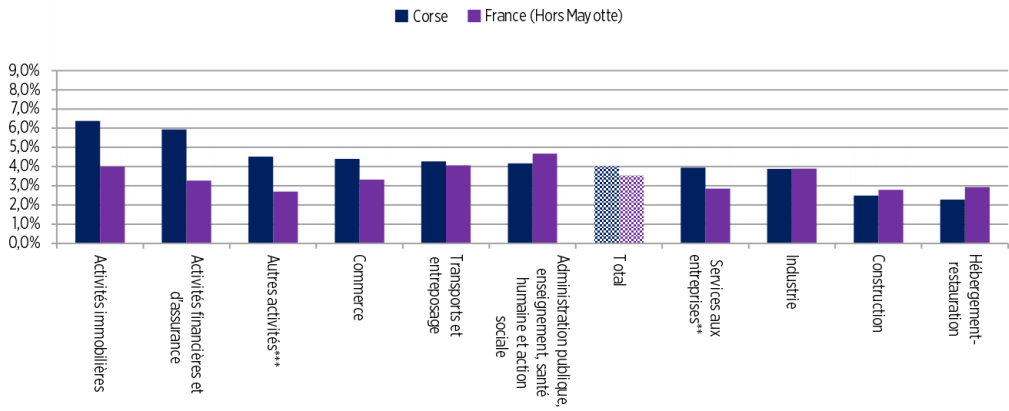
Source : Agefiph-Dares, DOETH

► Taux d'emploi* des travailleurs handicapés selon le secteur d'activité en 2019
(données brutes, en %)



Source : Agefiph-Dares, DOETH
* Effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence (en équivalent-temps plein)/effectifs salariés totaux (Ensemble des établissements assujettis).
**Services aux entreprises : activités spécialisées scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien, activités juridiques, comptables, de gestion...
*** Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche, ainsi que diverses activités de service.

► Taux d'emploi* des travailleurs handicapés selon le secteur d'activité en 2019
(données brutes, en %)



Source : Agefiph-Dares, DOETH
* Effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence (en équivalent-temps plein)/effectifs salariés totaux (Ensemble des établissements assujettis).
**Services aux entreprises : activités spécialisées scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien, activités juridiques, comptables, de gestion...
*** Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche, ainsi que diverses activités de service.

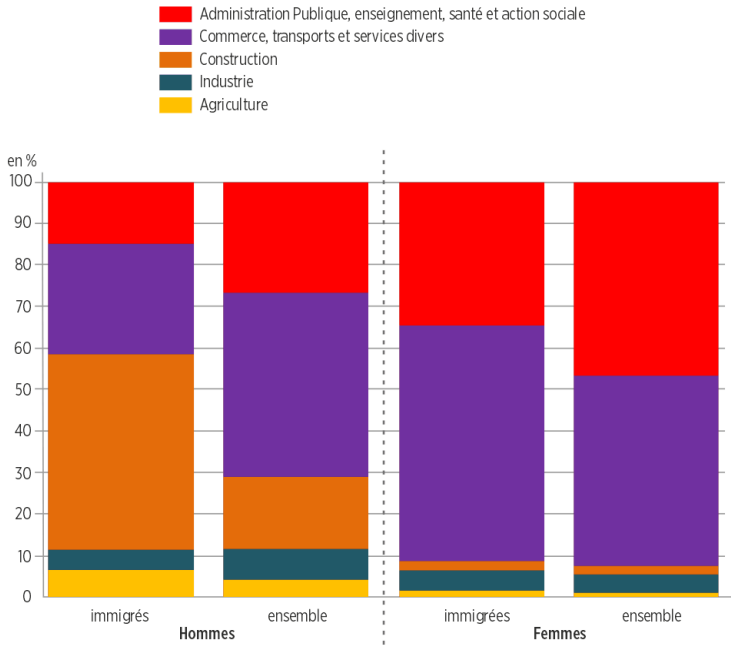
2.7 L'emploi de la population immigrée et étrangère

► Activité et chômage de la population immigrée et étrangère en 2018

	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	France (hors Mayotte)
Activité de la population âgée de 15 ans et plus				
Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi	134 531	64 888	69 643	26 455 882
Immigrés	15 637	7 203	8 435	2 816 838
Non immigrés	118 893	57 685	61 208	23 639 044
Français	122 033	59 113	62 920	24 769 195
Étrangers	12 498	5 775	6 723	1 686 687
Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus ⁽¹⁾	11,7	11,0	12,4	12,9
Immigrés	16,5	16,4	16,5	21,3
Non immigrés	11,1	10,3	11,8	11,7
Français	11,1	10,4	11,8	12,0
Étrangers	17,3	17,1	17,4	23,6

Source : Insee, RP 2018 exploitation principale
(1) au sens du recensement de la population

► Répartition des actifs en emploi selon le secteur d'activité en Corse en 2018



Source : Insee, RP 2018 exploitation principale

► **Travailleurs détachés : taux de recours, effectif total et répartition par secteur dans l'emploi salarié privé marchand**

Avant les travaux menés par la Dares, les données sur le travail détaché concernaient surtout le nombre annuel de détachements effectués, ainsi que de personnes présentes au moins une fois en France au titre d'un détachement (un salarié pouvant être détaché plusieurs fois une même année). Pour calculer des taux de recours au travail détaché, il est nécessaire de disposer d'une mesure du nombre de salariés détachés comparable à celle du nombre de salariés non détachés, comptabilisés à une date donnée. En reprenant la méthodologie de la Dares, le nombre de travailleurs détachés est ici mesuré en fin de trimestre. La moyenne annuelle de l'emploi détaché se calcule ensuite comme la moyenne mobile d'ordre 4 de l'emploi en fin de trimestre.

	Taux de recours					Effectif total
	Ensemble	Agriculture	Construction	Industrie	Services	
	2018					
Corse	1,28%	1,65%	6,64%	0,40%	0,28%	949
France entière (hors Mayotte)	0,40%	2,07%	1,49%	0,67%	0,12%	68 625
	2019					
Corse	1,20%	1,14%	5,96%	1,12%	0,20%	913
France entière (hors Mayotte)	0,42%	2,19%	1,54%	0,72%	0,12%	72 603
	2020					
Corse	0,76%	0,38%	3,99%	0,48%	0,09%	564
France entière (hors Mayotte)	0,34%	1,45%	1,51%	0,49%	0,11%	58 028
	2021					
Corse	0,66%	0,56%	3,33%	0,53%	0,09%	517
France entière (hors Mayotte)	0,33%	1,48%	1,52%	0,47%	0,09%	57 524

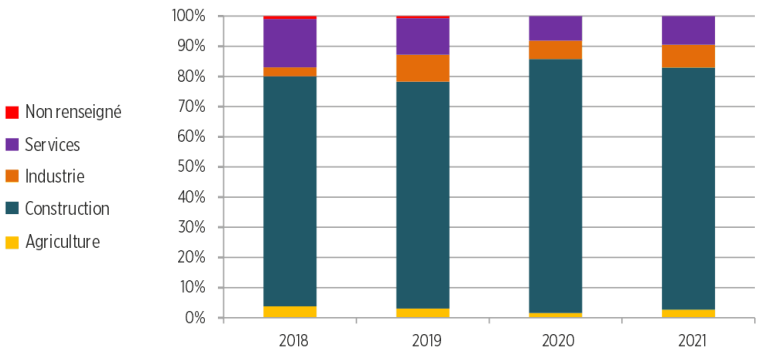
Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI ; calculs Dares.

► **Taux de recours au travail détaché dans l'emploi salarié privé marchand par département et secteur d'activité de la prestation**

	Ensemble	Agriculture	Construction	Industrie	Services
2018					
Corse-du-Sud	1,83	2,68%	10,80%	0,48%	0,17%
Haute-Corse	0,71	1,24%	2,28%	0,31%	0,40%
2019					
Corse-du-Sud	1,73	1,61%	9,60%	1,51%	0,11%
Haute-Corse	0,65	0,95%	2,12%	0,71%	0,30%
2020					
Corse-du-Sud	1,17	0,55%	6,33%	0,64%	0,10%
Haute-Corse	0,33	0,32%	1,51%	0,31%	0,07%
2021					
Corse-du-Sud	0,97	1,93%	4,97%	0,65%	0,11%
Haute-Corse	0,34	0,04%	1,59%	0,41%	0,07%

Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI ; calculs Dares.

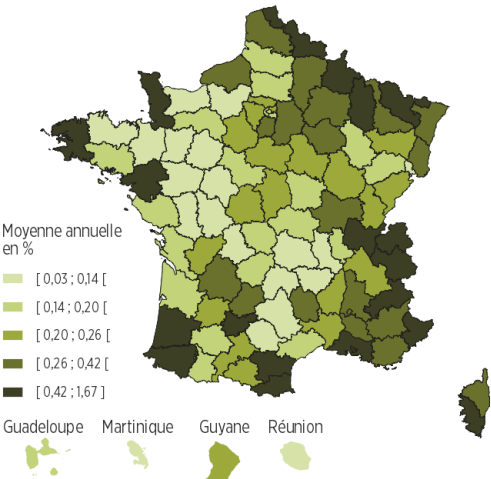
► Répartition des emplois de travailleurs détachés par secteur en Corse



Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI ; calculs Dares.

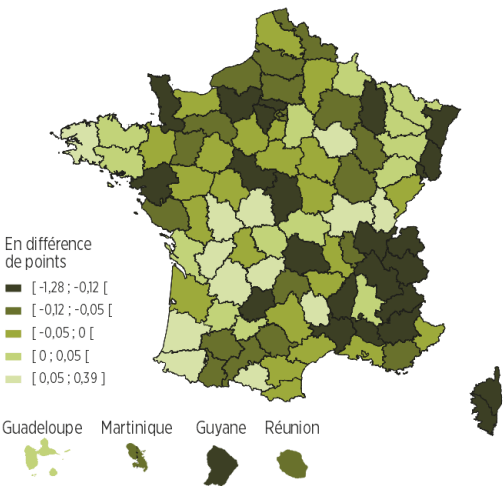
► Taux de recours au travail détaché tous secteurs confondus en 2021

Lecture : en Corse-du-Sud, en moyenne annuelle en 2021, l'emploi salarié détaché représente 0,97% de l'emploi salarié privé non détaché, en baisse de -0,8 point par rapport à 2019. (Carte 1&2).



Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI ; calculs Dares.

► Evolution du taux de recours au travail détaché tous secteurs confondus entre 2019 et 2021



Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI ; calculs Dares.
Champ : France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre à partir de juillet 2019, hors transport.

► Effectif salarié par famille de l'économie sociale et secteur d'activité en 2018

Champ : postes de travail à fin décembre (hors intérimaires)

Secteurs	Cooperative	Mutuelle	Association	Fondation	Economie sociale	Hors Economie sociale	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	c	0	c	0	11	2 845	2 856
Industrie et construction	c	0	c	0	176	17 484	17 660
Commerce, transports, hébergement et restauration	185	c	c	0	239	30 544	30 783
Activités financières et d'assurance	652	294	0	0	946	1 667	2 613
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	63	0	295	0	358	11 291	11 649
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	c	c	5 070	0	5 418	35 670	41 088
Autres services	0	c	1 628	c	1 642	2 484	4 126
Total	1 070	c	7 077	c	8 790	101 985	110 775

Source : Insee, Flores 2018. c : données confidentielles

► Établissements employeurs de l'économie sociale par famille de l'économie sociale et secteur d'activité en 2018

Secteurs	Cooperative	Mutuelle	Association	Fondation	Economie sociale	Hors Economie sociale	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	3	0	1	0	4	642	646
Industrie et construction	9	0	2	0	11	3 354	3 365
Commerce, transports, hébergement et restauration	11	5	13	0	29	6 910	6 939
Activités financières et d'assurance	47	35	0	0	82	440	522
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	9	0	60	0	69	2 785	2 854
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	5	20	287	0	312	1 487	1 799
Autres services	0	1	509	1	511	735	1 246
Total	84	61	872	1	1 018	16 353	17 371

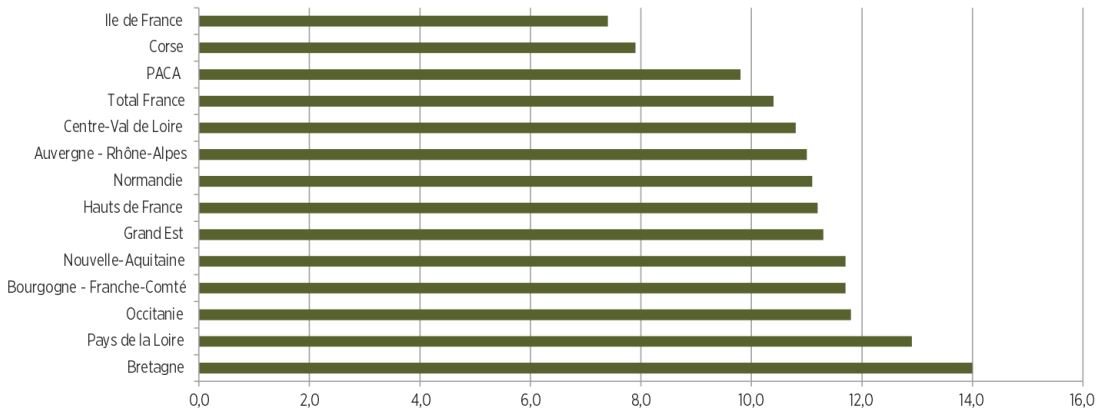
Source : Insee, Flores 2018. c : données confidentielles

► Poids de l'effectif salarié de l'économie sociale par famille de l'économie sociale et secteur d'activité en 2018 (en %)

Secteurs	Cooperative	Mutuelle	Association	Fondation	Economie sociale	Hors Economie sociale	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	c	0,0	c	0,0	0,4	99,6	100
Industrie et construction	c	0,0	c	0,0	1,0	99,0	100
Commerce, transports, hébergement et restauration	0,6	c	c	0,0	0,8	99,2	100
Activités financières et d'assurance	25,0	11,3	0,0	0,0	36,2	63,8	100
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	0,5	0,0	2,5	0,0	3,1	96,9	100
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	c	c	12,3	0,0	13,2	86,8	100
Autres services	0,0	c	39,5	c	39,8	60,2	100
Total	1,0	c	6,4	c	7,9	92,1	100

Source : Insee, Flores 2018. c : données confidentielles

► Poids de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi salarié en 2018 (en %)



Source : Insee, Flores 2018
Champ : postes de travail à fin décembre (hors intérimaires)

3.

Marché
du travail

Corse

Haute-Corse

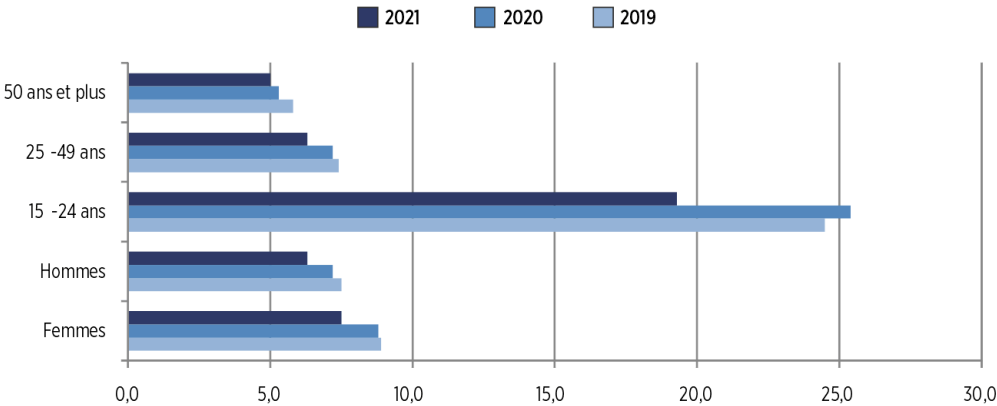
Corse-du-Sud

► Taux de chômage localisé par sexe et âge en moyenne annuelle (données CVS, en %)

		Evolutions en points				
	Type publics	2019	2020	2021	2021/2020	2021/2019
France métropolitaine	Femmes	8,1	7,8	7,6	- 0,2	- 0,5
	Hommes	8,2	7,9	7,8	- 0,1	- 0,4
	15-24 ans	20,2	21,1	18,5	- 2,6	- 1,7
	25-49 ans	7,3	7,0	6,9	- 0,1	- 0,4
	50 ans et plus	6,0	5,3	5,6	0,3	- 0,4
	Total	8,2	7,8	7,7	- 0,1	- 0,5
Corse	Femmes	8,9	8,8	7,5	- 1,3	- 1,4
	Hommes	7,5	7,2	6,3	- 0,9	- 1,2
	15-24 ans	24,5	25,4	19,3	- 6,1	- 5,2
	25-49 ans	7,4	7,2	6,3	- 0,9	- 1,1
	50 ans et plus	5,8	5,3	5,0	- 0,3	- 0,8
	Total	8,2	8,0	6,9	- 1,1	- 1,3
Corse-du-Sud	Femmes	8,1	8,2	7,0	- 1,2	- 1,1
	Hommes	7,2	7,2	6,0	- 1,2	- 1,2
	15-24 ans	23,2	24,9	18,6	- 6,3	- 4,6
	25-49 ans	7,0	7,0	6,0	- 1,0	- 1,0
	50 ans et plus	5,3	5,0	4,7	- 0,3	- 0,6
	Total	7,6	7,7	6,5	- 1,2	- 1,1
Haute-Corse	Femmes	9,8	9,4	8,1	- 1,3	- 1,7
	Hommes	7,9	7,3	6,5	- 0,8	- 1,4
	15-24 ans	25,7	25,8	20,1	- 5,7	- 5,6
	25-49 ans	7,9	7,5	6,6	- 0,9	- 1,3
	50 ans et plus	6,3	5,6	5,3	- 0,3	- 1,0
	Total	8,8	8,3	7,3	- 1,0	- 1,5

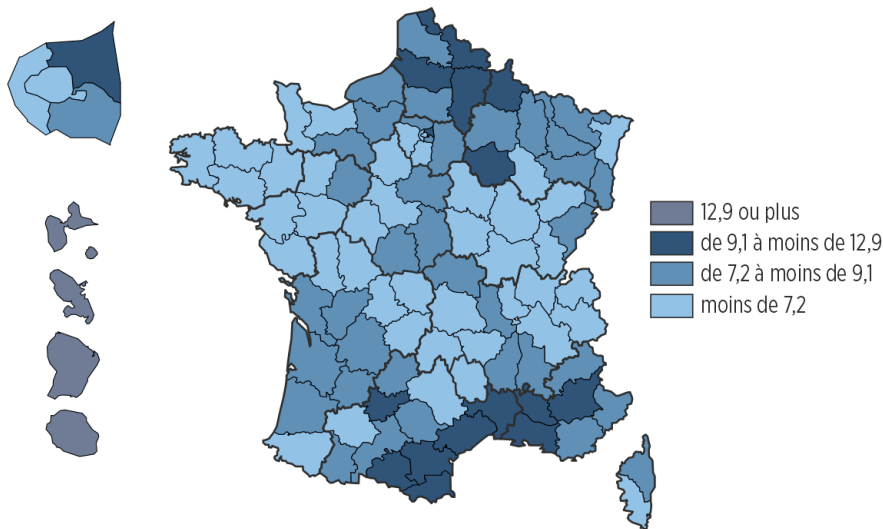
Source : Insee, taux de chômage localisés

► Evolution des taux de chômage localisés par sexe et âge en moyenne annuelle en Corse (données CVS, en %)



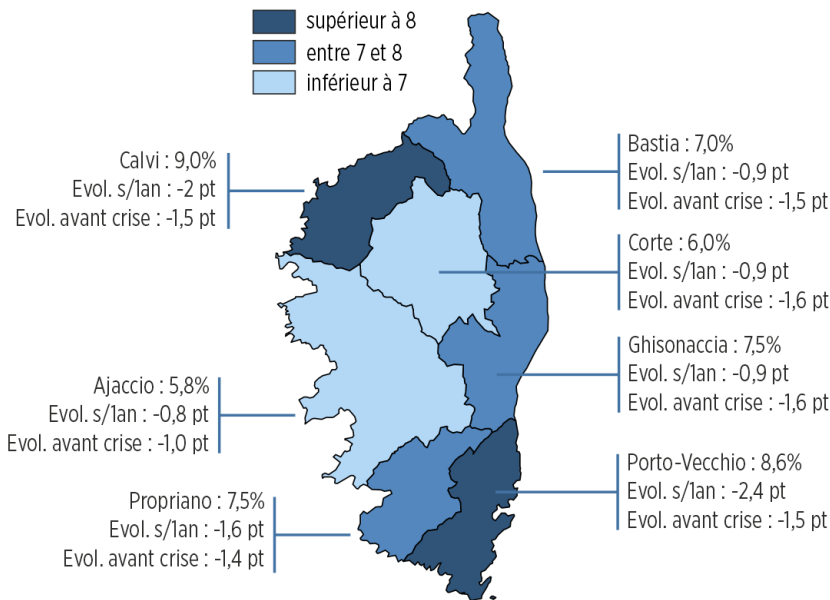
Source : Insee, taux de chômage localisés

► Taux de chômage localisé en moyenne annuelle par département en 2021 (données CVS, en %)



Source : Insee, Enquête Emploi et taux de chômage localisés

► Taux de chômage localisé en moyenne annuelle par zone d'emploi en 2021 (données CVS, en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés

*Taux de chômage en % et évolutions au niveau annuel et avant crise (2019) en points de pourcentage.

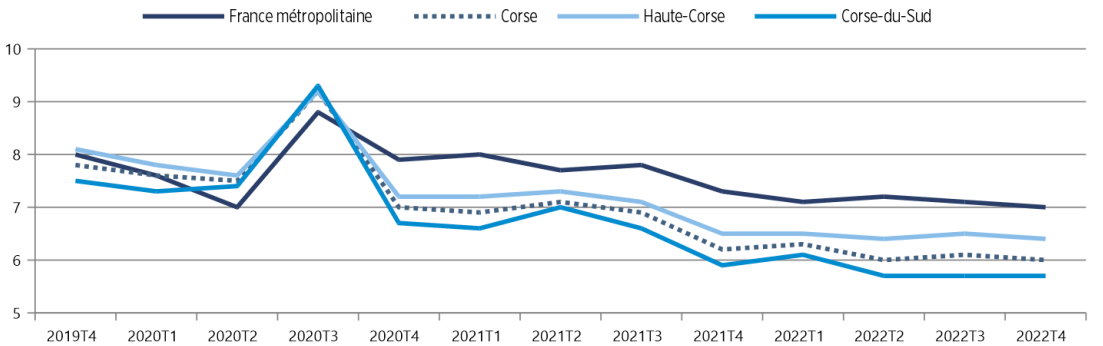
3.2 Le taux de chômage trimestriel

Taux de chômage en moyenne trimestrielle (données CVS, en %)

	2019 T4	2021 T3	2022 T2	2022 T3	2022 T4	Variations (en points de %)		
						sur 1 trimestre	sur 1 an	Avant crise (fin 2019)
France métropolitaine	8,0	7,3	7,2	7,1	7,0	-0,1	-0,3	-1,0
Corse	7,8	6,2	6,0	6,1	6,0	-0,1	-0,2	-1,8
Haute-Corse	8,1	6,5	6,4	6,5	6,4	-0,1	-0,1	-1,7
Corse-du-Sud	7,5	5,9	5,7	5,7	5,7	0,0	-0,2	-1,8
Zone d'emploi d'Ajaccio	6,6	5,3	5,2	5,3	5,2	-0,1	-0,1	-1,4
Zone d'emploi de Bastia	7,7	6,1	6,1	6,2	6,1	-0,1	0,0	-1,6
Zone d'emploi de Calvi	9,5	7,6	7,3	7,5	7,6	0,1	0,0	-1,9
Zone d'emploi de Corte	7,0	5,5	5,5	5,7	5,7	0,0	0,2	-1,3
Zone d'emploi de Ghisonaccia	9,4	7,5	7,6	7,5	7,3	-0,2	-0,2	-2,1
Zone d'emploi de Porto-Vecchio	10,1	7,8	7,1	6,9	7,0	0,1	-0,8	-3,1
Zone d'emploi de Propriano	9,6	6,9	6,2	6,6	6,9	0,3	0,0	-2,7

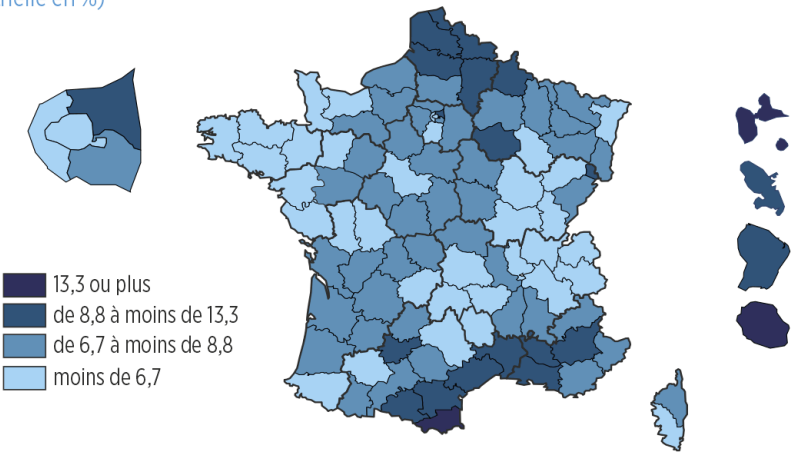
Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

Evolution du taux de chômage en moyenne trimestrielle (données CVS, en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

Taux de chômage localisés par département au 4^{ème} trimestre 2022 (données CVS, en moyenne trimestrielle en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

3.3 Les demandeurs d'emploi inscrits

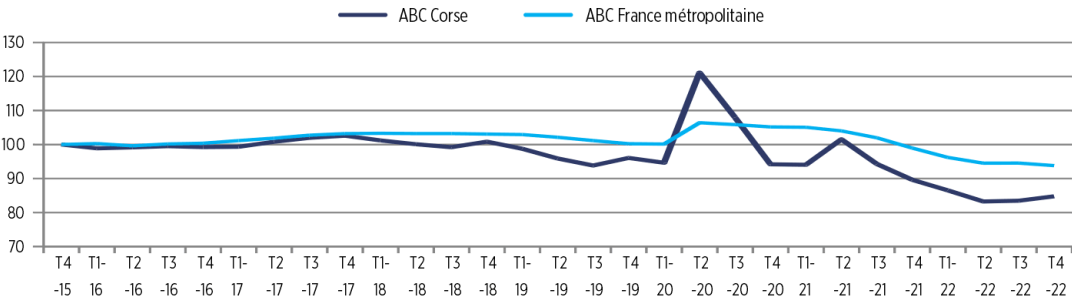
à Pôle emploi

► Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi selon la catégorie au 31/12/2022
(données CVS non révisées, en nombre et en %)

		Evolutions en %				
		2019	2021	2022	2022/2021	2022/2019
France métropolitaine (milliers)	A	3 319,0	3 127,5	2 834,0	-9,4%	-14,6%
	B	728,8	725,7	789,3	8,8%	8,3%
	C	1 416,9	1 541,0	1 490,1	-3,3%	5,2%
	D	294,0	352,5	343,3	-2,6%	16,8%
	E	353,3	360,7	343,60	0,8%	2,9%
	ABC	5 464,7	5 394,2	5 113,4	-5,2%	-6,4%
	BC	2 145,8	2 266,8	2 279,3	0,6%	6,2%
	ABCDE	6 112,0	6 107,7	5 820,3	-4,7%	-4,8%
Corse	A	16 610	13 580	12 590	-7,3%	-24,2%
	B	1 950	2 620	2 790	6,5%	43,1%
	C	2 890	3 810	3 550	-6,8%	22,8%
	D	1 330	1 410	1 470	4,3%	10,5%
	E	2 060	2 270	2 560	12,8%	24,3%
	ABC	21 450	20 010	18 930	-5,4%	-11,7%
	BC	4 840	6 430	6 340	-1,4%	31,0%
	ABCDE	24 830	23 690	22 960	-3,1%	-7,5%
Corse-du-Sud	A	8 020	6 440	5 840	-9,3%	-27,2%
	B	890	1 210	1 300	7,4%	46,1%
	C	1 360	1 790	1 600	-10,6%	17,6%
	D	550	600	670	11,7%	21,8%
	E	980	1 150	1 320	14,8%	34,7%
	ABC	10 270	9 440	8 740	-7,4%	-14,9%
	BC	2 250	3 000	2 900	-3,3%	28,9%
	ABCDE	11 800	11 190	10 730	-4,1%	-9,1%
Haute-Corse	A	8 580	7 140	6 750	-5,5%	-21,3%
	B	1 060	1 410	1 490	5,7%	40,6%
	C	1 530	2 020	1 950	-3,5%	27,5%
	D	780	810	800	-1,2%	2,6%
	E	1 070	1 120	1 140	10,7%	15,9%
	ABC	11 180	10 570	10 190	-3,6%	-8,9%
	BC	2 600	3 430	3 440	0,3%	32,3%
	ABCDE	13 030	12 500	12 230	-2,2%	-6,1%

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)
Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

► Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC
(données CVS-CJO, base 100 au 4^{ème} trimestre 2015)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

3.3 Les demandeurs d'emploi inscrits

à Pôle emploi

► Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC selon le public au 31/12/2022 (données CVS non révisées, en nombre et en %)

		Evolutions en %				
		2019	2021	2022	2022/2021	2022/2019
France métropolitaine (en milliers)	Hommes	2 617,8	2 606,6	2 466,5	-5,4%	-5,8%
	Femmes	2 846,9	2 787,7	2 646,8	-5,1%	-7,0%
	Moins de 25 ans	703,8	663,5	632,5	-4,7%	-10,1%
	De 25 à 49 ans	3 331,1	3 260,6	3 074,9	-5,7%	-7,7%
	50 ans ou plus	1 429,9	1 470,1	1 406,2	-4,3%	-1,7%
	Moins d'un an d'ancienneté	2 876,2	2 738,9	2 817,6	2,9%	-2,0%
	Un an ou plus d'ancienneté	2 588,6	2 655,4	2 295,9	-13,5%	-11,3%
	Part des DELD (en % - écarts en points)	47,4	49,2	44,9	-4,3	-2,5
	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)*	495 676	474 171	454 968	-4,0	-8,2
	Part des demandeurs d'emploi en situation de handicap parmi les DE (en % - écarts en points)	8,6	8,4	8,4	-	-
Corse	Hommes	9 560	8 950	8 450	-5,6%	-11,6%
	Femmes	11 890	11 060	10 480	-5,2%	-11,9%
	Moins de 25 ans	2 790	2 340	2 210	-5,6%	-20,8%
	De 25 à 49 ans	12 520	11 580	10 950	-5,4%	-12,5%
	50 ans ou plus	6 140	6 090	5 770	-5,3%	-6,0%
	Moins d'un an d'ancienneté	14 940	13 540	13 550	0,1%	-9,3%
	Un an ou plus d'ancienneté	6 510	6 470	5 380	-16,8%	-17,4%
	Part des DELD (en % - écarts en points)	30,3	32,3	28,4	-3,9	-1,9
	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)*	2 008	1 854	1 838	-0,9%	-8,5%
	Part des demandeurs d'emploi en situation de handicap parmi les DE (en % - écarts en points)	8,2	8,2	8,4	-	-
Corse-du-Sud	Hommes	4 630	4 280	3 920	-8,4%	-15,3%
	Femmes	5 640	5 160	4 820	-6,6%	-14,5%
	Moins de 25 ans	1 300	1 080	1 010	-6,5%	-22,3%
	De 25 à 49 ans	6 010	5 460	5 020	-8,1%	-16,5%
	50 ans ou plus	2 960	2 900	2 700	-6,9%	-8,8%
	Moins d'un an d'ancienneté	7 290	6 440	6 410	-0,5%	-12,1%
	Un an ou plus d'ancienneté	2 980	2 990	2 330	-22,1%	-21,8%
	Part des DELD (en % - écarts en points)	30,3	32,3	26,7	-5,0	-2,3
	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)*	981	919	980	6,6%	-0,1%
	Part des demandeurs d'emploi en situation de handicap parmi les DE (en % - écarts en points)	8,1	8,3	9,5	-	-
Haute-Corse	Hommes	4 930	4 670	4 530	-3,0%	-8,1%
	Femmes	6 250	5 900	5 660	-4,1%	-9,4%
	Moins de 25 ans	1 480	1 260	1 190	-5,6%	-19,6%
	De 25 à 49 ans	6 520	6 120	5 920	-3,3%	-9,2%
	50 ans ou plus	3 180	3 190	3 070	-3,8%	-3,5%
	Moins d'un an d'ancienneté	7 650	7 100	7 140	0,6%	-6,7%
	Un an ou plus d'ancienneté	3 530	3 470	3 050	-12,1%	-13,6%
	Part des DELD (en % - écarts en points)	31,6	32,8	29,9	-2,9	-1,7
	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)*	1 027	935	858	-8,2%	-16,5%
	Part des demandeurs d'emploi en situation de handicap parmi les DE (en % - écarts en points)	8,2	8,0	7,5	-	-

Source : Pôle emploi, Dares (STMT), agefiph

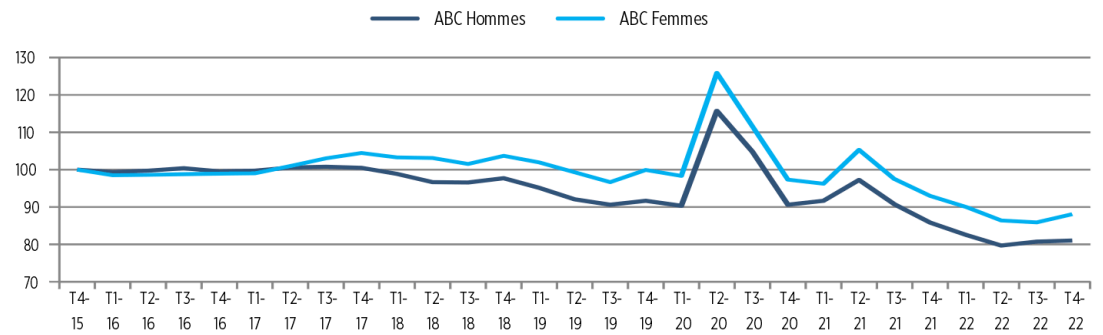
* Données brutes.

Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

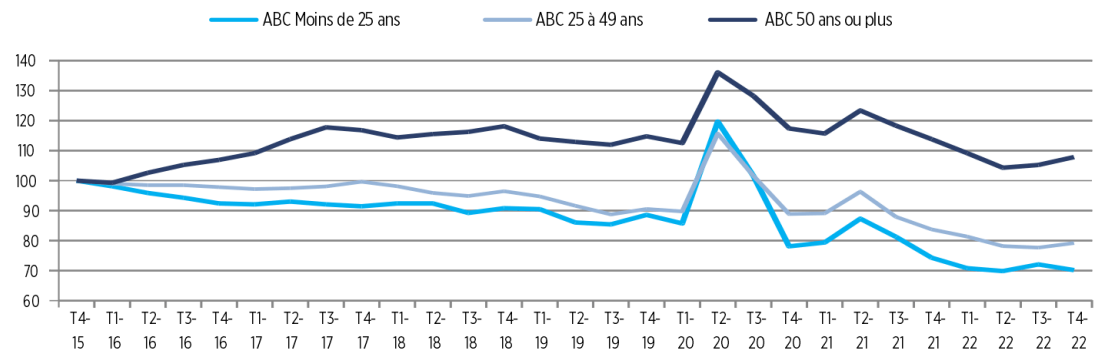
3.3 Les demandeurs d'emploi inscrits

à Pôle emploi

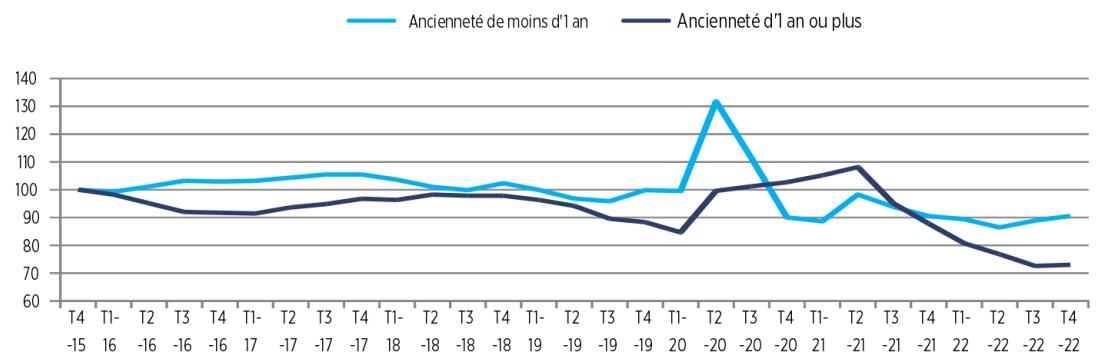
► Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC, par sexe, en Corse (données CVS-CJO, base 100 au 4^{ème} trimestre 2015)



► Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC, par tranche d'âge, en Corse (données CVS-CJO, base 100 au 4^{ème} trimestre 2015)



► Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC, par ancienneté, en Corse (données CVS-CJO, base 100 au 4^{ème} trimestre 2015)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

3.4 Les demandeurs d'emploi inscrits

à Pôle emploi par zone d'emploi

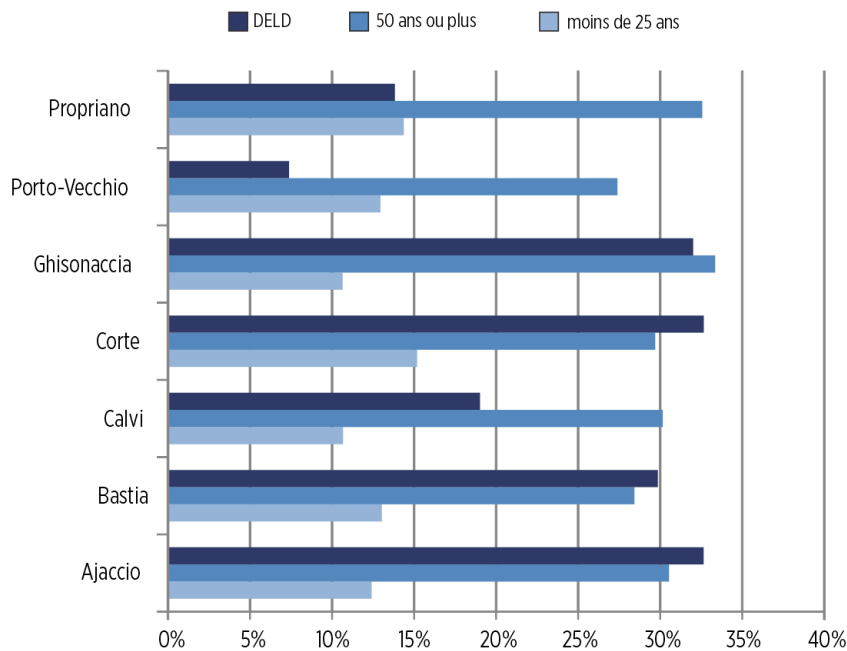
► Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie ABC selon le public, par zone d'emploi au 31 décembre 2022 (données brutes en nombre et en %)

	Total			Femmes			Moins de 25 ans		
	Nbre demandeurs d'emploi	Evolution T4/T4 2022/2021(en %)	Evolution T4/T4 2022/2019(en %)	Part (en %)	Evolution T4/T4 2022/2021(en %)	Evolution T4/T4 2022/2019(en %)	Part (en %)	Evolution T4/T4 2022/2021(en %)	Evolution T4/T4 2022/2019(en %)
Ajaccio	6 346	-7,1%	-12,6%	53,8%	-6,1%	-12,7%	12,4%	-6,0%	-17,9%
Bastia	6 717	-3,8%	-9,9%	55,2%	-4,4%	-10,7%	13,0%	-7,6%	-18,4%
Calvi	2 155	-2,4%	-10,5%	58,3%	-3,3%	-10,1%	10,7%	-5,3%	-30,9%
Corte	744	-2,0%	-12,8%	50,3%	-5,1%	-18,0%	15,2%	-2,6%	-12,4%
Ghisonaccia	1 343	-5,9%	-10,1%	56,7%	-2,7%	-7,6%	10,6%	3,6%	-21,4%
Porto-Vecchio	2 478	-8,2%	-21,7%	56,8%	-7,0%	-21,7%	13,0%	-8,3%	-30,2%
Propriano	918	-5,8%	-19,7%	56,9%	-6,8%	-16,9%	14,4%	10,9%	-15,4%

	50 ans ou plus			Inscrits depuis 1 an ou + (DELD)		
	Part (en %)	Evolution T4/T4 2022/2021(en %)	Evolution T4/T4 2022/2019(en %)	Part (en %)	Evolution T4/T4 2022/2021(en %)	Evolution T4/T4 2022/2019(en %)
Ajaccio	30,5%	-6,1%	-6,0%	32,7%	-18,9%	-16,9%
Bastia	28,4%	-6,1%	-7,1%	29,9%	-13,1%	-15,8%
Calvi	30,2%	-0,5%	1,9%	19,0%	-8,7%	11,1%
Corte	29,7%	2,8%	-10,5%	32,7%	-13,8%	-27,0%
Ghisonaccia	33,4%	1,4%	3,9%	32,0%	-14,5%	-7,9%
Porto-Vecchio	27,4%	-9,1%	-14,4%	7,4%	-47,1%	-48,5%
Propriano	32,6%	-7,1%	-18,3%	13,8%	-24,9%	-25,7%

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)
Avertissement : la somme des données brutes par zone d'emploi est différente du total régional en cvs.

► Part des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par zone d'emploi au 31 décembre 2022 (données brutes, en %)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

3.5 Les inscriptions sur les listes de Pôle emploi

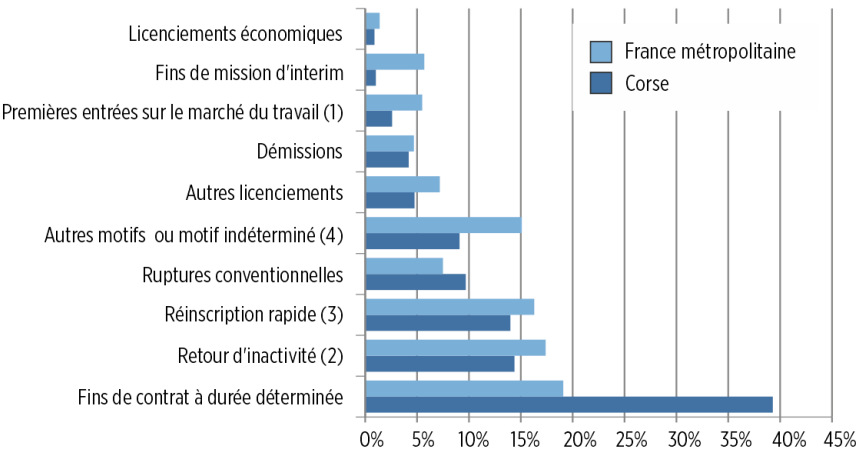
► Flux d'entrées des demandeurs d'emploi de catégorie ABC à Pôle emploi par motif en 2022 (données brutes, en cumul annuel, en %)

	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	France métropolitaine
Ensemble des entrées	32 621	16 059	16 562	6 233 127
Fins de contrat à durée déterminée	39,3%	41,4%	37,3%	19,1%
Réinscription rapide (3)	14,4%	13,0%	15,9%	17,4%
Retour d'inactivité (2)	14,0%	14,0%	13,9%	16,3%
Autres motifs ou motif indéterminé (4)	9,7%	9,9%	9,5%	7,5%
Ruptures conventionnelles	9,1%	8,3%	9,9%	15,1%
Autres licenciements	4,8%	4,9%	4,6%	7,2%
Démissions	4,2%	4,4%	4,1%	4,7%
1ères entrées sur le marché du travail (1)	2,6%	2,1%	3,0%	5,5%
Fins de mission d'intérim	1,0%	1,0%	1,0%	5,7%
Licenciements économiques	0,9%	1,0%	0,8%	1,4%

► Evolution des flux d'entrées des demandeurs d'emploi de catégorie ABC à Pôle emploi par motif entre 2019 et 2022 (données brutes, en cumul annuel, en %)

	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	France métropolitaine
Ensemble des entrées	-5,4%	-4,8%	-6,0%	-0,4%
Fins de contrat à durée déterminée	-14,0%	-13,4%	-14,7%	-4,2%
Réinscription rapide (3)	-1,4%	4,6%	-6,6%	-3,4%
Retour d'inactivité (2)	10,6%	13,7%	8,2%	10,0%
Autres motifs ou motif indéterminé (4)	-11,5%	-13,0%	-10,1%	-5,8%
Ruptures conventionnelles	12,6%	12,4%	12,8%	11,0%
Autres licenciements	8,2%	2,2%	15,3%	-4,1%
Démissions	22,2%	19,0%	25,7%	23,8%
1ères entrées sur le marché du travail (1)	-29,0%	-31,5%	-27,2%	-18,5%
Licenciements économiques	-28,7%	-32,5%	-23,7%	-12,9%
Fins de mission d'intérim	-10,3%	-1,8%	-17,5%	-1,4%

► Motifs des inscriptions d'emploi à Pôle emploi - Cumul annuel en 2022



Source : Pôle emploi, Dares (STMT)
(1) Inscription à Pôle emploi d'une personne qui se présente pour la 1ère fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive.
(2) Recherche d'un emploi après une période d'inactivité, fin de maladie ou de maternité, fin de formation. (3) Réinscription après une sortie de courte durée (suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative, une période d'inactivité). (4) fin d'activité non salariée, retour en France, recherche d'un autre emploi.

► Flux de sorties des demandeurs d'emploi de catégorie ABC à Pôle emploi par motif en 2022 (données brutes, en cumul annuel, en %)

	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	France métropolitaine
Ensemble des sorties	33 412	16 662	16 750	6 457 059
Reprise d'emploi déclarée	33,4%	36,7%	30,2%	17,7%
Cessations d'inscriptions pour défaut d'actualisation	28,3%	26,3%	30,4%	44,7%
Radiation administrative	12,8%	13,2%	12,5%	9,4%
Entrée en stage ou en formation	10,9%	9,8%	12,0%	11,9%
Arrêt de recherche (maternité, maladie, recherche ...)	7,7%	7,6%	7,9%	8,6%
dont arrêt pour maladie	4,4%	4,2%	4,6%	5,0%
Autres cas	6,8%	6,5%	7,1%	7,6%

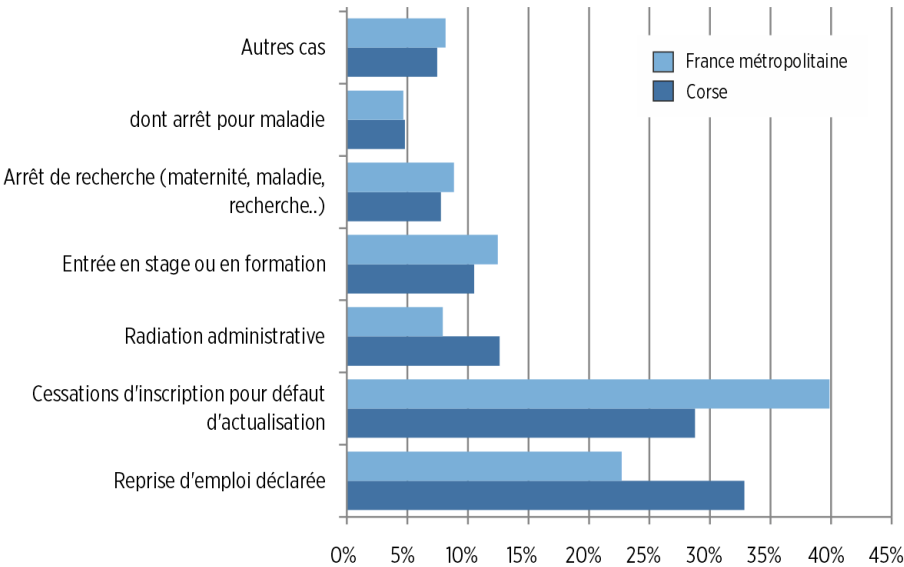
Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

► Evolution des flux de sorties des demandeurs d'emploi de catégorie ABC à Pôle emploi par motif entre 2019 et 2022 (données brutes, en cumul annuel, en %)

	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	France métropolitaine
Ensemble des sorties	-6,3%	-3,2%	-9,1%	1,1%
Reprise d'emploi déclarée	-17,6%	-14,1%	-21,4%	-14,8%
Cessations d'inscriptions pour défaut d'actualisation	-5,9%	-9,3%	-2,9%	4,4%
Radiation administrative	17,1%	37,0%	1,6%	15,0%
Entrée en stage ou en formation	10,5%	22,8%	2,3%	10,1%
Arrêt de recherche (maternité, maladie, recherche ...)	3,0%	10,5%	-3,4%	2,2%
dont arrêt pour maladie	12,0%	17,4%	7,4%	9,2%
Autres cas	-11,8%	-10,2%	-13,2%	-3,0%

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

► Motifs des sorties de Pôle emploi - cumul annuel 2022 (données brutes, en cumul annuel, en %)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

► Nombre d'offres d'emploi collectées en 2022 (données brutes, en cumul annuel, en %)

		Evolutions en %				
		2019	2021	2022	2022/2021	2022/2019
France métropolitaine (en milliers)	Offre d'emploi collectées	3 233,1	3 276,2	3 989,7	21,8%	23,4%
	dont offres d'emploi durables	1 917,4	1 972,0	2 513,2	27,4%	31,1%
	Part des offres d'emploi durables	59,3%	60,2%	63,0%	-	-
Corse	Offre d'emploi collectées	18 430	22 290	29 089	30,5%	57,8%
	dont offres d'emploi durables	7 718	10 283	14 840	44,3%	92,3%
	Part des offres d'emploi durables	41,9%	46,1%	51,0%	-	-
Corse-du-Sud	Offre d'emploi collectées	8 680	10 185	13 370	31,3%	54,0%
	dont offres d'emploi durables	4 108	5 212	7 382	41,6%	79,7%
	Part des offres d'emploi durables	47,3%	51,2%	55,2%	-	-
Haute-Corse	Offre d'emploi collectées	9 750	12 105	15 719	29,9%	61,2%
	dont offres d'emploi durables	3 610	5 071	7 458	47,1%	106,6%
	Part des offres d'emploi durables	37,0%	41,9 %	47,4%	-	-

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

4.

Politiques de l'emploi et
de la formation professionnelle
et relations du travail

Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

4.1 Les principales politiques d'aide à l'emploi

Entrées en Parcours emploi compétences (PEC) - Contrats d'accompagnement dans l'emploi (PEC-CAE) et contrats initiative emploi (CUI-CIE) en 2022 (en nombre et en %)

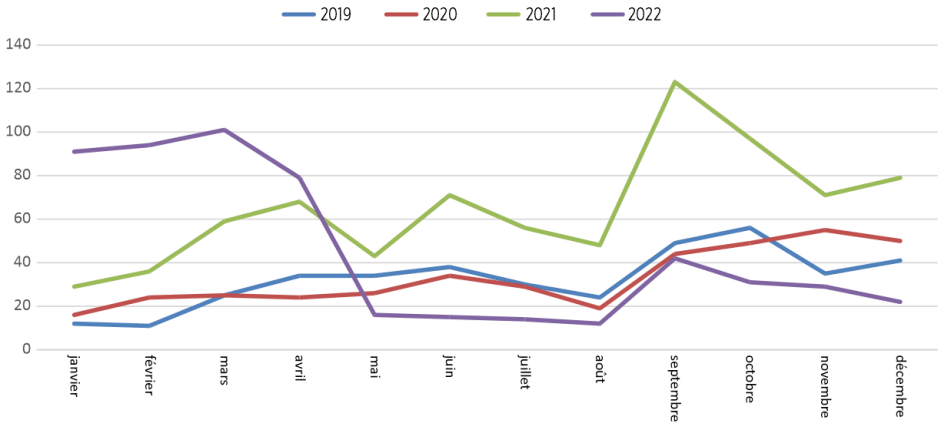
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Evolutions 2021/2020(en %)	France métropolitaine	Evolutions 2021/2020(en %)
PEC - CAE tout public *	131	163	294	- 36,2%	58 551	29,9%
PEC - CIE**	111	130	241	- 24,2%	44 919	-40,2%

Source : DGEFP/SID/ASP

* Le Parcours emploi compétence (PEC) est destiné aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'orientation vers ces contrats est effectuée par le service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale et Cap emploi) après un diagnostic global des freins d'accès à l'emploi.

** Dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une aide financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus) en Contrat initiative emploi (CIE jeunes).

Evolution des entrées dans les PEC-CAE et les PEC-CIE (en nombre)



Source : DGEFP/SID/ASP

Caractéristiques des bénéficiaires des contrats initiative emploi (PEC-CIE - secteur marchand) en 2022 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Hommes	49 %	45 %	52 %	56 %
Femmes	51 %	55 %	48 %	44 %
Travailleurs handicapés	2 %	7 %	4 %	2 %
Bénéficiaires des minimas sociaux	3 %	1 %	2 %	6 %
Demandeurs d'emploi longue durée (DELD 1 an ou plus)	11 %	12 %	12 %	16 %
Quartiers prioritaires	3 %	6 %	4 %	8 %
Agriculture	3 %	2 %	2 %	2 %
Industrie	6 %	14 %	10 %	13 %
Construction	19 %	12 %	15 %	9 %
Commerce	25 %	32 %	29 %	23 %
Hébergement et restauration	19 %	15 %	17 %	24 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8 %	8 %	8 %	5 %
Activités de services administratifs et de soutien	4 %	8 %	6 %	7 %
Santé humaine et action sociale	3 %	1 %	2 %	4 %
Autres services*	13 %	8 %	11 %	13 %

Source : ASP, traitement DARES.

* Autres services y compris arts, spectacles et activités récréatives, activités financières et d'assurance, activités immobilières et information communication.

4.1 Les principales politiques d'aide à l'emploi

► Caractéristiques des bénéficiaires des Parcours emplois compétences (PEC-CAE secteur non marchand) en 2022 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Hommes	34 %	34 %	34 %	34 %
Femmes	66 %	66 %	66 %	66 %
Travailleurs handicapés	18 %	15 %	16 %	16 %
Bénéficiaires des minima sociaux	11 %	12 %	11 %	24 %
Demandeurs d'emploi longue durée (DELD 1 an ou plus)	29 %	20 %	24 %	21 %
Quartiers prioritaires	2 %	6 %	4 %	14 %
Administration publique	47 %	47 %	47 %	37 %
Santé humaine action sociale	21 %	25 %	23 %	31 %
Arts, spectacles et activités récréatives	6 %	11 %	9 %	6 %
Autres activités de services	17 %	9 %	9 %	16 %
Enseignement	6 %	8 %	12 %	9 %
Commerce	2 %	0 %	0 %	0 %
Activités de services administratifs et de soutien	1 %	0 %	0 %	1 %

Source : ASP, traitement DARES.

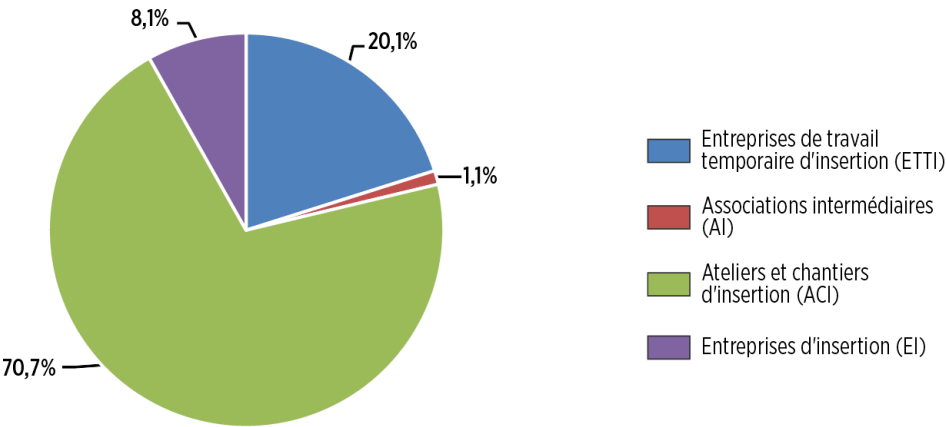
► Entrées dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) en 2022 (en nombre et en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Evolutions 2022/2021 (en %)	France métropolitaine	Evolutions 2022/2021 (en %)
Ensemble des entrées dans les structures d'insertion*	475	852	1 327	15,9%	306 457	1,6%
Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	68	199	267	16,1%	35 677	6,0%
Associations intermédiaires (AI)	0	15	15	7,1%	47 589	-21,8%
Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)	339	598	937	14,0%	171 957	7,8%
Entreprises d'insertion (EI)	68	40	108	36,7%	51 234	7,9%

Source : ASP, traitement DARES (extraction POP du 04/04/2023). Données provisoires.

* L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Quatre types de structures spécialisées signent des conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et accompagner ces travailleurs.

► Répartition des entrées selon le type de structure de l'insertion par l'activité économique en Corse en 2022



Source : ASP, traitement DARES (extraction POP du 04/04/2023)

4.1 Les principales politiques d'aide à l'emploi

► Caractéristiques des bénéficiaires selon les entrées enregistrées dans les structures d'insertion par l'activité économique en 2022 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Hommes	64 %	75 %	71 %	64 %
Femmes	36 %	25 %	29 %	36 %
Travailleurs handicapés	19 %	8 %	12 %	9 %
Quartiers prioritaires	3 %	6 %	5 %	20 %
Bénéficiaires des minima sociaux	30 %	35 %	33 %	40 %
Moins de 18 ans	0 %	0 %	1 %	1 %
18 à 25 ans	14 %	26 %	21 %	19 %
26 à 49 ans	52 %	50 %	51 %	57 %
Plus de 50 ans	34 %	24 %	28 %	24 %
Demandeurs d'emploi longue durée (DELD 1 an ou plus)	41 %	42 %	42 %	53 %
Sorties dynamiques*	41 %	46 %	44 %	44 %
dont sorties vers emploi durable	19 %	29 %	24 %	16 %

Source : APS, traitement DARES (extraction POP du 04/04/2023)
*Sorties dynamiques : sorties vers emploi durable, vers emploi de transition

4.2 Les principaux dispositifs à destination des jeunes

► Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle

	Aide à l'embauche des jeunes (AEJ) Dossiers validés en 2021/2022*	Aide à l'entrée en alternance (AEA) (cumul des dossiers validés depuis le début de la mesure)**		Aide unique aux employeurs d'Apprentis (AUEA)*** (cumul des dossiers validés depuis le début de la mesure au 31/12/2022)
		Apprentissage	Professionnalisation	
Corse-du-Sud	1 414	2 884	123	2 239
Haute-Corse	781	2 908	121	2 342
Corse	2 195	5 792	244	4 581

Source : DGEFP POP

* L'aide à l'embauche des jeunes (AEJ) permet aux employeurs de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 4000 euros pour l'embauche d'un jeune âgé de moins de 26 ans, en CDI ou en CDD de 3 mois ou plus. Données arrêtées au 10/12/2022.

** Dans le contexte de la crise sanitaire, une aide exceptionnelle aux contrats en alternance (AEA) a été créée. Elle est attribuée aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation pour les contrats conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 et au titre de la première année d'exécution du contrat à hauteur de 5 000 euros maximum pour un salarié de moins de dix-huit ans et 8 000 euros maximum pour un salarié d'au moins dix-huit ans. L'aide a été prolongée par décret jusqu'au 31 décembre 2022. Ces mesures font suite au plan "1 jeune, 1 solution" et s'inscrivent dans le cadre du dispositif "France Relance". Elles visent à faciliter l'entrée dans la vie des jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire. Données arrêtées au 31/12/2022.

*** Pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1er janvier 2019 dans les entreprises de moins de 250 salariés pour préparer un diplôme de niveau inférieur ou égal au Bac, une aide unique aux employeurs d'apprentis (AUEA) a été mise en place. Elle se substitue aux quatre autres aides existantes auparavant. Données arrêtées au 31/12/2022.

► Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours sur mesure : entrées dans les principaux dispositifs en 2022 (en nombre et en %)

	PACEA*	PEC jeune***	CIE jeunes***	Accompagnement intensif des jeunes (AIJ)***
Corse-du-Sud	829	42	111	nd
Haute-Corse	745	63	130	nd
Corse	1 574	105	241	746
Evolution 2021/2022	-44,0%	-24,5%	-24,2%	-15,5%

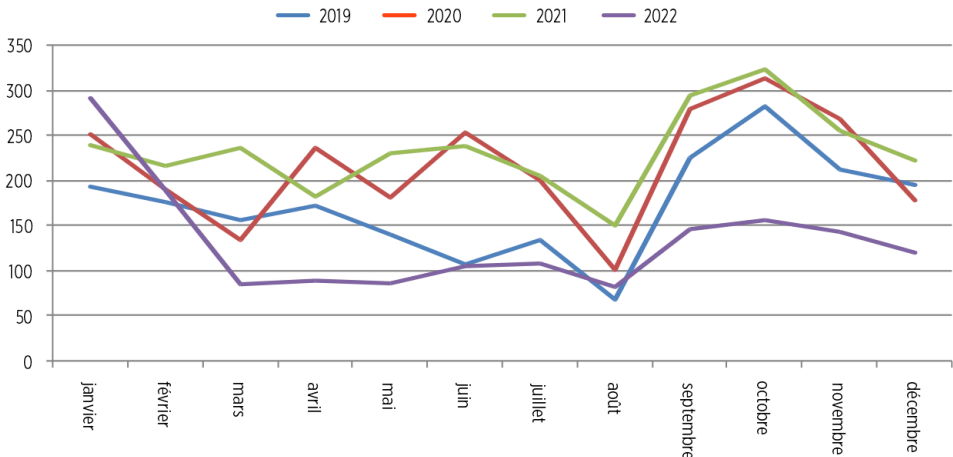
Source : DGEFP POP, Pôle emploi SISF

* Le Parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) constitue le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.

** La garantie jeunes (GJ) est un accompagnement intensif et collectif d'une durée de 12 mois et constitue une modalité spécifique du PACEA. A compter du 1er mars 2022, la GJ est remplacée par le contrat d'engagement jeune (CEJ). Les jeunes engagés dans une GJ avant le 1er mars 2022 peuvent poursuivre leur accompagnement jusqu'à son achèvement ou choisir de basculer en CEJ. Contrairement à la GJ qui s'inscrivait nécessairement dans un PACEA, le CEJ ne peut être concomitant avec un PACEA.

*** L'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) est un dispositif d'une durée de 3 à 6 mois mis en place par Pôle emploi pour aider les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans à retrouver plus rapidement un emploi. Dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", le gouvernement a augmenté les moyens financiers alloués à Pôle emploi pour renforcer leur accompagnement. Cumul des entrées en AIJ de 2022 à la semaine 52.

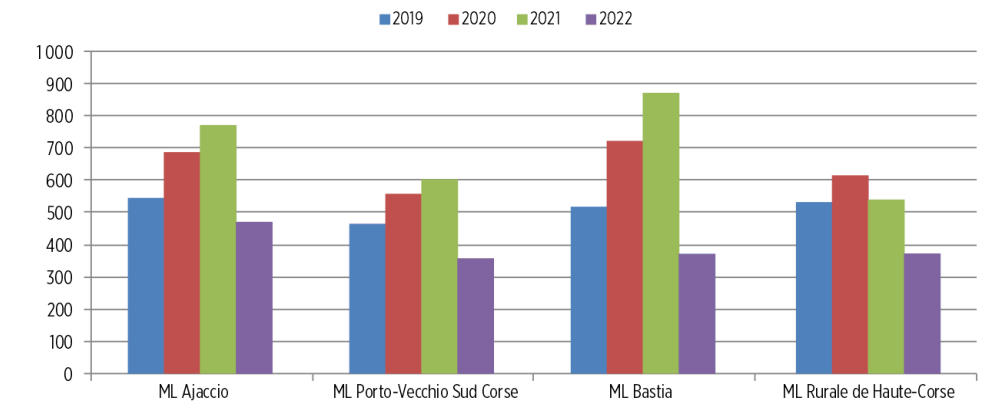
► Evolution des entrées en PACEA en Corse (en nombre)



Source : système d'information des Missions locales (Imilo).

4.2 Les principaux dispositifs à destination des jeunes

► Evolution des entrées en PACEA selon les missions locales de Corse (en nombre)



Source : système d'information des Missions locales (Imilo).

► Caractéristiques des bénéficiaires de PACEA entre 2017* et 2022 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Hommes	46,3	45,5	45,9	47,3
Femmes	53,7	54,5	54,1	52,7
Travailleurs handicapés	0,7	1,2	0,9	2,3
Moins de 18 ans	20,6	18,7	19,7	17,8
De 18 à 21 ans	52,8	54,0	53,4	53,0
Plus de 21 ans	26,6	27,3	26,9	29,2
Niveau I à III	10,1	9,1	9,6	7,5
Niveau IV	39,4	29,6	34,8	28,8
Niveau V, Vbis	50,5	61,3	55,6	63,7
Sorties positives**	52,0	51,0	52,0	39,0
dont situation en emploi	31,0	30,1	30,6	27,0
dont en contrat d'alternance	16,6	16,3	16,5	7,0
Demandeurs d'emploi	32,8	33,5	33,1	52,8

Source : système d'information des Missions locales (Imilo)

* Dispositif initié en 2017.

** Les sorties positives comprennent les situations de création d'entreprise, de retour en emploi, de contrat d'alternance, de formation ainsi que les jeunes qui ont bénéficié de 4 mois d'immersion et qui n'ont pas de situation.

► Contrats d'engagement jeunes (CEJ) en 2022

	Ensemble	Missions locales	Pôle emploi
Corse-du-Sud	609	383	226
Haute-Corse	836	467	369
Corse *	1 445	850	595

Source : SI Missions locales/Pôle emploi (extraction POP semaine 52)

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) permet aux jeunes d'accéder à un emploi grâce à un accompagnement intensif. Ce dispositif mobilise les entreprises pour favoriser les découvertes des métiers, les immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance. Semaine 50 du 12 au 18 décembre 2022.

Il s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les personnes en situation de handicap) qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager dans un parcours vers l'emploi.

* Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de travailleurs handicapés) qui ne sont pas étudiants, ni en formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Il remplace la Garantie jeune (GJ) et sont mis en œuvre par Pôle emploi et les Missions locales.

4.2 Les principaux dispositifs à destination des jeunes

► Profil des jeunes entrés en contrats d'engagement jeunes (CEJ) en 2022 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Part des femmes	49,1	50,4	49,8	47,4
Part des RQTH	1,3	1,3	1,3	2,9
Part des jeunes en QPV	5,3	7,1	6,3	18,0
Part des jeunes en ZRR	39,9	46,7	43,8	11,9
16-17 ans	12,8	11,2	11,9	8,7
18-21 ans	55,3	51,8	53,3	57,5
22-25 ans	31,9	36,6	34,6	33,6
Plus de 25 ans	0,0	0,4	0,2	0,2

Source : SI Missions locales/Pôle emploi

► Accompagnement par les missions locales en 2022 (en nombre et en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Evolution 2022/2021(en %)
Jeunes en contact	6 636	4 129	10 765	3,0
Jeunes accompagnés	3 406	2 998	6 404	-3,0
Jeunes en demande d'insertion (JDI)	2 239	2 197	4 436	-6,0

Source : missions locales

► Alternance : les entrées* des contrats d'apprentissage et de professionnalisation au cours de l'année 2022 (données brutes, en nombre et en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Evolutions 2022/2021 (en %)	Evolutions 2022/2019 (en %)	France métropolitaine	Evolutions 2022/2021 (en %)	Evolutions 2022/2019 (en %)
Entrées en contrats d'apprentissage **	1 436	1 458	2 894	19,2	81,9	811 966	13,1	124,5
Dont secteur public	100	75	175	20,7	19,0	24 045	11,2	73,8
Dont secteur privé	1 336	1 383	2 719	19,1	88,3	787 921	13,2	126,5
Entrées en contrats de professionnalisation ***	nd	nd	312	14,7%	-11,5%	119 253	0,5%	-44%

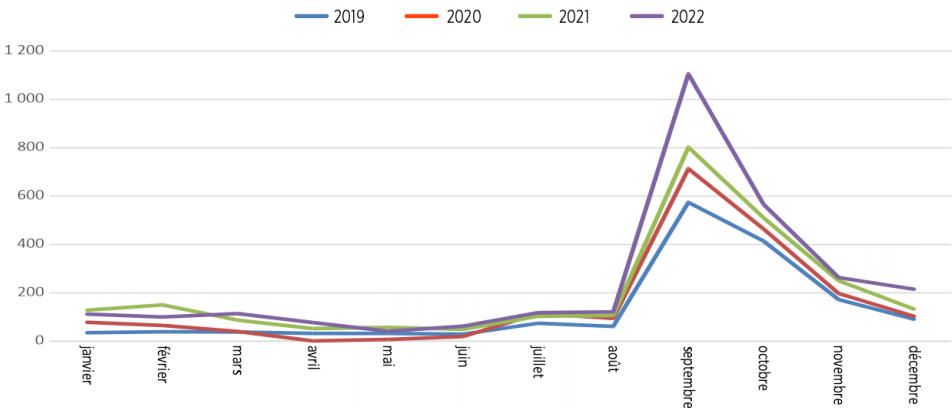
Source : Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion - DARES
nd : données départementales non disponibles

* Les données relatives aux entrées portent sur des flux c'est-à-dire le nombre d'entrées au cours de l'année 2022. Elles se différencient des données de stock d'apprentis en contrat en fin d'année, au 31 décembre 2022 c'est-à-dire les contrats dont la date de début est antérieure ou égale au 31 décembre 2022 et dont la date de fin est égale ou postérieure au jour de l'extraction.

** Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquies un diplôme d'Etat ou un titre à finalité professionnelle.

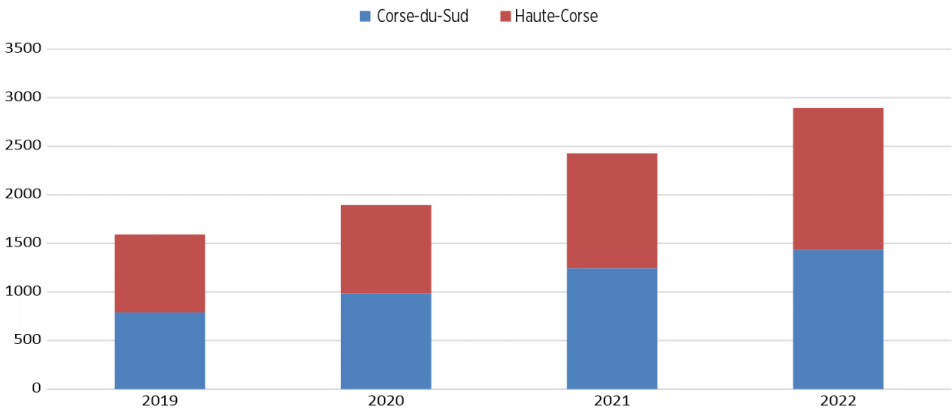
*** Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition, dans le cadre de la formation continue, d'une qualification professionnelle reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.

► Entrées des contrats d'apprentissage des secteurs privé et public en Corse (données brutes, en nombre)



Source : Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion - DARES

► Entrées des contrats d'apprentissage des secteurs privé et public au niveau départemental (données brutes, cumul annuel, en nombre)



Source : Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion - DARES

► Nombre d'apprentis au 31 décembre 2022 (en nombre et en %)

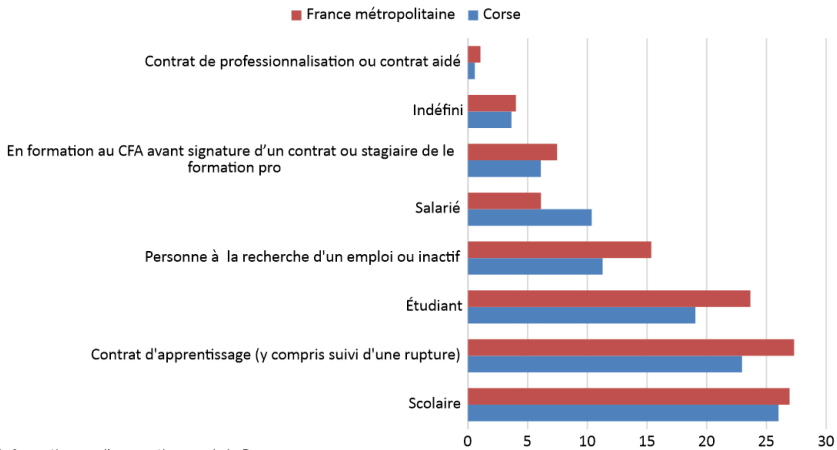
	Corse-du-Sud*	Haute-Corse*	Corse	France métropolitaine
Nombre d'apprentis**	1 588	1 640	3 228	958 340
Femmes	61 %	60 %	61 %	58 %
Hommes	39 %	40 %	39 %	42 %
Part des apprentis reconnus travailleurs handicapés	2 %	4 %	3 %	1 %
Niveau diplôme secondaire	58 %	59 %	58 %	37 %
Niveau diplôme supérieur	42 %	41 %	42 %	63 %

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

* selon le département de l'employeur

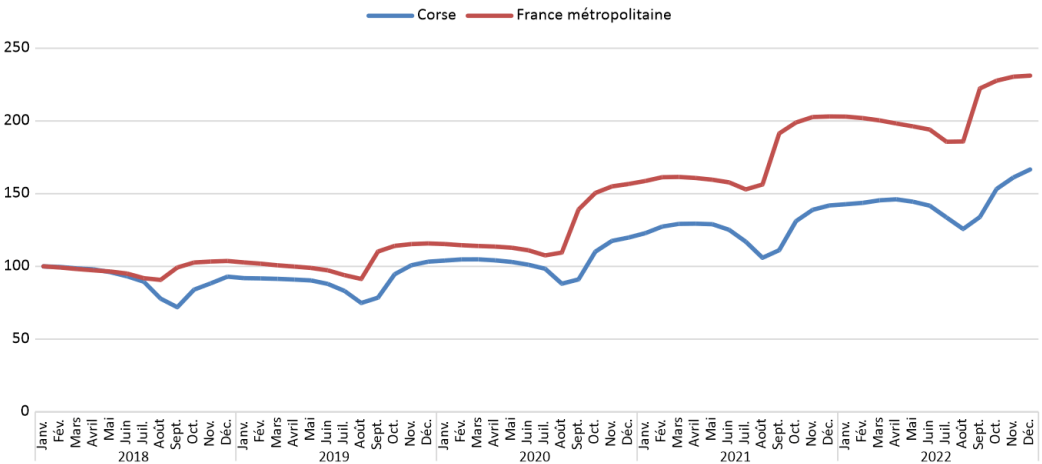
** Les données relatives aux entrées portent sur des flux c'est-à-dire le nombre d'entrées au cours de l'année 2022. Elles se différencient des données de stock d'apprentis en contrat en fin d'année, au 31 décembre 2022, c'est-à-dire les contrats dont la date de début est antérieure ou égale au 31 décembre 2022 et dont la date de fin est égale ou postérieure au jour de l'extraction.

► Situation de l'apprenti avant le contrat d'apprentissage au 31 décembre 2022 (en %)



Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares.

► Evolution du nombre d'apprentis depuis 2018 (base 100 en janvier 2018, en %)



Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

► Répartition des apprentis selon la taille des entreprises au 31 décembre 2022 (en %)

	Corse-du-Sud*	Haute-Corse*	Corse	France métropolitaine
Entreprise sans salarié	6	6	6	4
Entreprise de 1 à 9 salariés	42	52	47	38
Entreprise de 10 à 99 salariés	27	31	29	26
Entreprise de 100 salariés ou plus	26	10	18	33

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

* Selon le département employeur

► Répartition des apprentis selon la sphère privé/public au 31 décembre 2022 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Privé	1 442	1 544	2 986	925 138
Public	146	96	242	33 202

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

► Taux de rupture à 6 mois après la signature du contrat d'apprentissage au 31 décembre 2022 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Rupture à 6 mois	18,4	18	18	15

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

4.4 La formation et l'accompagnement

► Formation et dispositif dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) en Corse

Cumul des entrées prévisionnelles par type de financeur et comparaison 2020/2021/2022*

(en nombre et en %)

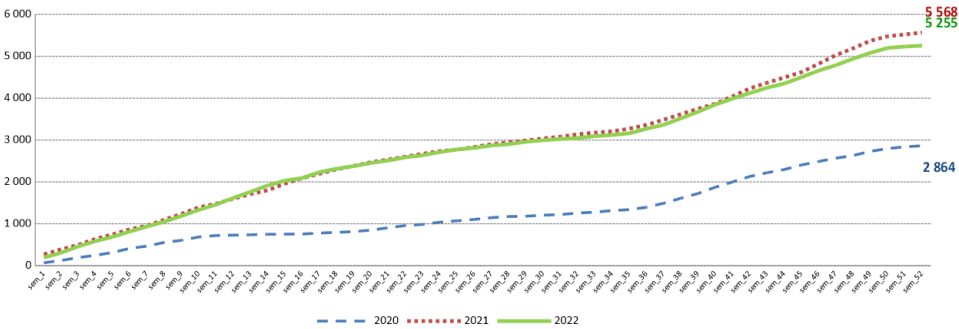
	Pôle emploi	Collectivité de Corse	Autres (dont OPCO hors POEC)**	Cumul des entrées prévisionnelles hors CPF auto non abondé par PE	CPF autonome non abondé par PE	Cumul des entrées prévisionnelles
2022	1 332	1 878	282	3 492	1 763	5 255
2021	1 289	1 842	202	3 333	2 235	5 568
2020	977	1 740	147	2 864	1 109	3 973
Evolution 2022-2021 (%)	3,0%	2,0%	40,0%	5,0%	-21,0%	-6,0%
Evolution 2022-2020 (%)	36,0%	8,0%	92,0%	22,0%	59,0%	32,0%

Source : POP/SISP

*Comparaison des entrées : cumul du nombre d'entrées à la semaine 52 pour chaque année

**OPCO POEC : cofinancés par Pôleemploi et un opérateur de compétences

► Cumul des entrées prévisionnelles (en nombre)



Source : POP/SISP

*Comparaison des entrées : cumul du nombre d'entrées à la semaine 52 pour chaque année

► Suivi des formations par secteurs prioritaires du plan de relance en Corse (en nombre et en %)

	2020	2021	2022	Evolution 2022 / 2021	Evolution 2022 / 2020
Métiers du numérique	117	209	250	20,0%	114,0%
Transition écologique	85	115	133	16,0%	56,0%
dont rénovation énergétique des bâtiments	50	40	48	20,0%	-4,0%
Sanitaire et social	238	181	124	-31,0%	-48,0%
dont infirmiers	36	42	24	-43,0%	-33,0%
dont aides-soignants	61	55	68	24,0%	11,0%
dont auxiliaires de vie	44	27	22	-19,0%	-50,0%
Industrie	150	207	205	-1,0%	37,0%
dont industrie agroalimentaire	52	108	118	9,0%	127,0%
dont industrie pharmaceutique	65	52	39	-25,0%	-40,0%
dont métallurgie	31	40	42	5,0%	35,0%
Transversal	105	153	152	-1,0%	45,0%
dont industrie	20	23	29	26,0%	45,0%
Total des entrées dans les grands secteurs stratégiques du Plan de relance	695	865	864	0,0%	24,0%
Total des entrées hors secteurs stratégiques	2 169	2 468	2 628	6,0%	21,0%
Total des entrées (hors CPF autonome non abondé par PE)	2 864	3 333	3 492	5,0%	22,0%
Part des entrées secteurs stratégiques dans le total des entrées (hors CPF autonome non abondé par PE)	24,3%	26,0%	24,7%	-	-

Source : POP/SISP

*Comparaison des entrées : cumul du nombre d'entrées à la semaine 52 pour chaque année

4.4 La formation et l'accompagnement

► Entrées prévisionnelles en formation des jeunes de moins de 30 ans sur la base des attestations d'inscription à un stage (AIS) délivrées aux demandeurs d'emploi (en nombre et en %)

	Entrées effectives (réalisé AIS jeunes)	Ensemble des entrées prévisionnelles	Part dans l'ensemble des entrées prévisionnelles (en %)
Corse	1 055	2 805	37,6
France	235 412	642 814	36,6

Source : POP/SISP. Tous prescripteurs hors CPF autonome non abondé par pôle emploi
(cumul du nombre d'entrées à la semaine 44 pour chaque année)

4.5 L'accompagnement des transitions

► Aides à la création d'entreprise en 2020 (en nombre et en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Evolutions 2019/2020* (en %)	France métropolitaine	Evolutions 2019/2020** (en %)
Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (ACRE)**	535	550	1 085	-61,9%	198 504	-59,6%

Source : Acoess, estimation Dares

*Données disponibles de janvier à septembre 2020 uniquement. Evolutions calculées à partir de ce cumul.

**ACRE : l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (ACRE) est un dispositif d'exonération de cotisations visant à favoriser les créations et reprises d'entreprises.

► Accompagnement des mutations économiques en 2021 (en nombre et en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Evolutions 2021/2020* (en %)	France métropolitaine	Evolutions 2021/2020** (en %)
Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)*	68	48	116	-43,7%	32 224	11,1%

Source : Pôle emploi, traitement Dares

*Données disponibles de janvier à juin 2021 uniquement. Evolutions calculées à partir de ce cumul.

► Accès aux titres professionnels par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

	2021	2022
Corse-du-Sud	27	7
Haute-Corse	5	2
Corse	32	9

Source : CERES (système de gestion et de suivi des Titres Professionnels du Ministère du Travail)
Données 2022 provisoires arrêtées au mois d'octobre

► Certifications obtenues dans le domaine sanitaire en 2021

Diplômes	Nombre de jurys ou commissions	Nombre de candidats ou dossiers	Nombre de reçus / présentés
IDE CI	3	*	115
DEAS CI	3	*	60
DEAP CI	2	*	29
DEA CI	2	*	25
DEAS VAE	2	23	15
DEAP VAE	2	4	0
CRAE			
* Masseur-Kiné	3	127	
*Orthophoniste	2	11	
Commission FPH	2	10	10
TOTAL	21	175	254

Source : service Certification Sanitaire et Sociale
IDE : Infirmier diplômé d'Etat
DEAS : Diplôme d'Etat d'aide soignant
DEAP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
DEA : Diplôme d'Etat d'ambulancier
CI : Certification initiale
VAE : Validation des acquis de l'expérience
CRAE : Commission régionale d'autorisation d'exercice
Commission FPH : Fonction Publique Hospitalière

► Certifications obtenues dans le domaine social en 2021

Diplômes	Nombre de jurys ou commissions	Nombre de candidats ou dossiers	Nombre de reçus / présentés
DEAES	3	26	23
DEAES VAE	3	23	17
DEEJE VAE	1	8	0
DEAF CI	1	6	3
TOTAL	8	63	43

Source : service Certification Sanitaire et Sociale
DEAES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
DEEJE : Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
CI : Certification initiale
VAE : Validation des acquis de l'expérience

► Certifications obtenues dans le domaine sanitaire en 2022

Diplômes	Nombre de jurys ou commissions	Nombre de candidats ou dossiers	Nombre de reçus / présentés
IDE CI	3	*	116
DEAS CI	2	*	110
DEAP CI	2	*	27
DEA CI	3	*	28
DEAS VAE	2	24	11
DEAP VAE	2	14	1
CRAE			
* Infirmier	1	1	0
* Audio-prothésiste	1	3	
* Manipulateur Radio	1	2	
* Masseur-kine	4	40	
* Orthophoniste	2	3	
Commission FPH	2	29	25
TOTAL	25	116	318

Source : service Certification Sanitaire et Sociale

IDE : Infirmier diplômé d'Etat
DEAS : Diplôme d'Etat d'aide soignant
DEAP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
DEA : Diplôme d'Etat d'ambulancier
CI : Certification initiale
VAE : Validation des acquis de l'expérience
CRAE : Commission régionale d'autorisation d'exercice
Commission FPH : Fonction Publique Hospitalière

► Certifications obtenues dans le domaine social en 2022

Diplômes	Nombre de jurys ou commissions	Nombre de candidats	Nombre de reçus / présentés
DEAES CI	4	63	59
DEAES VAE	2	15	13
DEEJE VAE	1	4	0
CAFERUIS VAE	1	2	1
TOTAL	8	84	73

Source : service Certification Sanitaire et Sociale

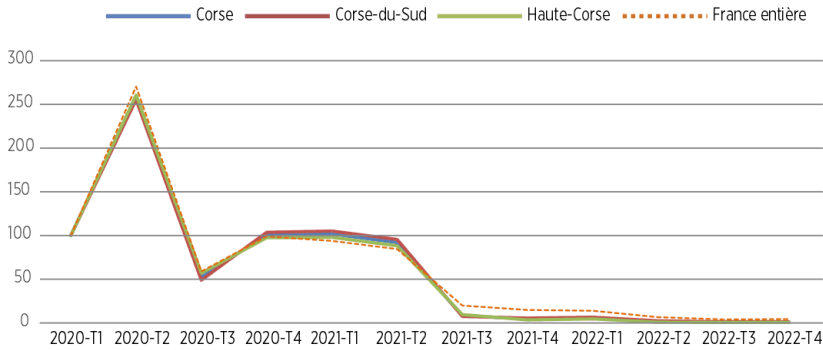
DEAES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
DEEJE : Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
CAFERUIS : Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unités d'intervention sociale
CI : Certification initiale
VAE : Validation des acquis de l'expérience

► Évolution des effectifs* trimestriels en activité partielle depuis le début de la crise sanitaire (données brutes en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse
2020-T1	6 345	5 640	11 985
2020-T2	16 200	14 700	30 900
2020-T3	3 100	3 205	6 305
2020-T4	6 575	5 495	12 070
2021-T1	6 665	5 520	12 185
2021-T2	6 055	4 975	11 030
2021-T3	470	535	1 005
2021-T4	350	195	545
2022-T1	415	260	675
2022-T2	150	45	195
2022-T3+	85	35	120
2022-T4*	90	40	130

Source : SI APART/DSN - ASP/DGEFP/Dares. (données fin 2022 provisoires)
*Les effectifs correspondent à la moyenne trimestrielle du nombre mensuel de salariés ayant été placés au moins une heure dans le mois en activité partielle.

► Evolution des effectifs en activité partielle (données brutes, base 100 en % au 1er trimestre 2020)



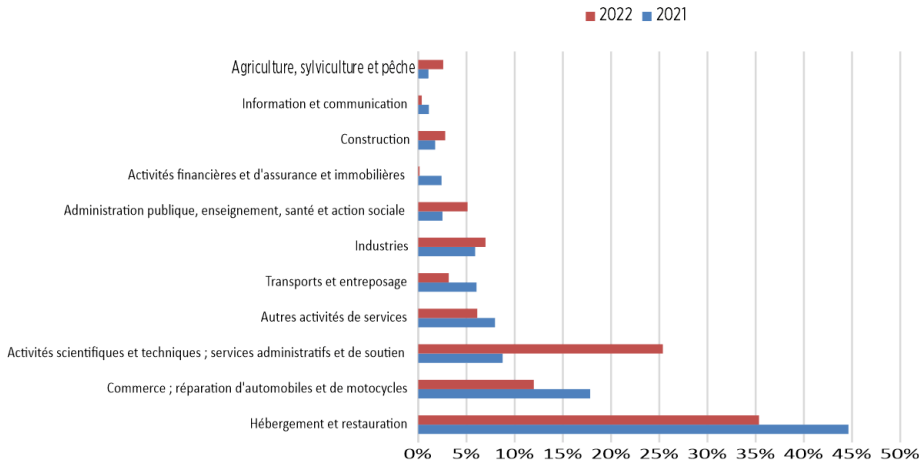
Source : SI APART/DSN - ASP/DGEFP/Dares. (données fin 2022 provisoires)

► Heures d'activité partielle indemnisées par secteur d'activité en Corse en 2022 (données brutes en nombre)

	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Activités financières et d'assurance et immobilières	245	0	245
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	42 997	27 704	15 294
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	8 666	3 917	4 749
Agriculture, sylviculture et pêche	4 391	3 953	438
Autres activités de services	10 372	3 926	6 446
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	20 315	9 363	10 952
Construction	4 747	3 043	1 704
Industries	11 824	8 491	3 333
Hébergement et restauration	59 894	38 643	21 250
Information et communication	620	420	200
Transports et entreposage	5 356	3 200	2 156
Total	169 427	102 661	66 766

Source : SI APART/DSN - ASP/DGEFP/Dares. (données fin 2022 provisoires)

► Répartition sectorielle des heures indemnisées d'activité partielle en Corse entre 2021 et 2022
(données brutes, en %)



Source : SI APART/DSN - ASP/DGEFP/Dares. (données fin 2022 provisoires)

► Heures indemnisées en APLD selon le secteur d'activité en Corse de septembre 2020
à décembre 2022 (en %)

	Part en %
Industrie manufacturière	34,3
Activités de services administratifs et de soutien	18,0
Hébergement-restauration	14,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14,6
Transport et entreposage	8,9
Commerce	4,3
Agriculture	2,7
Arts spectacles et activités récréatives	1,9
Construction	0,4
Enseignement	0,1
Autres activités de services	0,1
Ensemble	100,0

Source : DGEFP/ASP, SI activité partielle (date d'extraction au 31/03/2023)

► Heures indemnisées au titre de chaque mois dans le cadre de l'activité partielle de longue durée (APLD) en Corse

Mois	Heures indemnisées	Nombre de salariés indemnisés*	Montant indemnisé
10/2020	5 162	138	55 541
11/2020	4 855	137	53 551
12/2020	1 181	34	12 145
01/2021	5 348	144	59 198
02/2021	4 379	140	48 719
03/2021	4 262	134	47 114
04/2021	4 747	137	53 678
05/2021	5 001	124	59 072
06/2021	4 365	161	47 744
07/2021	5 498	189	58 478
08/2021	5 064	154	54 617
09/2021	6 557	179	72 181
10/2021	7 981	217	89 355
11/2021	6 935	207	75 226
12/2021	15 667	352	164 546
01/2022	13 882	332	151 837
02/2022	12 588	270	134 818
03/2022	8 902	252	94 660
04/2022	6 218	209	64 730
05/2022	4 643	149	54 929
06/2022	3 686	101	39 563
07/2022	3 165	96	34 517
08/2022	2 073	54	22 255
09/2022	1 849	47	20 146
10/2022	3 578	97	35 453
11/2022	7 999	83	78 300
12/2022	1 152	30	13 034
Ensemble	155 586		1 682 370

Source : DGEFP/ASP, Si activité partielle (date d'extraction au 31/03/2023)
* Le nombre de salariés ne peut se cumuler d'un mois sur l'autre

4.8 Les relations du travail : ruptures conventionnelles

► Ruptures conventionnelles selon le statut en 2022 (en nombre et en %)

	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes irrecevables/refusées	Nombre de demandes homologuées	Evolution des demandes homologuées 2021/2022 (en %)
Corse-du-Sud	1 995	215	1 780	8,7%
Haute-Corse	1 665	21	1 644	2,3%
Corse	3 660	236	3 424	6,3%
France métropolitaine	524 157	22 198	452 277	10,4%

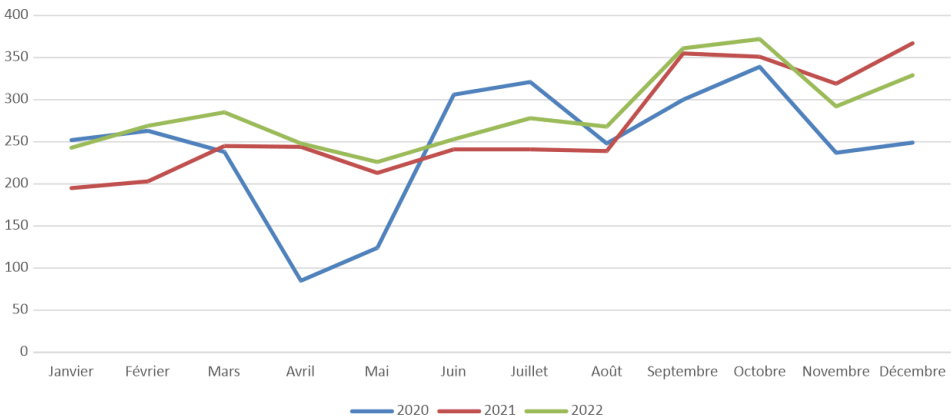
Source : formulaires Cerfa de demande d'homologation reçus et validés par l'administration. Traitement Dares

► Evolution des ruptures conventionnelles selon les régions (en %)

	2021/2022
Auvergne-Rhône-Alpes	15,8%
Bourgogne-Franche-Comté	6,3%
Bretagne	7,4%
Centre-Val de Loire	4,2%
Corse	6,3%
Grand Est	3,1%
Hauts-de-France	5,8%
Île-de-France	13,0%
Normandie	13,9%
Nouvelle-Aquitaine	5,7%
Occitanie	11,3%
Pays de la Loire	13,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,7%

Source : formulaires Cerfa de demande d'homologation reçus et validés par l'administration. Traitement Dares

► Evolution mensuelle des demandes de ruptures conventionnelles homologuées en Corse (en nombre)



Source : formulaires Cerfa de demande d'homologation reçus et validés par l'administration. Traitement Dares

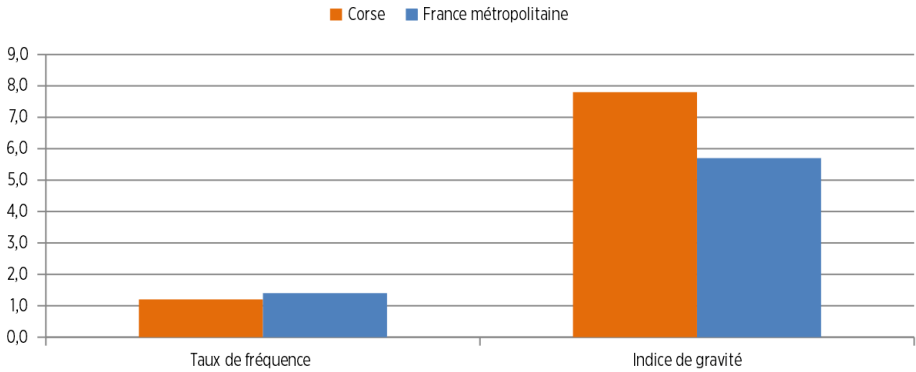
4.9 Les maladies professionnelles et accidents du travail

Maladies professionnelles en 2019 (en nombre et en %)

	Corse	France métropolitaine
Maladies professionnelles	200	52 081
Evolution 2018/2019 (en %)	5,3	2,1
Cas de troubles musculo-squelettiques (TMS)	179	46 130
Evolution 2018/2019 (en %)	2,9	2,7
Part des cas de TMS parmi les maladies professionnelles (en %)	89,5	88,6
Cas de TMS avec IPP	98	21 466
Evolution 2018/2019 (en %)	28,9	3,6
Part des cas avec IPP parmi les TMS (en %)	54,7	46,5

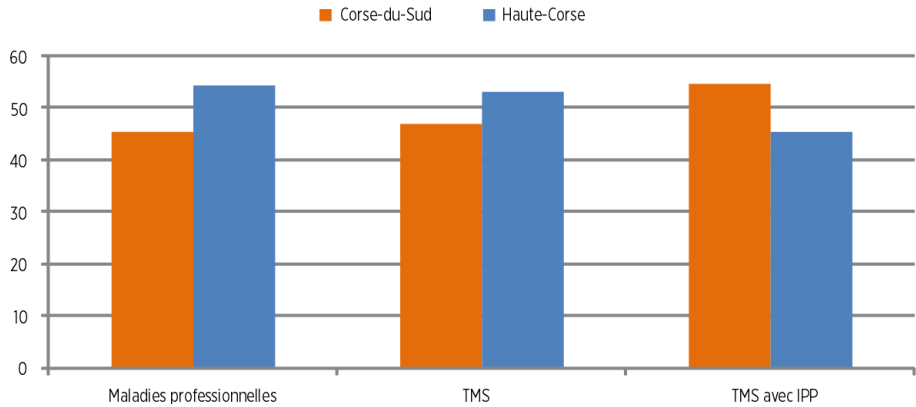
Source : Cnam, CCMSA (accidents du travail) ; Insee, DADS/DSN (heures rémunérées)
Champ : France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

Exposition des salariés aux troubles musculo-squelettiques (TMS) en 2019 (en %)



Source : Cnam, CCMSA (accidents du travail) ; Insee, DADS/DSN (heures rémunérées)
Champ : France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

Répartition des maladies professionnelles et troubles musculo-squelettiques selon le département en 2019 (en %)



Source : Cnam, CCMSA (accidents du travail) ; Insee, DADS/DSN (heures rémunérées)
Champ : France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

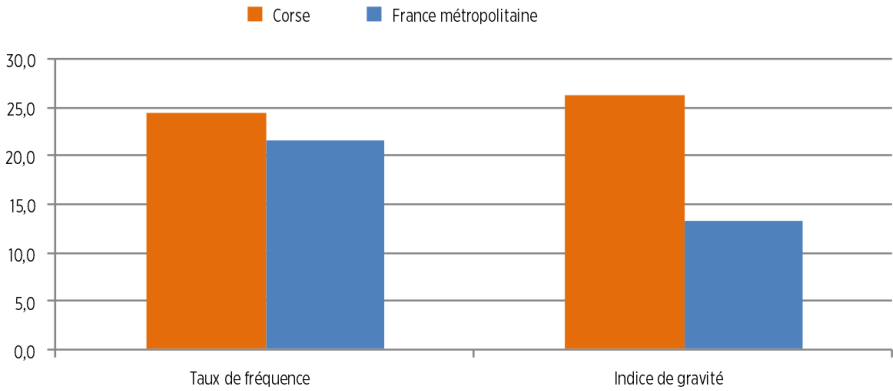
4.9 Les maladies professionnelles et accidents du travail

► Accidents du travail en 2019 (en nombre et en %)

	Corse	France métropolitaine
Accidents du travail	3 505	679 793
Evolution 2018/2019 (en %)	-1,2	0,8
Accidents du travail avec IPP	301	38 081
Evolution 2018/2019 (en %)	7,9	2,1
Part des accidents du travail avec IPP (en %)	8,6	5,6

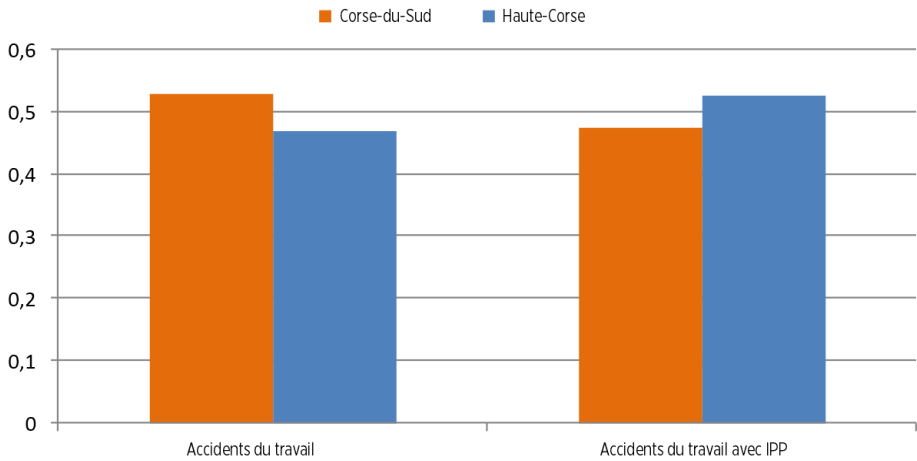
Source : Cnam, CCMSA (accidents du travail) ; Insee, DADS/DSN (heures rémunérées)
Champ : France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

► Exposition des salariés aux accidents du travail en 2019 (en %)



Source : Cnam, CCMSA (accidents du travail) ; Insee, DADS/DSN (heures rémunérées)
Champ : France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole

► Répartition des accidents de travail avec et sans IPP* selon le département en 2019 (en %)



Source : Cnam, CCMSA (accidents du travail) ; Insee, DADS/DSN (heures rémunérées)
Champ : France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole
* Incapacité permanente partielle (IPP)

5. | Activité Economique

Corse

Haute-Corse
Corse-du-Sud

► Produit intérieur brut (PIB) (données brutes, base 2014)

Année	Corse				France métropolitaine			
	PIB en valeur	PIB en volume	PIB par habitant	PIB par emploi	PIB en valeur	PIB en volume	PIB par habitant	PIB par emploi
	en millions d'euros		en euros		en millions d'euros		en euros	
2016	8 737	8 592	26 260	70 047	2 190 789	2 154 461	33 937	81 343
2017	9 058	8 861	26 898	71 541	2 253 004	2 204 086	34 800	82 578
2018	9 391	9 097	27 661	72 722	2 318 042	2 245 435	35 678	84 281
2019	9 409	8 999	27 508	71 583	2 391 251	2 286 955	36 681	85 747
2020	8 825	8 231	25 571	66 645	2 257 492	2 105 529	34 536	81 725

Année	France de province ⁽¹⁾				Comparaison Corse / France de province	
	PIB en valeur	PIB en volume	PIB par habitant	PIB par emploi	PIB par habitant	PIB par emploi
	en millions d'euros		en euros		en %	
2016	1 504 936	1 479 981	28 716	72 612	- 8,6	- 3,5
2017	1 547 661	1 514 058	29 453	73 723	- 8,7	- 3,0
2018	1 588 253	1 538 504	30 119	75 172	- 8,2	- 3,3
2019	1 632 686	1 561 475	30 861	76 319	- 10,9	- 6,2
2020	1 547 364	1 443 204	29 175	72 886	- 12,4	-8,6

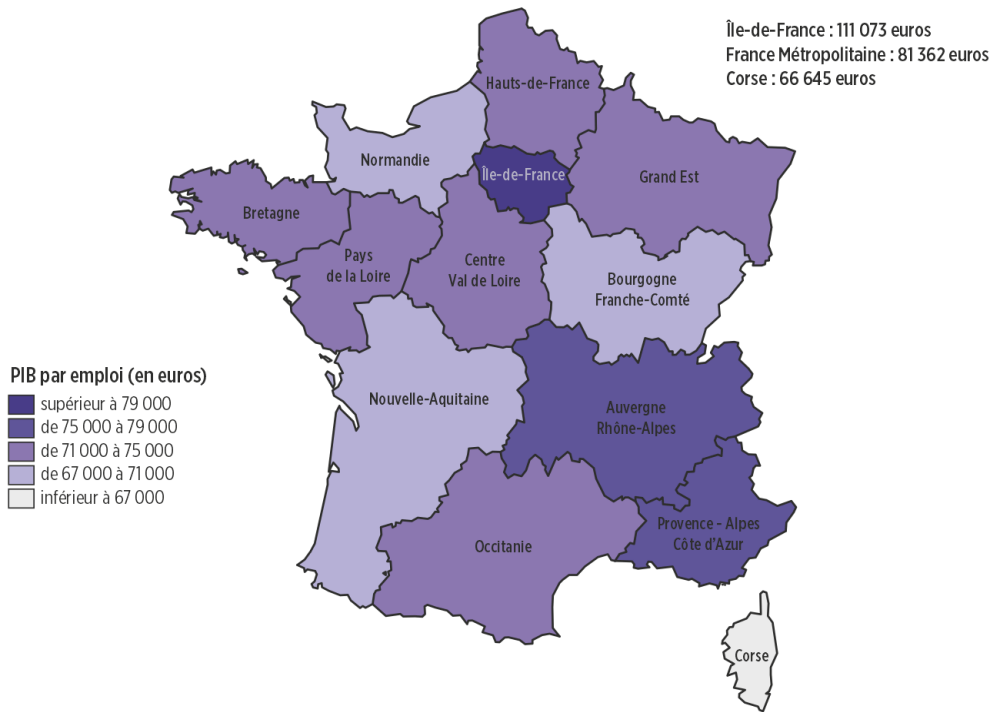
(1) France métropolitaine hors Ile-de-France
Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2014, estimations de population et estimations d'emploi

► Evolution annuelle du Produit intérieur brut (PIB) (données brutes, base 2014 en %)

Année	Corse				France métropolitaine				France de province			
	PIB en valeur	PIB en volume	PIB par habitant	PIB par emploi	PIB en valeur	PIB en volume	PIB par habitant	PIB par emploi	PIB en valeur	PIB en volume	PIB par habitant	PIB par emploi
2017	+ 3,7	+ 3,1	+ 2,4	+ 2,1	+ 2,8	+ 2,3	+ 2,5	+ 1,5	+ 2,8	+ 2,3	+ 2,6	+ 1,5
2018	+ 3,7	+ 2,7	+ 2,8	+ 1,7	+ 2,9	+ 1,9	+ 2,5	+ 2,1	+ 2,7	+ 1,7	+ 2,3	+ 2,0
2019	+ 0,2	- 1,1	- 0,6	- 1,6	+ 3,2	+ 1,8	+ 2,8	+ 1,7	+ 3,0	+ 1,6	+ 2,6	+ 1,6
2020	- 6,2	- 8,5	- 7,0	- 6,9	- 5,6	- 7,9	- 5,8	- 4,7	- 5,7	- 8,0	- 5,9	- 4,7

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2014, estimations de population et estimations d'emploi

► PIB par emploi en 2020



Source : Insee, comptes régionaux et nationaux, année 2020

► Valeurs ajoutées par branche d'activité en 2020 (données brutes, base 2014 en %)

	Montant (en millions d'euros)			Part (en %)		
	Corse	France de Province	France Métro.	Corse	France de Province	France Métro.
Agriculture, sylviculture et pêche	133	35 290	35 803	1,7	2,6	1,8
Industrie	550	217 101	268 990	7,0	15,7	13,4
Construction	748	79 871	104 604	9,5	5,8	5,2
Services marchands	3 830	684 160	1 138 667	48,7	49,6	56,6
Services non marchands	2 601	362 135	463 152	33,1	26,3	23,0
Total	7 862	1 378 557	2 011 215	100,0	100,0	100,0

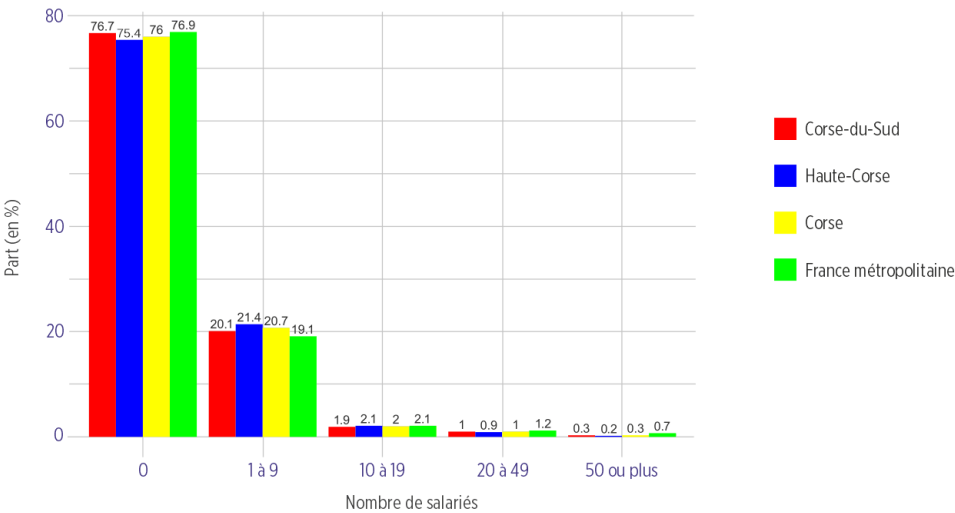
Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2014

► Unités légales actives selon la taille et le secteur d'activité au 31/12/2020

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Industrie (en nombre)	1 183	1 519	2 702	325 675
0 salarié	71,4	73,5	72,6	66,6
1 à 9 salariés	23,1	20,9	21,9	22,8
10 à 19 salariés	3,3	3,6	3,4	4,8
20 à 49 salariés	1,9	1,7	1,4	3,4
50 salariés ou plus	0,3	0,3	0,7	2,5
Construction (en nombre)	4 2159	3 815	7 974	702 685
0 salarié	74,3	72,3	73,4	71,6
1 à 9 salariés	21,8	24,0	22,8	24,2
10 à 19 salariés	2,4	2,5	2,4	2,6
20 à 49 salariés	1,4	1,0	1,2	1,2
50 salariés ou plus	0,1	0,2	0,2	0,4
Services (en nombre)	16 661	16 331	32 992	4 429 696
0 salarié	77,7	76,2	77,0	78,5
1 à 9 salariés	19,5	20,8	20,1	18,1
10 à 19 salariés	1,7	1,8	1,8	1,8
20 à 49 salariés	0,8	0,8	0,8	1,1
50 salariés ou plus	0,3	0,4	0,3	0,5
Total (en nombre)	22 003	21 665	43 668	5 458 056

Champ : unités légales et organismes en activité au 31 décembre 2020 dont le siège est en France métropolitaine
Source : Insee, REE-Sirene

► Répartition des unités légales actives selon la taille en Corse au 31/12/2020



Champ : unités légales et les organismes en activité au 31 décembre 2020 dont le siège est en France métropolitaine
Source : Insee, REE-Sirene

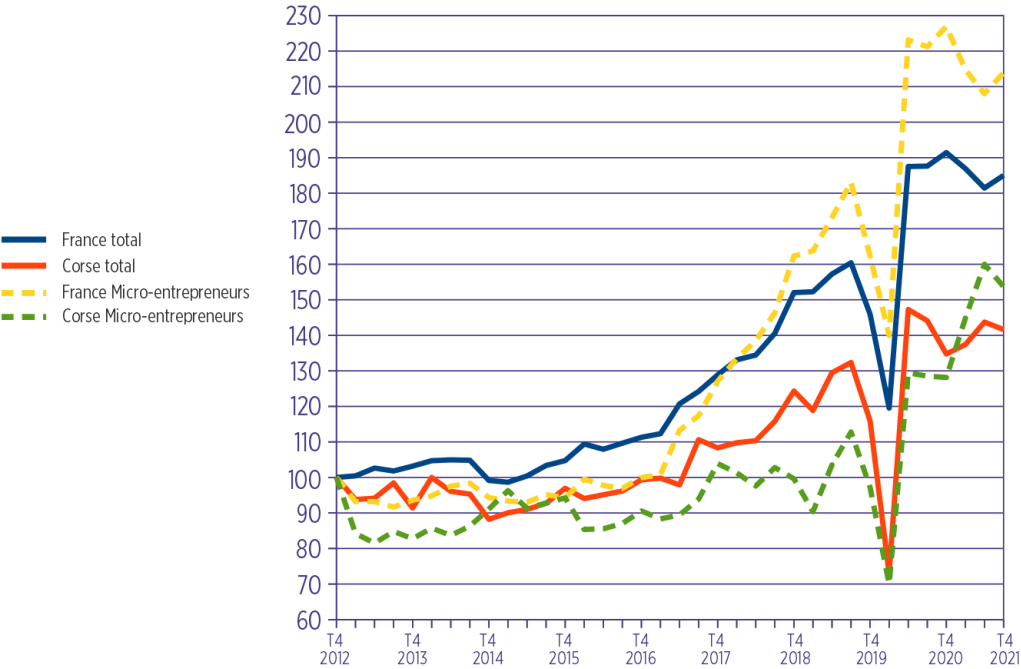
► Créations d'entreprises en 2021 (données brutes)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Evolution sur un an (en %)	+ 13,7	+ 21,7	+ 17,6	+ 16,7
Part des micro-entreprises (en %)	55,9	53,1	54,5	60,8
Evolution sur un an (en points de%)	+ 19,3	- 1,7	+ 9,1	- 0,1
Total (en nombre)	2 925	2 889	5 814	1 050 520

► Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2021 (données brutes)

	Total		Micro-entreprises	
	Nombre	Evolution sur 1 an (en %)	Part (en %)	Evolution sur 1 an (en %)
Industrie	474	+ 49,1	67,1	+ 9,8
Construction	903	+ 3,2	52,7	+ 15,0
Commerce, transport, hébergement, restauration	1 450	+ 11,4	46,3	+ 9,1
Services	2 987	+ 21,9	57,1	+ 6,2
Total	5 814	+ 17,6	54,5	+ 9,2

► Evolution trimestrielle du nombre de créations d'entreprises (données CVS, base 100 au 4^{ème} trimestre 2021)



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture, sylviculture et pêche. Source : Insee, REE-Sirene

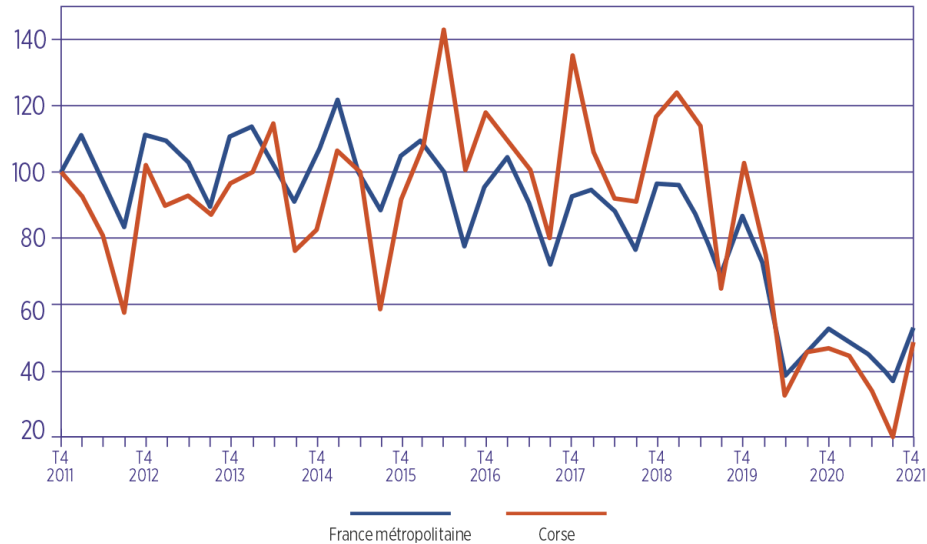
► Défaillances d'entreprises en 2021 (données brutes)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Total (en nombre)	71	72	143	27 539
Evolution sur un an (en %)	- 29,7	- 30,8	- 26,7	- 11,3

► Défaillances d'entreprises par secteur d'activité en Corse en 2021 (données brutes)

	Défaillances d'entreprises (en nombre)	Evolution sur 1 an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	2	- 71,4
Industrie	7	- 46,1
Construction	30	- 25,0
Services	104	- 23,7
Commerce et réparation automobile	34	- 12,8
Transport et entreposage	2	+ 100,0
Hébergement et restauration	25	- 43,2
Information et communication	1	- 75,0
Activités financières et d'assurance	0	- 100,0
Activités immobilières	12	+ 100,0
Soutien aux entreprises	16	+ 0,0
Enseignement, santé humaine, action sociale et services aux ménages	13	- 38,1
Total	143	- 26,7

► Evolution trimestrielle du nombre de défaillances d'entreprises (données brutes, base 100 au 4^{ème} trimestre 2021)



Source : Banque de France, Fiben

► Etablissements employeurs actifs selon la taille et le secteur d'activité au 31/12/2019 (en nombre)

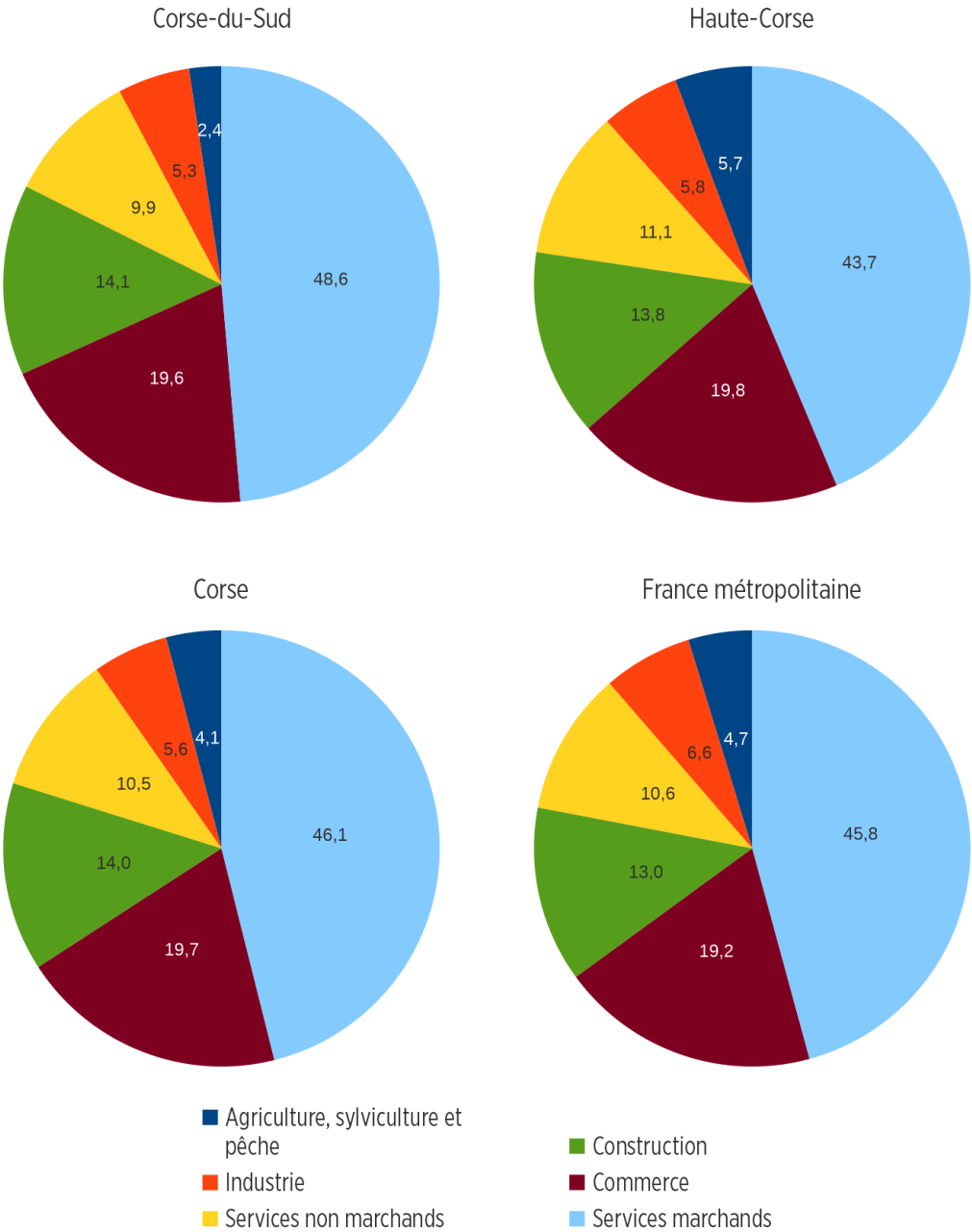
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Total	8 545	8 856	17 401	2 249 490
Evolution sur 1 an (en %)	+ 2,8	+ 3,3	+ 3,0	+ 1,8
Etablissement de la sphère présentielle	6 643	6 460	13 103	1 526 526
Etablissement de la sphère productive	1 902	2 396	4 298	722 964
0 salarié	1 690	1 511	3 201	225 022
1 à 9 salariés	5 781	6 212	11 993	1 615 789
10 à 19 salariés	585	641	1 226	200 651
20 à 49 salariés	326	353	679	125 859
50 salariés ou plus	163	139	302	82 169
Agriculture, sylviculture et pêche	204	508	712	106 349
Industrie	457	518	975	148 882
Construction	1 208	1 226	2 434	239 502
Commerce	1 678	1 757	3 435	431 575
Services marchands	4 154	3 868	8 022	1 029 660
Services non marchands	844	979	1 823	293 522

► Répartition des établissements employeurs actifs selon la taille et le secteur d'activité au 31/12/2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Etablissement de la sphère présentielle	77,7	72,9	75,3	67,9
Etablissement de la sphère productive	22,3	27,1	24,7	32,1
0 salarié	19,8	17,1	18,4	10,0
1 à 9 salariés	67,7	70,1	68,9	71,8
10 à 19 salariés	6,8	7,2	7,0	8,9
20 à 49 salariés	3,8	4,0	3,9	5,6
50 salariés ou plus	1,9	1,6	1,8	3,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : les données concernent les établissements employeurs actifs la dernière semaine de décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.
Champ : établissements ayant employé au moins un salarié pendant l'année, hors établissement relevant du ministère des Armées (personnels militaires comme civils)
Source : Insee, Flores 2019

► Répartition des établissements employeurs actifs selon le secteur d'activité au 31/12/2019 (en %)



Note : les données concernent les établissements employeurs actifs la dernière semaine de décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.
Champ : établissements ayant employé au moins un salarié pendant l'année, hors établissement relevant du ministère des Armées(personnels militaires comme civils)
Source : Insee, Flores 2019

► Particuliers employeurs fin 2019

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France métropolitaine	
	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %
Total	3 911	100,0	3 951	100,0	7 862	100,0	3 473 794	100,0
Employeurs d'assistantes maternelles	745	19,2	1 435	36,3	2 184	27,8	1 148 866	33,1
Employeurs d'autres salariés	3 162	80,8	2 516	63,7	5 678	72,2	2 324 928	66,9

► Evolution annuelle des particuliers employeurs (en %)

Années	Corse-du-Sud			Haute-Corse			Corse			France métropolitaine		
	Employeurs d'assistantes maternelles	Employeurs d'autres salariés	Total	Employeurs d'assistantes maternelles	Employeurs d'autres salariés	Total	Employeurs d'assistantes maternelles	Employeurs d'autres salariés	Total	Employeurs d'assistantes maternelles	Employeurs d'autres salariés	Total
2018	+ 77,7	+ 30,0	+ 37,1	+ 86,4	+ 35,4	+ 50,4	+ 83,2	+ 32,3	+ 43,4	+ 53,5	+ 34,8	+ 40,6
2019	+ 1,8	+ 3,6	+ 3,3	+ 5,6	+ 5,5	+ 5,5	+ 4,4	+ 4,4	+ 4,4	- 3,1	+ 0,0	- 1,1

6.

Revenu - Pauvreté

Corse
Haute-Corse
Corse-du-Sud

► Décomposition des revenus disponibles en 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Ménages fiscaux (en nombre)	60 125	66 783	126 908	27 937 964
Personnes dans les ménages fiscaux (en nombre)	124 671	136 628	261 299	62 973 019
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	59,2	50,7	54,7	57,6
Part des revenus d'activité	69,6	66,4	67,9	73,5
dont indemnités de chômage	2,7	2,7	2,7	2,9
Pensions, retraites et rentes	31,4	32,7	32,1	28,3
Revenus du patrimoine et autres revenus	12,2	10,7	11,5	10,1
Ensemble des prestations sociales	5,3	6,9	6,1	5,8
dont prestations familiales	1,3	1,5	1,4	2,0
dont minima sociaux	2,9	3,9	3,4	2,5
dont prestations logement	1,1	1,5	1,3	1,3
Impôts	- 18,5	- 16,7	- 17,6	- 17,7

► Niveau de vie en 2019

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 900	20 150	20 950	21 930
Evolution sur un an (en %)	+ 1,1	+ 1,6	+ 1,3	+ 2,6
1er décile (en euros)	11 210	10 410	10 730	11 620
9ème décile (en euros)	39 480	36 640	38 020	39 600
Rapport interdécile	3,5	3,5	3,5	3,4

► Niveau de vie médian en Corse par zone d'emploi en 2019 (en euros)

Niveau de vie médian en Corse par zone d'emploi en 2019 (en euros)

- supérieur à 21 000
- de 20 000 à 21 000
- inférieure à 20 000

France métropolitaine : 21 930 €
Corse : 20 950 €



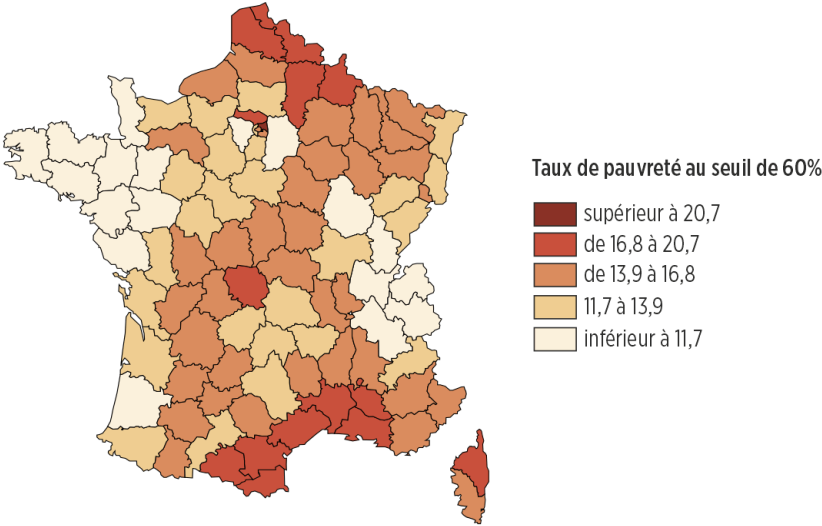
Champ : ensemble de ménages fiscaux ordinaires, excluant les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...)
Sources : Insee-Dgfiip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Taux de pauvreté au seuil de 60 % en 2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Ensemble	16,0	19,8	18,0	14,5
Evolution sur un an (en point de %)	- 0,1	- 0,8	- 0,5	- 0,3
Intensité de la pauvreté au seuil de 60 % (en %)	20,2	21,1	20,6	20,4
Agés de moins de 30 ans	19,3	25,7	22,6	22,7
Agés de 30 à 39 ans	16,6	21,9	19,4	16,8
Agés de 40 à 49 ans	17,3	22,3	19,9	16,5
Agés de 50 à 59 ans	15,6	19,6	17,7	14,2
Agés de 60 à 74 ans	14,3	16,7	15,6	10,3
Agés de 75 ans ou plus	16,6	18,9	17,8	9,6
Hommes seuls	21,1	25,1	23,3	19,2
Femmes seules	20,9	26,2	23,7	17,3
Couples sans enfants	11,7	14,2	13,0	6,0
Couples avec enfant(s)	14,4	17,6	16,1	12,8
Familles monoparentales	23,4	30,1	27,0	29,0

Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60% du niveau de vie médian de la population.

Taux de pauvreté au seuil de 60 % par département en 2019 (en %)



Champ : ensemble de ménages fiscaux ordinaires, excluant les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...)
Sources : Insee-Dgrip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Part en 2018 des ménages pauvres parmi ceux dont l'origine principale des revenus déclarés est constituée de revenus d'activité

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre de ménages pauvres	3 515	4 988	8 503	1 312 669
Part des ménages pauvres	11,1	14,6	12,9	10,4

Champ : ménages dont l'origine principale des revenus déclarés est constituée de revenus d'activité (salariée ou non), revenus déclarés et revenus disponibles positifs ou nuls.
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2018

6.3 Les niveaux de vie et la pauvreté monétaire

par zone d'emploi

► Niveau de vie et taux de pauvreté par zone d'emploi en 2019

	Ajaccio	Bastia	Calvi	Corte	Ghisonaccia	Porto-Vecchio	Propriano	Corse
Ménages fiscaux (en nombre)	43 020	43 357	10 252	5 929	7 065	11 808	5 297	126 908
Personnes dans les ménages fiscaux (en nbre)	88 274	88 868	21 086	11 556	15 118	25 958	10 439	261 299
Niveau de vie								
1er décile (en euros)	11 720	10 500	10 210	10 180	10 120	10 460	10 210	10 730
9ème décile (en euros)	40 210	37 160	36 300	34 720	34 760	37 750	36 110	38 020
Rapport interdécile	3,4	3,5	3,6	3,4	3,4	3,6	3,5	3,5
Taux de pauvreté au seuil de 60%								
Ensemble	14,2	19,2	20,3	20,7	22,1	20,1	21,7	18,0
Agés de moins de 30 ans	17,5	24,3	nd	35,6	nd	21,9	nd	22,6
Agés de 75 ans ou plus	15,4	18,9	17,9	20,0	19,3	18,6	21,3	17,8
Hommes seuls	19,7	23,6	26,1	31,2	26,7	22,2	28,6	23,3
Femmes seules	19,2	25,0	27,7	30,1	28,4	24,2	28,6	23,7
Couples sans enfants	10,6	13,6	14,8	15,9	15,1	13,7	15,4	13,0
Couples avec enfant(s)	11,6	16,8	17,9	16,1	22,9	21,0	21,7	16,1
Familles monoparentales	21,8	30,1	30,2	29,7	30,8	27,8	28,1	27,0

► Taux de pauvreté en Corse par zone d'emploi en 2019 (en %)

Taux de pauvreté (en %)

- supérieur à 20,7
- de 14,2 à 20,7
- 14,2

France métropolitaine : 14,5%
Corse : 18,0%



Champ : ensemble de ménages fiscaux ordinaires, excluant les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...)
Sources : Insee-Dgfiip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

6.4 Le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité

► Bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité (données brutes en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
RSA au 31/12/2020 (en nombre)	2 845	4 257	7 102	1 847 100
dont RSA socle	2 419	3 780	6 199	1 661 100
Evolution sur an (en %)	+ 19,8	+ 10,3	+ 13,9	+ 8,2
Part des allocataires du RSA socle au 31/12/2020 au sein de la population des 15 à 64 ans (en %)	3,0	3,7	3,4	4,6
Prime d'activité au 31/12/2020 (en nombre)	9 143	11 895	21 038	4 426 700
Evolution sur an (en %)	+ 2,9	+ 0,8	+ 1,7	+ 1,6
Population couverte par la prime d'activité (en %)	16 591	21 690	38 281	8 691 900
Part de la population couverte par la prime d'activité au sein de la population des 15 à 64 ans (en %)	17,2	19,0	18,2	21,7
ASS allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31/12/2020 (en nombre)	538	641	1 179	323 200
Evolution sur an (en %)	- 0,4	+ 0,2	- 0,1	+ 1,0
Part des allocataires de l'ASS pour 100 personnes de 15 à 64 ans (en %)	0,6	0,6	0,6	0,8

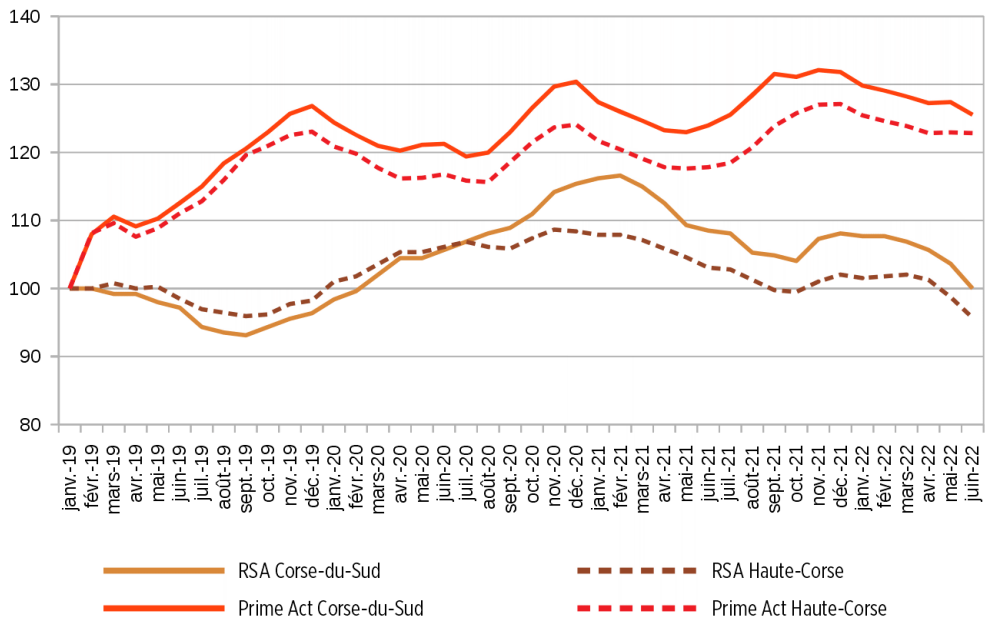
► Evolution du RSA et de la prime d'activité en Corse et en France métropolitaine (base 100 en janvier 2019)



Sources : Cnaf, MSA

6.4 Le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité

► Evolution du RSA et de la prime d'activité en Corse au niveau départemental
(base 100 en janvier 2019)



Champ : France, tous régimes (Cnaf et MSA). La localisation géographique s'appuie sur le lieu de gestion du dossier de l'allocataire pour les données de la Cnaf et sur son lieu de résidence pour les données de la MSA.
Sources : Cnaf, MSA.

7. | Accueil et accompagnement des populations

Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

► Capacité d'accueil pour adultes handicapés selon la catégorie d'établissement au 31/12/2020⁽¹⁾

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France métropolitaine	
	Nombre d'établiss. / services	Nombre de places	Nombre d'établiss. / services	Nombre de places	Nombre d'établiss. / services	Nombre de places	Nombre d'établiss. / services	Nombre de places
Etablissements et services d'hébergement	12	210	9	196	21	406	5 230	169 181
Maison d'accueil spécialisée (MAS)	4	53	2	61	6	114	705	29 591
Foyer d'accueil médicalisé (FAM) ⁽²⁾ et Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	3	80	2	54	5	134	1 027	30 319
Foyer de vie (inclut les foyers occupationnels), Foyer d'hébergement, Foyer d'accueil polyvalent ⁽³⁾ , Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	2	41	3	66	5	107	3 122	94 830
Etablissement d'accueil temporaire	3	36	0	0	3	36	61	695
Etablissement expérimental	0	0	0	0	0	0	154	2 754
Centre de rééducation professionnelle (CRP), Centre de préorientation (CPO), Unités Evaluation Réentrainement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	0	0	2	15	2	15	161	10 992
Etablissements et services de travail protégé	10	353	9	304	19	657	4 047	175 898
Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)	3	219	2	203	5	422	1 473	116 223
Services d'accompagnement à la vie sociale, médico social pour adultes handicapés (SSIAD + SAMSAH)	5	102	3	29	8	131	1 501	52 896
Service de soins infirmiers à domicile pour adultes handicapés (SSIAD + SPASSAD)	2	32	4	72	6	104	1 073	6 779
Total	22	563	18	500	40	1 063	9 277	345 079

⁽¹⁾ On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places

⁽²⁾ Les établissements classés en catégorie FAM sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents

⁽³⁾ La catégorie « foyer d'accueil polyvalent » a été créée dans FINESS dans le but d'attribuer un seul numéro FINESS aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert et de l'accueil en foyer de vie (et de permettre ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)

Sources : DREES, Finess

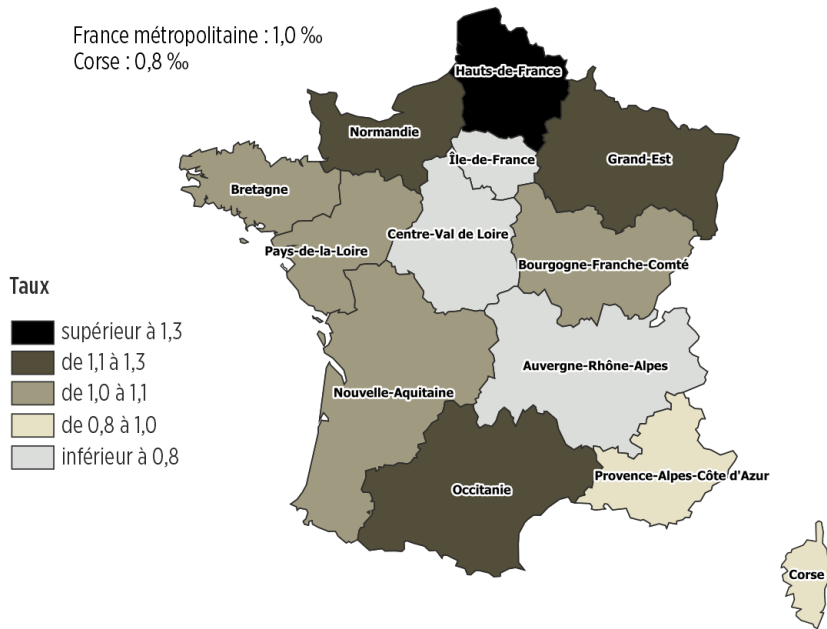
► Taux d'équipement pour adultes handicapés par catégorie d'établissements au 31/12/2020

(nombre de places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)

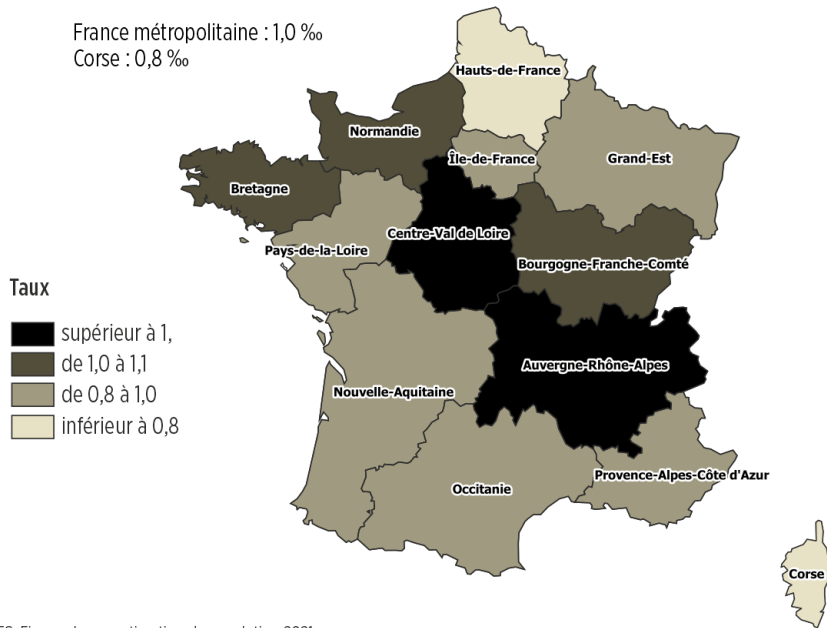
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés	0,7	1,0	0,8	1,0
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés	1,0	0,5	0,8	1,0
Taux d'équipement en places dans les foyers de vie (inclut les foyers occupationnels)	0,7	0,0	0,3	2,1
Taux d'équipement en places dans les Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	2,8	2,2	2,5	3,6

Sources : DREES, Finess

► Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés par région au 31/12/2020



► Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés par région au 31/12/2020



Sources : DREES, Finess ; Insee, estimation de population 2021

► Capacité d'accueil pour enfants et adolescents handicapés selon la catégorie d'établissement en 2021

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France métropolitaine	
	Nombre d'établiss. / services	Nombre de places	Nombre d'établiss. / services	Nombre de places	Nombre d'établiss. / services	Nombre de places	Nombre d'établiss. / services	Nombre de places
Instituts médico-éducatifs (IME)	3	126	2	103	5	229	1 283	68 166
Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	0	0	0	0	0	0	187	5 501
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	1	16	1	20	2	36	490	16 860
Instituts d'éducation motrice (IEM)	1	35	0	0	1	35	140	7 454
Jardins d'enfants spécialisés	0	0	0	0	0	0	6	140
Etablissements pour jeunes déficients sensoriels ⁽¹⁾	0	0	1	28	1	28	113	7 012
Etablissements expérimentaux	0	0	0	0	0	0	83	863
Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés	0	0	0	0	0	0	17	181
Etablissements d'accueil temporaire	0	0	0	0	0	0	32	242
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ⁽²⁾	8	174	7	179	15	353	1 693	51 208
Centres Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) ⁽³⁾	1		1		2		468	
Centres Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ⁽³⁾	1		1		2		338	
Taux d'équipement								
en places dans les établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) pour 1 000 habitants de moins de 20 ans ⁽⁴⁾	5,4		3,9		4,6		6,8	
en places dans les SESSAD pour 1 000 habitants de moins de 20 ans ⁽⁴⁾	5,3		4,7		5,0		3,3	

⁽¹⁾ Rassemble trois types d'établissements : ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs et pour déficients auditifs et visuels

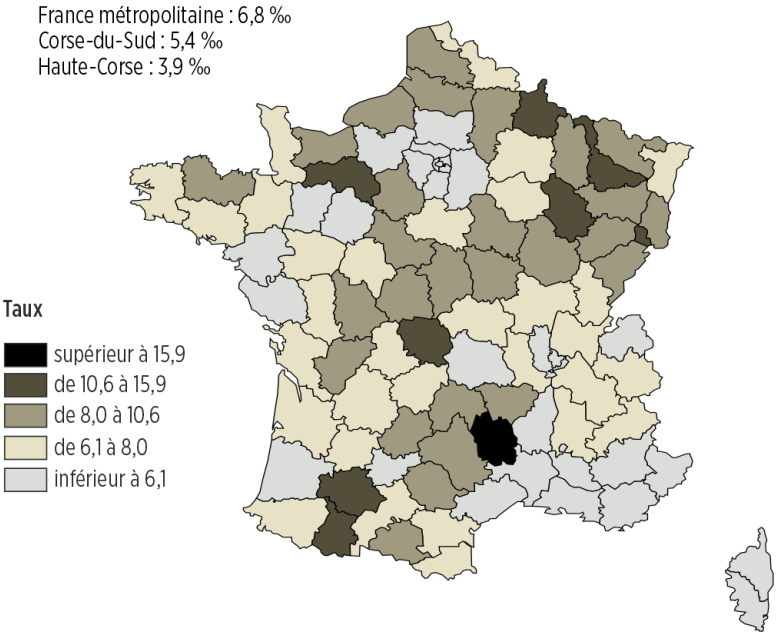
⁽²⁾ Services autonomes et services rattachés à un établissement

⁽³⁾ Les capacités ne sont pas mentionnées car ces structures fonctionnent en files actives

⁽⁴⁾ Y compris accueil temporaire

Sources : DREES, Finess ; Insee, estimation de population 2021

► Taux d'équipement en places dans les établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) pour 1 000 habitants de moins de 20 ans par département au 31/12/2020



Sources : DREES, Finess ; Insee, estimation de population 2021

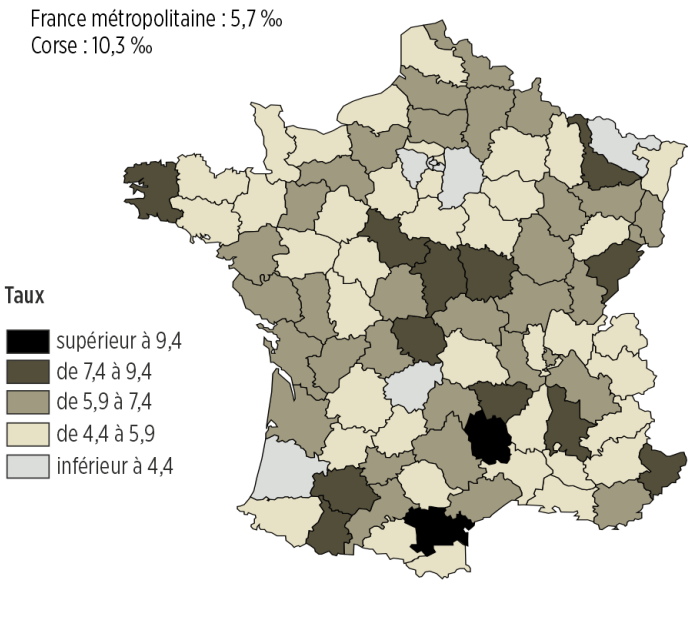
7.3 L'accompagnement des personnes handicapées

► Bénéficiaires en situation de handicap (données brutes)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
AAH au 31/12/2020 ⁽¹⁾ (en nombre)	3 545	4 689	8 234	1 193 146
Evolution sur un an	2,8	1,7	2,2	1,3
Part dans les 20 à 64 ans (en %)	4,0	4,5	4,3	3,3
PCH et ACTP au 31/12/2019 (en nombre)	nd	nd	3 568	372 529
Evolution sur un an	nd	nd	0,7	3,4
Part dans la population totale (en %)	nd	nd	10,3	5,7
PCH (en nombre)	nd	nd	2 743	320 082
Part des moins de 60 ans	nd	nd	64,8	73,4
ACTP (en nombre)	nd	nd	825	52 447
Part des moins de 60 ans	nd	nd	47,1	61,6

⁽¹⁾ La répartition est faite selon le département de la caisse de gestion
Sources : DREES, enquête aide sociale, ISD ; Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2020, au 01/01/2021 ; DGCS

► Taux de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP par département au 31/12/2019



Sources : DREES, enquête aide sociale, ISD ; Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2020, au 01/01/2021 ; DGCS

► Catégorie des établissements d'aide sociale à l'enfance (ASE) au 31/12/2020 (en places)

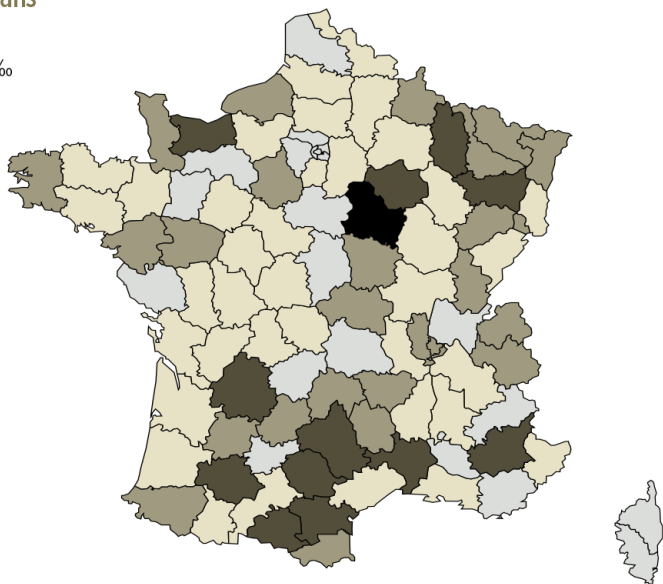
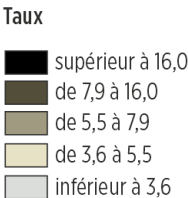
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre de places d'accueil mère-enfant (EAME)	0	20	20	5 133
Nombre de places en pouponnières à caractère social	0	18	18	875
Nombre de places en foyers de l'enfance	0	0	0	11 641
Nombre de places en maisons d'enfants à caractère social (MECS)	12	82	94	57 471
Nombre de places en structures intermédiaires de placement social	0	0	0	1 409
Nombre de places en lieux de vie et d'accueil	13	0	13	2 942
Nombre de places en villages d'enfants	0	0	0	1 654
Nombre de places en centres de placement familial socio éducatif (CPFSE)	0	0	0	12 287
Total	25	120	145	93 412
Nombre de places en établissement d'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans	0,7	3,0	2,0	5,0

► Enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) au 31/12/2020

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE)	nd	nd	531	193 265
dont mesures judiciaires de placements	nd	nd	310	136 204
Nombre de placements directs par un juge	nd	nd	56	13 733
Nombre d'actions éducatives à domicile (AED)	nd	nd	206	50 372
Nombre d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO)	nd	nd	611	114 229
Nombre de mesures d'ASE (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans au 31/12/2020	nd	nd	1,2	1,1

► Nombre de places en établissement d'aide sociale à l'enfance par département pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans

France métropolitaine : 5,0 %
Corse-du-Sud : 0,7 %
Haute-Corse : 3,0 %



Sources : DREES, Finess, enquête Aide sociale ; DREETS ; Insee, estimation de population 2021

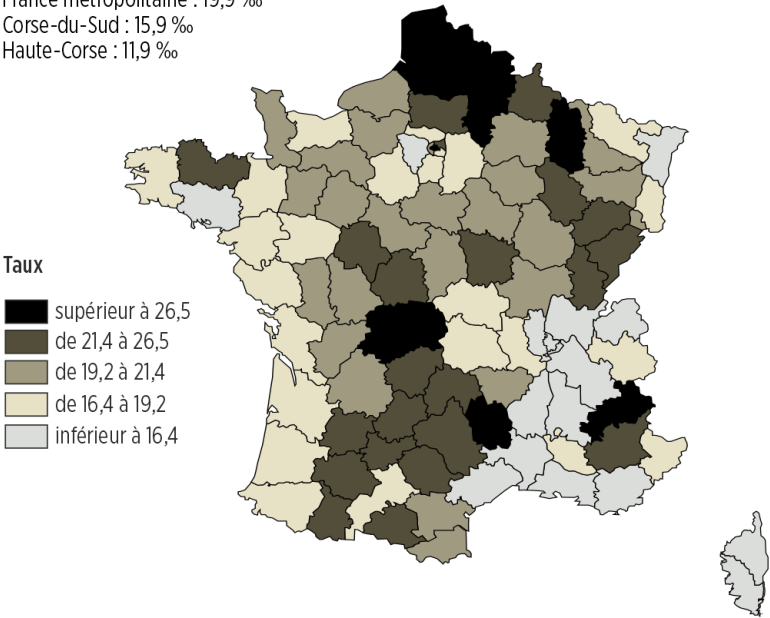
► Capacité d'accueil pour les personnes âgées selon la catégorie d'établissement au 31/12/2020

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
EHPAD				
Nombre d'établissements	14	15	29	7 434
Nombre total de places installées	865	1 070	1 935	608 842
Dont places en accueil temporaire (1)	28	16	44	13 356
Dont places en accueil de jour (5)	0	6	6	11 737
Taux d'équipement en places dans les EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus	43,1	51,0	47,2	96,9
Résidence autonomie				
Nombre d'établissements	0	0	0	2 286
Nombre total de places installées	0	0	0	119 908
Unités de soins de longue durée (USLD) (3)				
Nombre d'USLD	3	3	6	583
Nombre de lits	130	60	190	30 165
Centre de jour pour personnes âgées				
Nombre d'établissements	2	0	2	286
Nombre total de places installées	27	0	27	3 663
Dont places en accueil temporaire	27	0	27	2 082
Autres établissements pour personnes âgées (2)				
Nombre d'établissements	1	0	1	283
Nombre total de places installées	24	0	24	6 030
Dont places en accueil temporaire (1)	0	0	0	1 022
Dont places en accueil de jour (5)	0	0	0	84
Services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIAD + SPASAD)				
Nombre de services (4)	6	3	9	2 095
Nombre de places	317	249	596	125 290
Taux d'équipement en places dans les services de soins infirmiers à domicile pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (SSIAD + SPASAD)	15,9	11,9	13,9	19,9
Taux d'équipement en lits médicalisés (6) pour personnes âgées pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus	50,1	53,6	51,9	99,7

⁽¹⁾ Y compris accueil de jour
⁽²⁾ Y compris établissements expérimentaux pour personnes âgées
⁽³⁾ Source SAE - Activité réalisée : Soins de longue durée (SLD)
⁽⁴⁾ Services autonomes et services rattachés à un établissement (y compris les équipes mobiles Alzheimer)
⁽⁵⁾ Y compris accueil temporaire
⁽⁶⁾ Lits d'EHPAD et lits de soins de longue durée
Sources : DREES, Finess, ISD ; Insee, estimation de population 2021

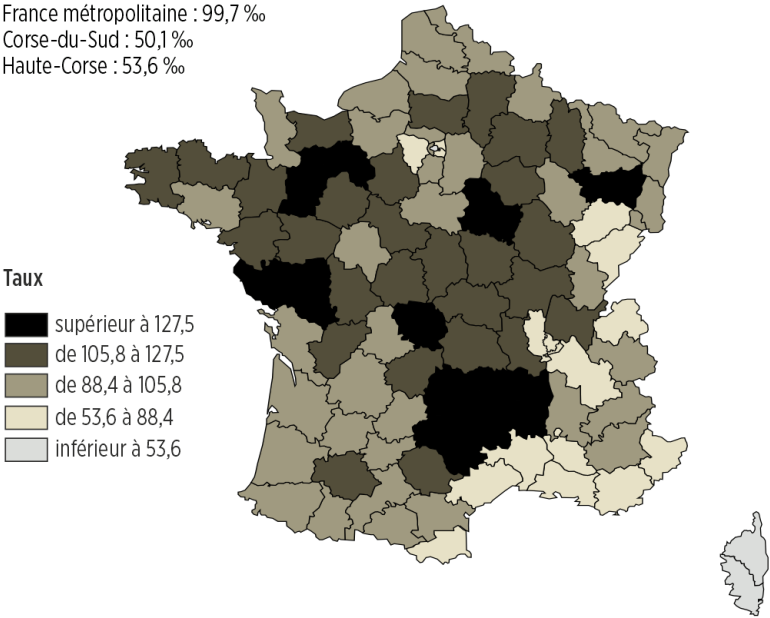
► Taux d'équipement en places de services de soins infirmiers à domicile par département au 31/12/2020 (pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus)

France métropolitaine : 19,9 ‰
Corse-du-Sud : 15,9 ‰
Haute-Corse : 11,9 ‰



► Taux d'équipement en lits médicalisés pour personnes âgées par département au 31/12/2020 (pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus)

France métropolitaine : 99,7 ‰
Corse-du-Sud : 50,1 ‰
Haute-Corse : 53,6 ‰



► Aides sociales aux personnes âgées au 31/12/2020

	Corse	France métropolitaine
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)		
Bénéficiaires	10 802	1 284 826
Evolution sur un an	+4,2	-1,4
APA en établissement (en nombre)	1 865	532 516
Part de femmes (en %)	76,9	76,1
APA à domicile (en nombre)	8 937	752 310
Part de femmes (en %)	75,5	71,5
Part dans les 65 ans ou plus	10,4	4,9
Part dans les 75 ans ou plus	18,9	9,2
Part des classés GIR 1 ou 2	24,1	20,0
L'aide sociale à l'hébergement (ASH)		
EHPAD	623	95 612
Maison de retraite non EHPAD	0	2 388
Résidences-autonomie	97	6 990
Unités de soins de longue durée	163	6 733
Type d'établissement inconnu	0	581
Total	883	112 304
ACTP et PCH		
ACTP versée aux plus de 60 ans ou plus	422	19 601
PCH versée aux plus de 60 ans ou plus	1 024	91 339
Autres aides sociales aux personnes âgées		
Aides ménagères	19	14 762
Accueil chez des particuliers	12	1 487

Source : DREES, Enquête Aide sociale

► Accompagnement des personnes majeures sous protection juridique au 31/12/2021

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre de services tutélaires				
dont mesures judiciaires de placements	17	5	22	nd
Nombre de placements directs par un juge	2	0	2	nd
Nombre d'actions éducatives à domicile (AED)	0	2	2	nd
Répartition par type de gestion du nombre de mesures				
Nombre de placements directs par un juge	0	616	616	nd
Nombre d'actions éducatives à domicile (AED)	544	126	670	nd

Source : DreetS

► Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) au 31/12/2021

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre de services	1	1	2	nd
Nombre de mesures	21	10	31	nd

Source : DreetS

8.

Logement
et hébergement

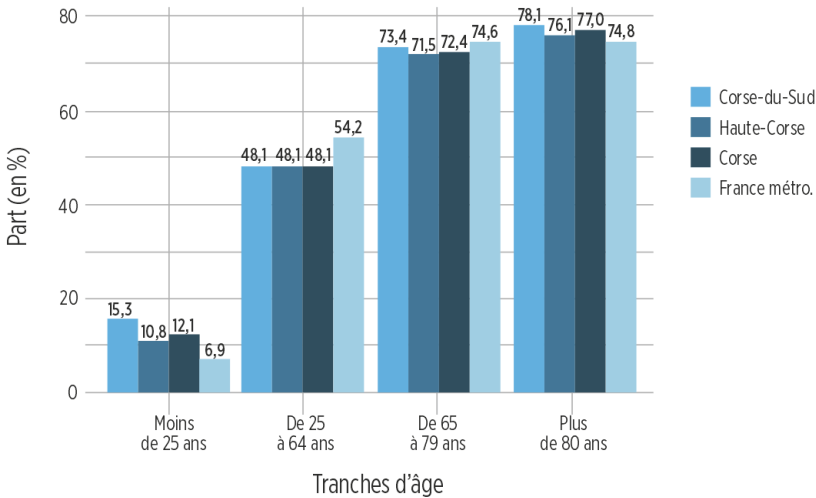
Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

► Catégorie de logement et statut d'occupation au 01/01/2019 (données brutes, en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Total (en nombre)	122 005	133 540	255 545	35 580 943
Evolution	+ 1,2	+ 1,1	+ 1,1	+ 0,8
Résidences principales	57,4	61,0	59,2	82,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	39,9	35,7	37,7	9,8
Logements vacants	2,7	3,3	3,1	8,1
Statut d'occupation des résidences principales				
Propriétaires	56,1	54,5	55,3	57,6
Locataires	38,3	40,7	39,6	40,2
Logés gratuitement	5,6	4,8	5,1	2,2
Logements sur-occupés (1) en 2019	5,7	5,6	5,6	4,7
Loyer moyen en €/m² de surface habitable au 01/01/2021	5,96	5,37	5,63	5,48

((1) Résidence principale hors studio d'une personne
Sources : Insee, Recensement de la population 2019 ; SDED, RPLS

► Part des propriétaires par tranche d'âge (en %)

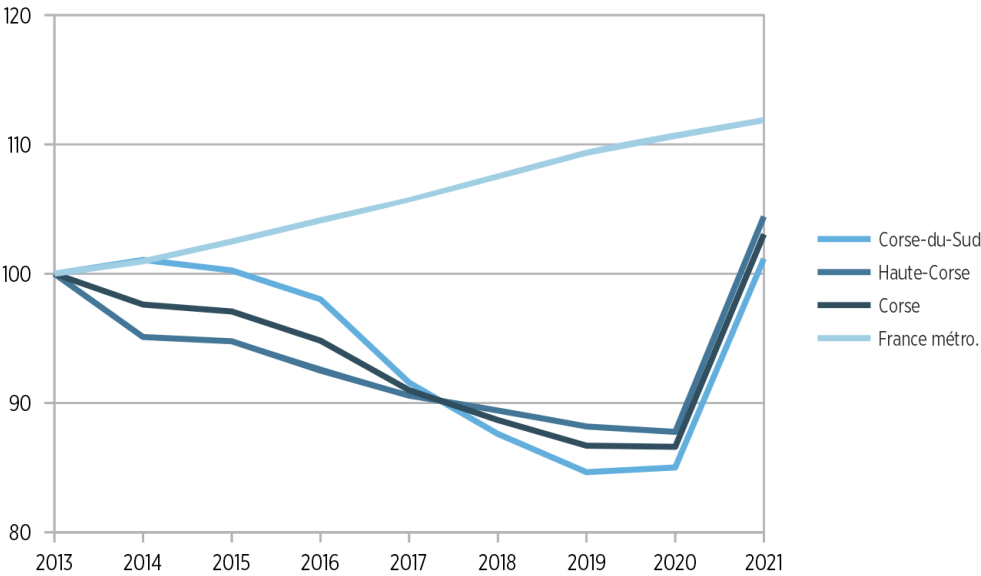


► Logements du parc locatif des bailleurs sociaux au 01/01/2019 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Total (en nombre)	6 327	9 126	15 453	5 129 898
Evolution sur un an	+ 1,2	+ 4,4	+ 3,1	+ 1,1
Loués	93,3	86,0	89,0	89,0
Vacants	2,9	2,0	2,4	2,7
Vides	1,6	3,4	2,7	2,4
Pris en charge par une association	0,9	6,9	4,4	1,3
Occupés avec ou sans contrepartie financière	1,3	0,5	0,8	2,8
Non conventionnée des SEM	0,0	1,2	0,7	1,8
Taux de vacance (1) total	3,0	2,0	2,6	2,9
Taux de vacance supérieur à trois mois	2,2	0,6	1,2	1,6
Taux de mobilité (2)	4,4	4,9	4,7	7,5
Nombre de logements sociaux	6 327	9 014	15 341	5 038 864
Part de logements sociaux dans les résidences principales	9,0	11,1	10,1	17,3
Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants	389	483	439	772

(1) Taux de vacance : logements vacants/logements loués et vacants
(2) Taux de mobilité : emménagements/logements proposés à la location depuis un an ou plus
Source : SDES, RPLS

► Evolution du nombre de logements sociaux en Corse (base 100 au 01/01/2013)



► Recours au droit au logement (Dalo) en 2020(1) (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Total (2)	269	130	399	96 294
Evolution sur un an (en %)	- 21,6	- 29,0	- 24,1	- 10,8
Recours non examinés	11	2	13	1 112
Recours avec décision	258	128	386	95 182
Dont favorables (2)	103	67	170	34 680
Dont rejets (explicites)	136	45	181	53 390
Dont sans objet	18	12	30	5 552
Recours « logement » reçus	269	130	399	89 158
Recours non examinés	11	2	13	1 084
Recours « logement » avec décision	258	128	386	88 074
Dont favorables logement (prioritaires et urgents)	103	67	170	30 602
Dont rejets (explicites)	136	45	181	50 793
Dont sans objet	18	12	30	5 206
Dont réorientation recours logement vers hébergement	1	4	5	1 472
Nombre de recours « hébergements » reçus	0	0	0	7 136
Recours non examinés	0	0	0	28
Recours « hébergement » avec décision	0	0	0	7 108
Dont favorables hébergement (prioritaires et devant être accueillis)	0	0	0	4 078
Dont rejets explicites	0	0	0	2 597
Dont sans objet	0	0	0	346
Dont recours logement réorientés hébergement (appel)	1	4	5	1 472

(1) La baisse observée en 2020 est liée au contexte de la crise sanitaire. En particulier, les délais des recours DALO ont été suspendus durant plusieurs mois.

(2) Dans la synthèse, les décisions favorables correspondent à la somme des décisions favorables logement, des décisions favorables hébergement et des réorientations des recours logement vers l'hébergement.

Source : Infocentre Dalo (outil national du Ministère de la cohésion des territoires)

► Capacité d'accueil des établissements pour adultes et familles en difficulté au 31/12/2020
(données brutes, en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Hébergement social				
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	98	89	187	43 826
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)	0	0	0	42 187
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale	45	23	69	52 929
Centres provisoires d'hébergement	0	0	0	8 869
Logement accompagné				
Maisons relais - Pensions de famille	0	55	55	18 633
Autres résidences sociales	62	0	62	100 010
Foyers de jeunes travailleurs (FJT) (1)	29	0	29	50 233
Foyers de travailleurs migrants (FTM) (1)	259	0	259	35 981
Nombre de places d'hébergement (2)				
dont urgences	45	41	86	52 525
dont stabilisation	0	0	0	7 819
dont insertion	98	71	169	36 037
Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes (3)	1	1	1	2

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale
(2) En CHRS et Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale
(3) Nombre de places d'hébergement pour 1 000 habitants de 20 ans ou plus
Sources : DREES, Finess ; Insee, RP exploitation complémentaire, estimations de population 2021 ; DREETS ; DGCS

9.

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

► Population et logement sociaux dans les QPV par département en 2018 (données brutes)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Quartiers prioritaires (en nombre)	3	2	5	1 296
Population	3 674	11 488	15 162	4 829 250
Evolution 2018/2013 (en %)	- 4,4	10,1	6,2	- 0,6
Part dans la population totale (en %)	2,3	6,4	4,5	7,4
Logements sociaux (en nombre)	807	3 055	3 862	1 449 761
Part dans l'ensemble des logements sociaux (en %)	12,7	33,9	26,4	28,8

(1) Population estimée à partir du Recensement de la population 2018.
(2) Données au 01/01/2021.
Champ : QPV de France métropolitaine, découpage géographique au 14/09/2015
Sources : Insee, Recensement de la population 2018 ; SDES, RPLS

► Population et logement sociaux dans les QPV en 2018 (données brutes)

	Corse du sud			Haute corse	
	Pifano	Salines	Les jardins de l'Empereur	Quartier Sud	Centre Ancien
Population ⁽¹⁾	797	1 927	950	8 144	3 344
Moins de 25 ans (en %)	46,2	31,3	35,1	25,6	25,9
Nationalité étrangère (en %)	23,6	17,7	29,3	16,8	13
Logements sociaux ⁽²⁾ (en nombre)	299	609	s (3)	3 242	40
Part des logements sociaux (en %)	> 95	67,4	s	91,8	< 5

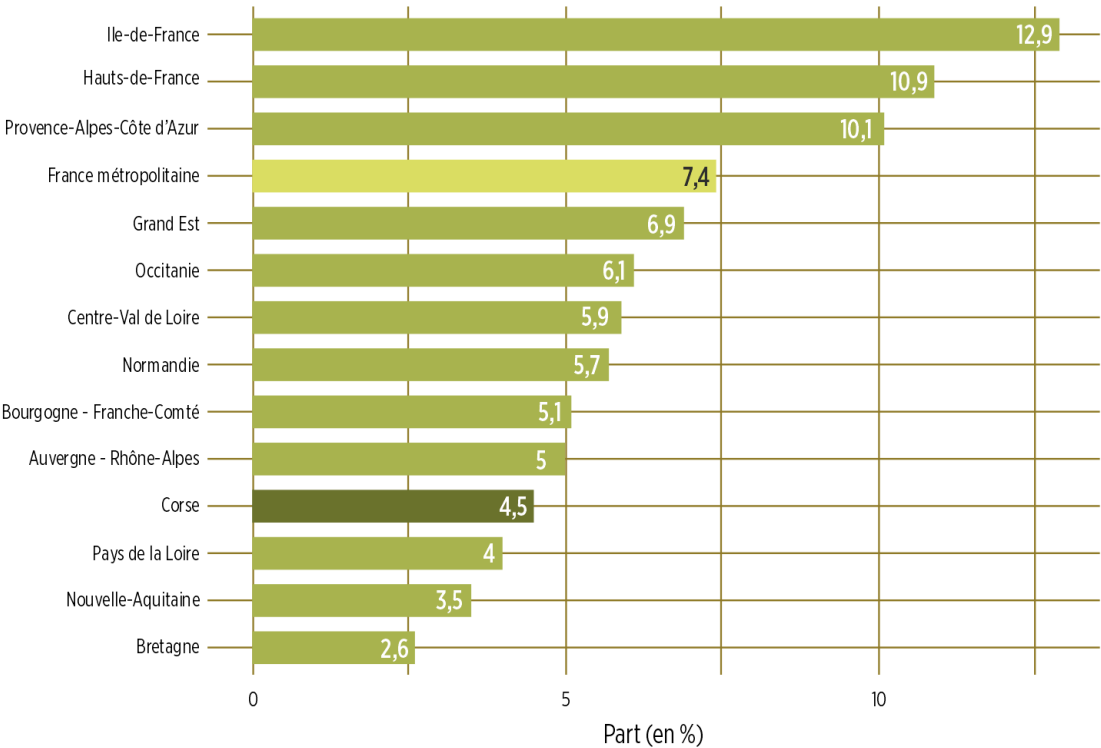
(1) Population estimée à partir du Recensement de la population 2018.
(2) Données au 01/01/2021.
s : secret statistique
Champ : QPV de France métropolitaine, découpage géographique au 14/09/2015
Sources : Insee, Recensement de la population 2018 ; SDES, RPLS

► Niveau de vie dans les QPV et en Corse en 2019

	Corse du sud			Haute corse		
	Pifano	Salines	Les jardins de l'Empereur	Quartier Sud	Centre Ancien	Corse
Médiane (en €)	13 360	16 450	15 650	14 430	17 500	20 950
1er décile (en €)	9 550	9 850	10 570	9 080	8 290	10 730
9ème décile (en €)	20 270	26 450	25 570	23 750	36 250	38 020
Rapport interdécile	2,1	2,7	2,4	2,6	4,4	3,5
Taux de pauvreté (en%)	45,3	26,7	62,1	38,8	34,2	18

Champ : ensemble de ménages fiscaux ordinaires (exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution : prison, foyer, maison de retraite...); QPV de France métropolitaine, découpage géographique au 14/09/2015.
Sources : Insee-Dgfiip-Cnaf-CCMSA, fichier localisé social et fiscal

► Part de la population en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) par région en France métropolitaine en 2018



Champ : QPV de France métropolitaine, découpage géographique au 14/09/2015
Sources : Insee, Recensement de la population 2018 ; SDES, RPLS

9.2 Les bénéficiaires

des prestations CAF

► **Caractéristiques des bénéficiaires des prestations légales versées par des CAF dans les QPV au 31/12/2020** (données brutes, en %)

	Corse du sud			Haute corse			
	Pifano	Salines	Les jardins de l'Empereur	Quartier Sud	Centre Ancien	Corse	France métro.
Allocataires (en nbre)	211	502	169	2 355	556	3 793	1 588 275
dont non étudiants de moins de 25 ans	2,8	4,8	7,1	3,5	7,6	4,4	6,6
Isolés sans enfants	37,0	55,4	30,2	63,2	65,3	59,5	49,8
Mono-parentaux	9,0	19,9	20,7	16,1	13,7	16,1	19,2
Couples sans enfants	15,6	4,8	6,5	8,2	6,1	7,8	6,9
Couples avec enfant(s)	38,4	19,9	42,6	12,5	14,9	16,6	24,1
dont ceux avec au moins 3 enfants à charge	19,9	8,8	17,2	3,8	3,2	5,9	10,6
Personnes couvertes (en nombre)	555	1 017	464	4 063	946	7 045	3 540 904
Enfants couverts par au moins 1 prestation (en nombre)	235	386	211	1 227	279	2 338	1 495 555
Enfants de moins de 3 ans	10,2	11,7	23,2	12,7	13,6	13,3	14,5
Enfants de 3 à moins de 6 ans	10,6	15,0	17,5	14,6	11,1	14,1	15,3
Enfants de 6 à moins de 11 ans	20,9	28,2	25,6	23,4	25,4	24,4	26,0
Enfants de 11 à moins de 15 ans	31,5	19,4	16,6	21,5	23,7	22,0	19,7
Enfants de 15 à moins de 18 ans	12,8	14,2	10,0	15,0	15,1	14,2	13,4
Enfants de 18 à moins de 25 ans	14,0	11,4	7,1	12,8	11,1	12,0	11,2

Source : Cnaf

► **Prestations légales versées aux allocataires par les CAF dans les QPV au 31/12/2020** (données brutes, en nombre)

	Corse du sud			Haute corse			
	Pifano	Salines	Les jardins de l'Empereur	Quartier Sud	Centre Ancien	Corse	France métro.
Aide au logement	149	340	91	1 661	323	2 564	1 098 992
Aide personnalisée au logement	nd	299	nd	1 573	54	1 926	800 531
AAH	28	111	13	550	90	792	175 973
Prime d'activité	48	178	67	582	164	1 039	496 055
RSA socle	17	50	25	329	97	518	399 638

(1) nd : non disponible

Champ : QPV de France métropolitaine, découpage géographique au 14/09/2015

Source : Cnaf

9.3 Les bénéficiaires
de l'assurance maladie

► Caractéristiques des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie dans les QPV
au 01/01/2021 (données brutes, en %)

	Corse du sud			Haute corse			
	Pifano	Salines	Les jardins de l'Empereur	Quartier Sud	Centre Ancien	Corse	France métr.
Population couverte (en nbre)	824	1 585	782	6 599	1 813	11 603	4 711 820
Hommes	49,6	46,8	50,1	46,3	51,0	47,6	49,7
Femmes	50,4	53,2	49,9	53,7	49,0	52,4	50,3
Agés de moins de 18 ans	23,7	21,1	25,3	16,9	13,8	18,1	26,2
Agés de 18 à moins de 25 ans	11,7	8,5	7,8	7,0	7,4	7,7	9,8
Agés de 25 à moins de 50 ans	27,5	29,4	35,3	27,5	34,4	29,4	33,8
Agés de 50 à moins de 60 ans	13,5	15,0	12,3	15,7	14,8	15,0	11,5
Agés de 60 à moins de 75 ans	17,5	16,8	12,3	20,7	19,5	19,2	12,5
Agés de 75 ans ou plus	6,2	9,3	7,0	12,1	10,2	10,7	6,0

Source : Cnaf

► Caractéristiques des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) dans les QPV
au 01/01/2021 (données brutes, en %)

	Corse du sud			Haute corse	
	Pifano	Salines	Les jardins de l'Empereur	Quartier Sud	Centre Ancien
Population couverte	85	173	62	1 104	162
Hommes	47,1	46,8	51,6	43,5	49,4
Femmes	52,9	53,2	48,4	56,5	50,6
Agés de moins de 18 ans	nd ⁽¹⁾	39,3	nd	39,9	31,5
Agés de 18 à moins de 25 ans	nd	11,0	nd	7,5	8,0
Agés de 25 à moins de 50 ans	nd	31,8	nd	29,4	37,7
Agés de 50 à moins de 60 ans	nd	12,1	nd	14,4	11,1
Agés de 60 ou plus	nd	5,8	nd	8,7	11,7

(1) nd : non disponible

Champ : QPV de France métropolitaine, découpage géographique au 14/09/2015

Source : Cnaf

9.4 Les demandeurs d'emploi

► Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C résidant en QPV au 31/12/2021 (données brutes)

	Corse du sud			Haute corse	
	Pifano	Salines	Les jardins de l'Empereur	Quartier Sud	Centre Ancien
Total (en nombre)	nd ⁽¹⁾	137	nd	487	138
Taux d'emploi des 15 à 64 ans (en %)	46,8	50,9	62,1	45,6	65,0
Part des femmes (en %)	nd	48,9	nd	51,5	52,9
Part des moins de 25 ans (en %)	nd	19,7	nd	16,6	13,8
Part des 50 ans ou plus (en %)	nd	19,7	nd	25,5	29,7
Part des inscrits depuis 1 an ou plus (en %)	nd	31,4	nd	34,7	38,4
Part d'étrangers (en %)	nd	15,3	nd	21,6	18,1
Part dont le niveau de formation est inférieur au CAP-BEP (en %)	nd	22,6	nd	23,4	16,7
Part dont le niveau de formation est supérieur au bac (en %)	nd	10,9	nd	14,8	42,0

(1) nd : non disponible

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) ; Insee, Recensement de la population 2018

9.5 Les établissements

► Etablissements selon la taille et le secteur d'activité dans les QPV au 31/12/2019 (en %)

	Corse du sud			Haute corse	
	Pifano	Salines	Les jardins de l'Empereur	Quartier Sud	Centre Ancien
Total (en nombre)	44	nd ⁽¹⁾	48	nd	351
0 salarié	97,7	nd	95,8	nd	85,5
1 à 49 salariés	2,3	nd	4,2	nd	14,5
50 salariés ou plus	0,0	nd	0,0	nd	0,0
Industrie	2,3	nd	6,2	nd	9,1
Construction	54,5	nd	29,2	nd	15,4
Commerce, transport, hébergement et restauration	18,2	nd	22,9	nd	25,7
Services aux entreprises	11,4	nd	27,1	nd	29,6
Services aux particuliers	13,6	nd	14,6	nd	20,2

(1) nd : non disponible

Champ : établissements du champ marchand non agricole, hors activités des organisations associatives ; QPV de France métropolitaine, découpage géographique au 14/09/2015.

Source : Insee, REE

10.

Missions de la DREETS

Corse
Haute-Corse
Corse-du-Sud

► La DREETS est organisée en 3 pôles :

PÔLE T

Missions

Le Pôle T (Travail) est chargé de l'application de la politique du travail. Il a pour vocation d'améliorer la qualité du travail et des relations sociales sur le territoire régional, à travers 3 missions centrales :

- assurer l'effectivité du droit du travail dans les entreprises (conseil et contrôle du respect de la législation et de la réglementation du travail),
- assurer la protection des salariés (favoriser l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés, mettre en œuvre les politiques de santé au travail, lutter contre le travail illégal...),
- développer le dialogue social territorial et dans les entreprises (veiller à la représentation du personnel, prévenir et gérer les conflits collectifs du travail dans les entreprises...).

Exemples d'actions/interventions menées*

- 1073 interventions de l'inspection du travail en Corse en 2022
 - dont : 354 interventions de prévention des risques d'accident du travail (chutes de hauteur, amiante, SEVESO...) et d'égalité professionnelle
 - dont : 490 interventions travail illégal/ fraude détachement
- Suites aux contrôles en 2022 :
 - 800 lettres d'observations
 - 82 décisions de mise en demeure
 - 49 amendes administratives pour un montant total de 195 100 €
 - 26 procédures pénales
 - 3 013 demandes de renseignements en droit du travail traitées

PÔLE C

Missions

Le Pôle C (Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie) a pour mission de garantir la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs sur le territoire régional.

Son activité s'organise autour de 3 missions :

- assurer la régulation concurrentielle des marchés (lutte contre les pratiques anti-concurrentielles et les contrefaçons),
- veiller à la loyauté des marchés (lutte contre les méthodes de vente préjudiciables au marché...) et garantir la fiabilité des outils de mesure (métrologie),
- garantir la sécurité du consommateur dans le domaine alimentaire, industriel et les prestations de service.

Exemples d'actions/interventions menées*

- 725 visites réalisées par les agents CCRF (pôle C et services CCRF des DDETSPP) dans la région,
- 195 journées agents consacrées à la veille concurrentielle dans la commande publique,
- 44 injonctions administratives dressées,
- 48 dossiers pénaux et amendes administratives prononcées.

PÔLE 3E-S

Missions

Le Pôle 3E-S (Entreprises, Emploi, Economie - Solidarités) a en charge le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle et sociale.

Son activité se décline en 9 missions principales :

- valoriser les ressources humaines, la compétitivité et l'innovation en vue de développer l'activité économique et l'emploi, anticiper et accompagner les mutations économiques,

- développer la formation professionnelle et gérer les titres professionnels des ministères sociaux,
- assurer la certification des professions sociales et paramédicales,
- assurer le contrôle de la réglementation de la formation professionnelle,
- assurer le déploiement et la gestion des programmes du FSE+,
- accompagner les demandeurs d'emploi et les personnes les plus exposées au risque d'exclusion du marché du travail,
- animer et piloter des politiques régionales de cohésion sociale dans les domaines de la protection des personnes vulnérables, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire, de l'accès à l'hébergement et au logement, de l'intégration des primoarrivants, de la réduction des inégalités sociales et territoriales, de la prévention, la lutte contre les discriminations et la politique de la ville,
- réaliser des missions d'inspection et de contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux.

Vous trouverez l'ensemble des indicateurs relatifs aux dispositifs portés par le pôle 3E-S en matière d'emploi et de politique de l'emploi ou accompagnement des populations dans les chapitres 2 (ie. travailleurs handicapés ou détachés...) et chapitre 4 (ie. PEC, CIE, IAE, apprentissage, CEJ, activité partielle...) chapitres 7 et 8 (accueil et accompagnement des personnes âgées, handicapées ou jeunes et logement hébergement...)

En outre, vous pourrez consulter ci-après les principales actions ou interventions réalisées dans les champs économie, emploi, solidarité, contrôle et formation professionnelle :

Economie:

- **Le plan France Relance** : apporte un soutien financier aux entreprises à hauteur de **4,288 M€** répartis entre la relocalisation (972 K€), l'industrie du futur (516 K€) et le plan aéronautique (2,8 M€).
- **Le dispositif d'investissements « Territoires d'industrie »** : 19 dossiers ont été retenus pour un montant de subventions octroyées de **6,28 M€**.
- **Le plan France 2030** : les lauréats ont bénéficié d'une enveloppe d'aide de 10,04 M€ pour l'année 2022.
- **Anticipation et accompagnement des mutations économiques** : EDEC (Engagements de développement des emplois et des compétences) : 160 096 € ont été engagés dans le cadre du CPER (Contrat de plan Etat région). Au total, ce sont plus de 80 entreprises et environ 270 salariés qui ont bénéficié de ces EDEC. L'EDEC hors CPER, d'un montant de 129 000 € permet le développement de l'emploi dans les structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS).
- **PCRH** : cette prestation de conseils en ressources humaines s'adresse avant tout aux TPE. En 2022, 248 jours d'accompagnement ont bénéficié à 51 entreprises réparties sur l'ensemble de la région.
- **DLA** (Dispositif local d'accompagnement) – subvention 2022 : 89 534 €. C'est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois. Dans ce cadre, 59 structures ont bénéficié d'un accompagnement individuel ou collectif et 1 669 emplois ont été sauvegardés ou créés.

➔ **Transco (dispositif transition collective)** : une enveloppe globale de 746 948 € est gérée par la DREETS. Au 31 décembre 2022, 4 dossiers ont pu être réalisés.

➔ **L'information et l'accompagnement des entreprises** : en 2022, 87 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé, principalement dans les secteurs de l'agroalimentaire, du numérique ou de l'industrie.

➔ **La médiation des entreprises** : en 2022, les 3 dossiers instruits en Corse ont porté sur des litiges relatifs aux délais de paiement client-fournisseur et à une dette de loyers entre une société et une structure commerciale.

Emploi et insertion :

➔ **L'insertion professionnelle des jeunes** : la DREETS, principal financeur des Missions Locales, a subventionné le fonctionnement du réseau en 2022 pour un montant de **3,4 M€**.

Ces structures mettent en œuvre, notamment pour le compte de l'État, différents dispositifs d'accompagnement : PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), l'obligation de formation pour les mineurs décrocheurs et, depuis le 1er mars 2022, le Contrat Engagement Jeune (CEJ).

➔ **Jeunes en rupture** : conformément aux objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et afin de ne laisser aucun jeune sans solution, la DREETS a publié un appel à projet régional visant à financer des projets proposant, en articulation avec les missions locales, un accompagnement de ces jeunes vers une insertion durable en prenant en compte leurs difficultés spécifiques. Pour ce faire, la DREETS dispose d'une enveloppe financière s'élevant à **540 000€ dont 420 000€ pour des actions axées sur l'accompagnement professionnel, 70 500€ pour l'accès ou le maintien d'un logement et 48 500 € pour des solutions de mobilité**. Un projet visant à mettre en place un processus de repérage, de détection et d'accompagnement des jeunes en rupture souffrant de handicaps cognitifs, et plus particulièrement de troubles du spectre autistique (TSA) est mis en œuvre entre novembre 2022 et octobre 2024. La DREETS subventionne ce projet pour un montant total de 403 000 euros.

➔ **PRITH (Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés)** : au total, pour 2022, la DREETS a mobilisé une enveloppe totale de plus de 142 000€ au titre du PRITH.

➔ **IAE : insertion par l'activité économique** : **6 442 326 €** ont permis de financer les 37 structures d'IAE. En 2022, le nombre de personnes en CDDI en cours au dernier jour du mois a varié entre 750 et 787. La durée moyenne d'un CDDI a oscillé entre 6,1 et 7,3 mois. Par ailleurs, une enveloppe de 87 890€ a été répartie entre les deux DREETS-PP au titre du **fonds départemental de l'insertion** permettant ainsi d'apporter une aide supplémentaire aux structures qui en ont le plus besoin pour l'acquisition de matériel informatique ou bureautique, outillage ou voiture...

➔ **Contrats aidés** : en 2022, 4 396 632 € ont été engagés et 2 284 396€ ont été consommés, permettant à 542 personnes de bénéficier d'un contrat aidé, dont 293 en PEC CAE et 276 en PEC CIE.

Solidarité et Cohésion sociale :

➔ 4 projets « **Accueil pour tous** » financés pour un montant de 294 000 €.

➔ 6 projets accompagnés « **1000 premiers jours en Corse** » pour un montant de 87 911 €.

➔ 5 points conseil budget labélisés pour un montant de 75 000 €.

➔ 1 dispositif expérimental hébergement grands marginaux 382 000€ pour 20 places. Actuellement, 18 personnes y sont accueillies.

➔ 55 places « **un chez soi d'abord** » financées par la DREETS à hauteur de 390 930 €. Sur ces 55 places, 53 sont occupées. La liste d'attente confirme que le dispositif sera saturé dès le début de l'année 2023.

➔ Nombre d'appels 115 : 11 075 (2021).

➔ Nombre d'attributions de logements sociaux en faveur des ménages se déclarant « sans abri ou en habitat de fortune » : 25.

➔ Nombre d'attributions de logements sociaux en faveur des ménages hébergés : 40.

➔ Nombre de créations de places d'intermédiation locative : 57 pour un montant de 88 308 € en 2022, soit 135 375 € pour leur financement en 2023.

➔ Nombre de contrats d'intégration républicaine : 157.

➔ Nombre de pupilles de l'Etat : 1 en suivi et 3 naissances sous X ayant donné lieu à adoption.

➔ Nombre d'EPL (Etablissement public local d'enseignement) inscrits dans le dispositif Ouvrir l'école aux parents : 5 établissements, 57 parents accueillis et montant DREETS de 8 250 €.

Compétences professionnelles

➔ **La certification professionnelle** : en 2022, la DREETS a instruit et accordé 16 nouvelles demandes d'agrément et a prorogé 3 agréments. A ce jour, 97 agréments sont en cours et bénéficient à 14 organismes de formation répartis sur le territoire. 84 sessions d'examen se sont tenues sur l'année 2022.

➔ Dans le champ du sanitaire et social, la DREETS a tenu 21 jurys qui ont diplômé 366 candidats et 12 commissions régionales d'autorisation d'exercice et de la Fonction Publique Hospitalière qui ont examiné 90 dossiers.

➔ **La formation professionnelle** : les crédits du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) signé avec la Collectivité de Corse auront permis d'investir un peu plus de 9 millions d'euros sur le territoire en 2022 (en additionnalité des 12 millions d'euros investis chaque année par la Collectivité de Corse) pour contribuer à l'effort de formation des publics les plus éloignés de l'emploi. En 2022, 3 251 personnes dont 29% de jeunes de moins de 30 ans ont pu accéder à une formation financée par la Collectivité de Corse, Pôle emploi ou via leur Opérateur de Compétences (OPCO). Ce chiffre est en augmentation de 3% par rapport à 2021. Par ailleurs, 1 667 personnes ont mobilisé leur CPF autonome (non abondé par Pôle emploi), chiffre en baisse de 18% par rapport à 2021. Le même constat de plus faible mobilisation est observé au niveau national (- 12%).

➔ **Le Fonds Social Européen (FSE) : Budget 2021-2027 : 5,1M€**. 6 projets ont reçu un avis favorable en répondant à un appel à projet dont l'objet est d'assurer l'insertion vers l'emploi des publics les plus défavorisés (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes, ...) sur le territoire de Corse. Au total sur les années 2021 et 2022, ces opérations devraient bénéficier à près de 1 700 personnes.

➔ Nombre d'organismes de formation actifs au 05/12 2022 : 371.

➔ Nombre de déclarations d'activité pour 2022 : 131 DA.

1. POPULATION

Une distinction est faite parmi les Français entre les Français de naissance (y compris par réintégration) et les Français par acquisition (personnes devenues françaises par naturalisation, mariage, déclaration ou à leur majorité). Les individus qui résident en France et qui n'ont pas la nationalité française constituent la population étrangère. Un étranger peut acquérir la nationalité française au cours de sa vie, en fonction des possibilités offertes par la législation. Il devient alors français par acquisition. Parmi les étrangers se trouvant en France au moment du recensement, seuls ont été recensés ceux qui ont leur résidence permanente en France et ceux qui y travaillent ou y étudient (travailleurs permanents, stagiaires, étudiants, ainsi que leur famille le cas échéant), à l'exception des travailleurs saisonniers et des travailleurs frontaliers. Ne sont recensés ni les touristes ni toute personne faisant en France un séjour de courte durée.

Les actifs comprennent les personnes qui ont un emploi (y compris celles en apprentissage ou en stage rémunéré), aussi appelés actifs occupés, ainsi que les chômeurs. Les chômeurs au sens du recensement de la population sont d'une part les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

La population active occupée (ou population active ayant un emploi) au sens du recensement de la population, comprend les personnes qui déclarent exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel, aider une personne dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, être chômeur tout en exerçant une activité réduite, être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

La notion de statut ne s'applique qu'à la population active ayant un emploi. Elle permet, pour l'ensemble des actifs ayant un emploi, de distinguer de manière systématique les personnes à leur compte des salariés et, au sein de ceux-ci, ceux qui travaillent respectivement dans les secteurs privé, public ou semi-public :

Salariés : salariés du secteur privé, salariés de la Fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière), salariés des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale. **Non-salariés** : indépendants sans salarié, employeurs et aides familiaux.

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. Il peut être calculé pour une classe d'individus (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Les jeunes inactifs ou au chômage de 16 à 29 ans (JIC) ne sont ni « actifs ayant un emploi », ni « élèves, étudiants, stagiaires » selon leur

déclaration au recensement de la population. Ils ne correspondent pas exactement aux « NEET », qui sont les personnes ni en emploi, ni en études, ni en formation, définis au niveau national grâce à l'enquête Emploi (pour en savoir plus). En effet, le recensement ne permet ni de repérer certaines personnes en formation (parfois déclarées inactives ou au chômage), ni de définir le chômage au sens du Bureau international du travail.

2. EMPLOI

Les estimations trimestrielles déterminent l'emploi salarié en fin de trimestre, au lieu de travail. Elles sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acosse et la Dares. Plus précisément, l'Acosse traite le champ privé hors intérim. L'Insee gère les données de la fonction publique, de la MSA, ainsi que les déclarations d'emploi des particuliers employeurs. Enfin, les données sur l'intérim sont traitées par la Dares. Depuis le 1er trimestre 2018, le champ est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié. Désormais, sont ajoutés les salariés des services non marchands, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les mouvements de main-d'œuvre (MMO) recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (CDD, CDI), la durée des contrats et les motifs de rupture (démissions, licenciements économiques, etc.). Depuis le 3e trimestre 2015, les données sur les MMO sont établies à partir de la Déclaration sociale nominative (DSN). Elle vise à remplacer un grand nombre de déclarations administratives réalisées par les entreprises, dont celles portant sur les mouvements de main-d'œuvre (DMMO et EMMO).

La Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire préalable à l'embauche qui traduit une intention d'embauche à très court terme. L'employeur doit l'adresser à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA) selon le régime dont il relève, au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche, et ce, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Cette obligation est valable pour l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif dès lors qu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (Contrat unique d'insertion, etc.). La DPAE permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Les séries d'intérim à l'établissement utilisateur sont plus pertinentes que celles localisées à l'agence d'intérim pour observer l'intérim au niveau régional puisqu'elles permettent de localiser précisément le salarié intérimaire à son lieu de travail. Depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques de l'intérim.

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) concerne tous les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé ainsi que les établissements publics à caractère industriel ou commercial (Epic) de 20 salariés ou plus. Les établissements soumis à l'OETH peuvent s'en acquitter suivant différentes modalités qui peuvent se combiner entre elles : l'emploi direct de personnes handicapées, bénéficiaires de l'OETH (travailleur ayant obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, victime d'accident de travail ou de maladie professionnelle, titulaire d'une pension d'invalidité, bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés, ancien militaire et assimilé, sapeur-pompier volontaire victime d'accident ou de maladie imputable au service). L'accueil de stagiaires de la formation professionnelle (alternance), ou de stages prescrits par Pôle emploi (préparation opérationnelle à l'emploi), et depuis 2016, l'accueil de personnes handicapées dans le cadre d'une période de mise en situation en milieu professionnel. La signature de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail et, depuis 2016, le recours aux travailleurs indépendants handicapés. La signature d'un accord collectif de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement agréé, prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés.

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, qu'elle ait acquis ou non la nationalité française. La qualité d'immigré est permanente. Cette définition se distingue de celle d'étranger : personne n'ayant pas la nationalité française, mais qui peut être née en France.

Le détachement est le fait pour un employeur établi à l'étranger de faire travailler en France ses salariés pour un objet défini et une durée limitée. Le détachement de salariés peut prendre différentes formes : le détachement dans le cadre de l'exécution d'un contrat de prestations de services transnationales entre deux entreprises, le détachement dans le cadre d'une mobilité intra-groupe, le détachement dans le cadre d'une mise à disposition de salariés au titre du travail temporaire.

L'économie sociale et solidaire rassemble des entreprises ayant un fonctionnement collectif et démocratique se fixant un but autre que la seule rentabilité de leurs activités économiques. Elles suivent un projet fixé par leurs membres, porté par des valeurs sociales, environnementales et de solidarité. Elles répondent à un besoin local et leurs emplois sont implantés sur un territoire d'action. Son périmètre couvre quatre familles traditionnelles : coopératives, mutuelles, associations et fondations.

3. MARCHÉ DU TRAVAIL

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active totale (personnes en emploi et au chômage).

Au niveau national, c'est l'enquête Emploi qui permet de mesurer le chômage sur la base de la définition établie par le Bureau international du travail (BIT). Est considérée comme chômeur, toute personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois critères au moment de l'enquête : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence), être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours, et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

La Statistique du marché du travail (SMT) est une source statistique

exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné. Les demandeurs d'emploi sont présentés selon un regroupement en cinq catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en Contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (exemples : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

4. POLITIQUE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELATIONS DU TRAVAIL

L'alternance comprend deux types de contrats. Dans le cadre de la formation initiale, le contrat en alternance s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et relève essentiellement du secteur marchand. Le contrat de professionnalisation s'inscrit dans le cadre de la formation continue. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, ainsi qu'aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou d'un CUI.

Les contrats aidés sont des contrats subventionnés par l'Etat, qui ont pour objectif de favoriser l'embauche et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi. Les pouvoirs publics définissent chaque année les modalités de leur mise en œuvre : public visé, crédits alloués et objectifs d'embauches. Ils reposent sur un mécanisme d'aides financières à l'employeur. Deux types de contrats aidés sont disponibles : les parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non-marchand (employeurs publics et associations). Début 2018, les PEC se sont substitués aux contrats uniques d'insertion-contracts d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Les contrats uniques d'insertion – contrats initiatives emploi (CUI-CIE), dans le secteur marchand.

L'insertion par l'activité économique (IAE) est une politique qui a pour objectif d'aider les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles à se réinsérer progressivement sur le marché du travail. Cet accompagnement renforcé se fait par le biais de contrats de travail spécifiques dans le cadre de 4 types de structures spécialisées comme les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI) ou les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

L'aide exceptionnelle aux contrats en alternance (AEA) est attribuée aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation pour les contrats conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 et au titre de la première année d'exécution du contrat à hauteur de : 5 000 euros maximum pour un salarié de moins de dix-huit ans et 8 000 euros maximum pour un salarié d'au moins dix-huit ans. Cette mesure a été prolongée pour tous les contrats conclus entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2022, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises.

Le Contrat d'engagement jeune (CEJ) s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune 1 solution » mis en place en juillet 2020. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de travailleur handicapé) qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur depuis le 1er mars 2022, le CEJ propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé dans un cadre exigeant avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la garantie jeune (GJ). Il est mis en œuvre par les missions locales et Pôle emploi.

Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) permet d'assurer aux salariés dont le licenciement pour motif économique est envisagé dans une entreprise de moins de 1 000 salariés ou dans un établissement (quel que soit son effectif) en redressement ou liquidation judiciaire, un ensemble de mesures leur permettant de retrouver au plus vite du travail.

L'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (ACRE) est l'une des mesures du dispositif d'appui à l'initiative économique gérée par le ministère en charge de l'Emploi au bénéfice de demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes, personnes en difficulté. Il vise à faciliter tant la structuration des projets de création ou de reprise d'entreprise que le développement des activités ainsi créées, sous forme individuelle ou en société.

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic. Depuis le début de la crise sanitaire, les modalités de recours à l'activité partielle, l'indemnisation des salariés, et le montant de l'allocation versée aux entreprises utilisatrices sont régulièrement aménagées pour s'adapter à la conjoncture du marché du travail.

La rupture conventionnelle est une procédure qui permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie. Cette rupture résulte d'une convention signée par les parties au contrat, c'est-à-dire l'employeur et le salarié.

Dans le système français de sécurité sociale, est considéré comme accident de travail tout accident provoquant une lésion corporelle ou psychique, quelle qu'en soit la cause, survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. Il ne doit pas être confondu avec l'accident de trajet, dont les conséquences sont différentes. Les accidents considérés sont ceux qui ont engendré un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès. L'importance de l'exposition est restituée à partir de deux indicateurs : le taux de fréquence qui correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures salariées et l'indice de gravité qui correspond au taux moyen d'incapacité partielle permanente avec (IPP) par million d'heures salariées.

La maladie professionnelle est une atteinte à la santé qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine, contractés au cours du travail. Elles sont déclarées auprès des caisses d'assurance maladie. La grande majorité des maladies professionnelles reconnues est constituée de cas de troubles musculo-squelettiques (TMS). L'exposition aux TMS est

également restituée à partir du taux de fréquence et de l'indice de gravité.

5. ACTIVITE ECONOMIQUE

Le Produit intérieur brut (PIB) est ce que produit l'économie d'un pays. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), moins les subventions sur les produits.

Le PIB en volume (ou « réel ») est la valeur du PIB ne tenant pas compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation : on dit qu'il est « à prix constants ». Le PIB en valeur (ou « nominal ») est le PIB en volume augmenté ou diminué des variations de prix : on dit qu'il est « à prix courants ».

Ses évolutions d'une année sur l'autre sont donc la résultante d'un double effet : un « effet volume » dû à l'augmentation réelle de la richesse et un « effet prix » dû à l'inflation.

Les Produits intérieurs bruts régionaux (PIBR) sont établis en base 2014 en cohérence avec les comptes nationaux, en conformité avec le Système Européen des Comptes 2010.

La valeur ajoutée est la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite « consommations intermédiaires ».

Une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres, ou une personne physique, qui en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. C'est l'unité principale enregistrée dans Sirene. Cette définition ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise considérée comme une unité statistique. Les bases de stocks au 31 décembre 2020 sont constituées à partir du Répertoire des entreprises et des établissements (REE) en novembre 2021.

La notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen et correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Les données, issues du répertoire Sirene de l'Insee, incluent les demandes d'immatriculation sous le statut de micro-entrepreneur (appelé « auto-entrepreneur » jusqu'en décembre 2014).

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation qui correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à des cessations et toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Les liquidations suite à une défaillance ne représentent qu'une partie de l'ensemble des cessations d'entreprises, variable avec le temps et les secteurs d'activité.

Le particulier employeur (PE) emploie un salarié à son domicile privé pour des travaux familiaux ou ménagers : garde d'enfants ou d'une personne dépendante, ménage, petits travaux de jardinage, soutien scolaire.

6. REVENU PAUVRETE

Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale. Sont exclus des ménages fiscaux : les ménages constitués de personnes non fiscalement indépendantes, comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge (ménages de leur(s) parent(s) dans le cas des étudiants) ; les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention...) ; les sans-abri.

Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets d'impôts directs.

Le niveau de vie s'obtient en divisant le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Celui-ci est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En Europe, on privilégie en général le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Le Revenu de solidarité active (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée).

La prime d'activité est un complément de revenus d'activité entrée en vigueur en 2016 et s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

L'Allocation de solidarité spécifique (ASS), instituée en 1984, est une

allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

7. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS

L'accueil des adultes handicapés :

- Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) accueillent des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants, notamment avec la poursuite de traitements et de rééducation d'entretien.

- Les foyers d'accueil médicalisés (FAM) ont pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées voire des polyhandicapés, qui ne peuvent exercer une activité professionnelle.

- Les foyers d'hébergement ont pour principal but d'héberger des travailleurs handicapés en provenance des Etablissements ou services d'aide par le travail (Esat), d'entreprises adaptées ou encore du milieu ordinaire.

- Les foyers occupationnels ou foyers de vie sont destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler, mais qui ont une certaine autonomie physique ou intellectuelle.

- Les foyers d'accueil polyvalent ont été créés pour répertorier les foyers d'hébergement qui proposent à la fois de l'internat, des activités occupationnelles et de la prise en charge médicalisée. Les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) sont censés remplacer les FAM, alors que les établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM) devraient remplacer les foyers de vie, les foyers d'hébergement et les foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés. Des établissements d'accueil temporaire ainsi que des établissements expérimentaux accueillent également des adultes handicapés. Les services d'accompagnement comprennent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social (Samsah). Ils concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie ainsi que de leurs activités sociales.

L'accueil des enfants handicapés :

- Les instituts médico-éducatifs (IME) s'adressent aux enfants atteints de déficience à prédominance intellectuelle et proposent une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée. Les enfants polyhandicapés, présentant un handicap grave à expressions multiples associant déficiences motrices et déficiences mentales qui entraînent une restriction de leur autonomie, nécessitent une assistance constante pour les actes de la vie quotidienne. Ils sont accueillis et suivis par les établissements pour enfants polyhandicapés.

- Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) accueillent des enfants présentant des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Leur objectif est de favoriser le retour à un dispositif éducatif ordinaire ou adapté.

- Les instituts d'éducation motrice (IEM) accueillent des enfants et

- Les instituts d'éducation motrice (IEM) accueillent des enfants et adolescents atteints d'infirmité motrice à l'exclusion des malades atteints simultanément de troubles moteurs et de troubles psychiques caractérisés. L'accueil en IEM peut faire suite à un séjour dans un centre de traumatologie ou de réadaptation fonctionnelle.

- Les établissements pour jeunes déficients sensoriels accompagnent des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans un établissement d'enseignement ordinaire ou adapté. Cet établissement leur assure par conséquent des soins et une éducation spécialisée. Il existe aussi des jardins d'enfants spécialisés, des établissements d'accueil temporaire, des foyers d'hébergement pour enfants et adolescents, ainsi que des établissements expérimentaux pour les enfants handicapés.

- Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) interviennent au sein des différents lieux de vie de l'enfant (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance, centre de loisirs). Ils apportent un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.

- Les Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) accueillent des enfants et adolescents présentant des troubles psychiques nécessitant un accompagnement ponctuel ou régulier. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.

- Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans et sont souvent installés dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres centres accueillant de jeunes enfants. Les CAMSP peuvent être polyvalents ou spécialisés dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) s'adresse aux personnes handicapées âgées de plus de 20 ans ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une pension d'invalidité ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50 % si la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap. L'AAH est versée par les Caisses d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide en nature versée par les Conseils départementaux aux personnes handicapées reconnues éligibles par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Elle vise à financer les besoins en aides humaines, aides techniques et matérielles ou aides animalières. Elle remplace l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), mais les personnes admises au bénéfice de l'ACTP avant 2006 peuvent continuer à la percevoir, tant qu'elles en remplissent les conditions d'attribution et qu'elles en expriment le choix, à chaque renouvellement des droits.

La protection de l'enfance :

- Les établissements d'accueil mère-enfant (EAME) sont conçus pour éviter les abandons d'enfants, ces établissements ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfants de moins de trois ans, qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. La durée de la prise en charge est de 6 mois

renouvelable (maximum 3 ans). L'hébergement au centre permet aux mères de bénéficier pendant leur séjour d'une formation professionnelle adaptée, de rechercher ou d'exercer un emploi.

- Les pouponnières à caractère social proposent un service de garde jour et nuit d'enfants de moins de trois ans accomplis qui ne peuvent ni rester au sein de leur famille ni bénéficier d'un placement familial surveillé. L'état de santé des enfants ne doit pas nécessiter de soins médicaux.

- Les foyers de l'enfance hébergent, à tout moment, tout mineur en situation difficile nécessitant une aide d'urgence. Ces lieux d'observation et d'évaluation permettent de préparer une orientation du mineur (retour à la famille, placement en famille d'accueil, placement en établissement, adoption).

- Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont les héritières des orphelinats. Elles accueillent des enfants et des adolescents dont les familles ne peuvent assumer la charge et l'éducation à la suite de difficultés momentanées ou durables.

Les structures intermédiaires de placement social :

- Les lieux de vie et d'accueil offrent une prise en charge de type familial à des jeunes en grande difficulté. Ils constituent le milieu de vie habituel des jeunes et des permanents éducatifs.

- Les villages d'enfants prennent en charge des frères et sœurs dans un cadre de type familial avec des éducateurs familiaux qui s'occupent, chacun, en particulier d'une ou de deux fratries.

- Les Centres de Placements Familiaux Sociaux Éducatif (CPFSE) sont les centres destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, les enfants adressés par l'Aide Sociale à l'enfance (ASE), qui sont retirés de leurs familles parce qu'ils se trouvaient en danger ou en risque de danger dans leur famille.

- L'Aide sociale à l'enfance (ASE) tient compte des dépenses pour les enfants placés, y compris les frais inhérents à ce placement, et également des mesures d'aide éducative. Les enfants confiés à l'ASE sont en situation de danger. Le placement se fait sur demande de la famille, du président du Conseil départemental ou du juge des enfants. Il existe plusieurs types de mesures administratives de placement.

- Les placements directs, contrairement aux mesures administratives de placement, sont des mesures judiciaires de placement décrétées par le juge des enfants. Ce dernier fixe les modalités et les mesures liées à cette décision, comme le placement au titre de l'assistante éducative, le retrait partiel ou total de l'autorité parentale, la tutelle d'État, le droit de visite des parents, la décharge des frais d'entretien et d'éducation de l'enfant, etc. Dans cette situation, l'enfant est totalement retiré de son milieu familial pendant deux ans maximum (renouvelable si les parents présentent des difficultés éducatives graves, sévères et continues). C'est donc une mesure exceptionnelle.

- L'action éducative à domicile (AED) permet à certaines familles, dans le cadre de la protection de l'enfance, la mise en place de mesures pour améliorer les relations parents / enfants. Elle est attribuée, sous certaines conditions, notamment au père ou la mère lorsque la santé la sécurité, l'entretien ou l'éducation de leur enfant le nécessitent. Cette aide peut prendre plusieurs formes (accompagnement par un technicien, soutien matériel ou éducatif, exceptionnellement aides financières).

- L'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) est une mesure judiciaire civile (ordonnée par le Juge des Enfants) au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants d'une même famille. Elle consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée variable (de 6 mois à 2 ans, renouvelable jusqu'aux 18 ans de l'enfant).

L'accueil des personnes âgées :

- Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Ils s'adressent à des personnes généralement âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.

- Les résidences autonomie (anciennement « logements-foyers ») sont des établissements proposant un accueil en logement regroupé aux personnes âgées, assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif.

- Les établissements de soins de longue durée (USLD) sont des établissements rattachés à des hôpitaux qui assurent un hébergement de longue durée aux personnes âgées dépendantes dont l'état de santé nécessite des soins médicaux lourds et une surveillance médicale constante.

- Les centres de jour (ou Centres d'accueil de Jour - CAJ) accueillent à la journée (ou à la demi-journée) des personnes âgées dépendantes ou atteintes de la maladie d'Alzheimer avec l'objectif de maintenir l'autonomie et la socialisation. Ils leur permettent une poursuite de leur vie à domicile, de renouer les contacts sociaux mais aussi de soulager les aidants et les familles. Ils les font participer à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire.

- Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ils contribuent à accompagner les personnes à leur domicile. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie. Elles se font sur prescription médicale.

- Les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) sont des services assurant à la fois les missions d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et celles d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile. Ils proposent à la fois des soins infirmiers et des prestations d'aide à domicile.

Les aides sociales aux personnes âgées :

- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) permet de prendre en charge les besoins essentiels des personnes âgées de 60 ans ou plus qui ne peuvent pas le faire elles-mêmes du fait de leur état physique ou mental, par manque total ou partiel d'autonomie. Pour mesurer le degré de perte d'autonomie des demandeurs par les besoins d'aides pour accomplir les différents actes essentiels de la vie quotidienne un classement est fait du GIR 1 (personnes les plus dépendantes) au GIR 6 (les moins dépendantes). Seules les personnes relevant du GIR 1 à 4 peuvent prétendre à l'APA. Celle-ci est versée par les Conseils départementaux aux bénéficiaires vivant à leur domicile ou résidant en établissement.

- L'aide sociale à l'hébergement (ASH) est accordée par les départements aux personnes de plus de 65 ans (ou plus de 60 ans en cas d'incapacité au travail), en perte d'autonomie ou en risque de perte d'autonomie, résidant en France et sous conditions de ressources.

L'ASH peut être accordée pour un hébergement en établissement (résidence-autonomie, en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unité de soins de longue durée (USLD) ou chez des particuliers.

L'accompagnement des personnes majeures sous protection juridique :

- La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de pourvoir seule à ses intérêts, grâce à l'aide d'un tuteur qui peut le représenter dans les actes de la vie civile.

- Les personnes majeures sous protection juridique sont des personnes majeures ayant besoin d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile, du fait de l'altération de leurs facultés mentales, ou lorsque leurs facultés corporelles sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté, et pour qui toute autre mesure de protection moins contraignante (curatelle, sauvegarde de justice) serait insuffisante. La loi du 5 mars 2007 a organisé et réglementé l'activité des tuteurs désormais dénommés mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM). La loi a distingué les personnes morales (établissements et services sociaux et médico-sociaux dotés d'une personnalité morale comme les associations tutélaires) des personnes physiques (trois types de mandataire : les mandataires individuels, les préposés d'établissements sanitaires ou médico-socials sont des MJPM exerçant leurs missions au sein d'un établissement sanitaire ou d'un établissement médico-social qui hébergent des majeurs, les délégués d'une association tutélaire).

Lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour couvrir les besoins des enfants, une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) peut être mise en place. Elle permet de rétablir une bonne gestion des prestations familiales dans l'intérêt et pour les besoins de l'enfant. Il s'agit d'accompagner les parents dans la protection des besoins de leurs enfants (logement, santé, éducation et entretien). L'objectif de la mesure est d'intervenir au plus vite pour apprendre à la famille un savoir-faire mais aussi pour éviter que leur situation financière et morale s'aggrave.

8. LOGEMENT ET HEBERGEMENT

Les résidences principales sont les logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages. Les logements occasionnels sont les logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). Les résidences secondaires sont des logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées. Les logements vacants sont des logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location, déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement très vétuste).

Le statut d'occupation du logement définit la situation juridique du ménage concernant l'occupation de sa résidence principale. On

distingue trois statuts principaux : propriétaire : s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ; locataire : s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent ; logé gratuitement : s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer.

Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, communautés religieuses, etc.) ne sont pas considérés comme des logements. Les logements de fonction sont, quant à eux, considérés comme des logements.

Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), créé au 1er janvier 2011, remplace l'Enquête sur le parc locatif social (EPLS) par la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Le Service des données et études statistiques (SDES) gère cette enquête obligatoire.

Le Droit au Logement Opposable (Dalo) instauré par la loi du 5 mars 2007 reconnaît un droit au logement décent et indépendant aux personnes (résidant en France de façon stable et régulière) qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un tel logement ou s'y maintenir. Une commission départementale, appelée aussi commission de médiation, reconnaît le caractère prioritaire et urgent des besoins de logement des personnes qui sont : dépourvues de logement, c'est-à-dire sans domicile fixe ou hébergées par une autre personne, menacées d'expulsion sans possibilité de relogement ou hébergées dans une structure d'hébergement ou logées dans un logement temporaire en attendant un logement définitif ou logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ou logées dans un local manifestement sur-occupé ou non décent, à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou de présenter elles-mêmes un handicap ou demandeurs de logement locatif social depuis un délai anormalement long (délai supérieur à un délai fixé par le préfet).

Le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) est un répertoire national géré par le Ministère des affaires sociales et de la santé. Il constitue la référence en matière d'inventaire des structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs. Il est mis en œuvre et maintenu par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Il assure l'immatriculation des établissements et entités juridiques porteurs d'une autorisation ou d'un agrément. Les données sont actualisées au quotidien en fonction des modifications effectuées au niveau territorial (ARS, Drees).

L'hébergement social :

- Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale de l'État. Ils ont pour mission d'héberger et d'accompagner des personnes ou des familles connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

- Les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles. Ils sont partie prenante du Dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ils assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et administratif des

demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), puis de leur éventuel recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

- Les centres d'accueil non conventionnés sont des centres d'hébergement qui ne sont ni conventionnés au titre de l'aide sociale de l'État, ni conventionnés au titre de l'aide sociale départementale. Ils relèvent plutôt de l'initiative caritative, paroissiale, communale, etc.

- Les Centres provisoires d'hébergement (CPH) sont des CHRS destinés spécifiquement aux réfugiés statutaires, c'est-à-dire dont le statut de réfugié a été reconnu par l'OFPRA.

Le logement accompagné :

- Les maisons relais constituent une modalité particulière de résidence sociale, destinée à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire. Elles accueillent ainsi des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, mais sans relever de structures d'insertion de type CHRS.

- Les autres résidences sociales constituent une catégorie spécifique de logements-foyers destinés au logement collectif, à titre de résidence principale, de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés et des locaux communs affectés à la vie collective. Les résidences sociales ont vocation à accueillir des publics très diversifiés tels que les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, etc.

- Les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ont pour mission d'accueillir des jeunes en stage, en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle. Ils proposent un hébergement temporaire comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective.

- Les Foyers de travailleurs migrants (FTM) ont pour mission d'accueillir des travailleurs migrants isolés pour une durée indéterminée (avec contrat de location). Elles comportent généralement des locaux privatifs meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective.

Les places d'hébergement :

- L'hébergement d'insertion vise à permettre à toute personne ou famille de retrouver à terme son autonomie. Il suppose l'élaboration d'un projet évolutif, individualisé, basé sur un diagnostic et l'évaluation de la situation de la personne ou de la famille.

- L'hébergement d'urgence répond à une nécessité de mise à l'abri immédiate. Il se caractérise par une durée d'hébergement la plus courte possible.

- L'hébergement de stabilisation permet à la personne de se poser, de reprendre des forces et de commencer, à son rythme, à faire émerger un projet, même si ce projet n'est pas susceptible de mener à court terme à une complète autonomie. Il vise à prendre en considération les besoins spécifiques de publics en très grande difficulté sociale.

9. LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires d'intervention du ministère de la ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

L'identification des QPV a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee issues de la source Revenus fiscaux localisés de 2011.

En métropole, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. La Corse en compte six : les jardins de l'Empereur, Pifano et les Salines en Corse-du-Sud et quartier sud et centre ancien en Haute-Corse.

Mise en place le 1er novembre 2019, la complémentaire santé solidaire (CSS) est un dispositif de couverture complémentaire en faveur des

personnes modestes, issu de la fusion de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). En gagnant en lisibilité, le dispositif unifié cherche à inciter au recours à une complémentaire santé et ainsi à favoriser l'accès aux soins des personnes les plus modestes.

AAH : Allocation aux adultes handicapés
 Accre : Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise
 ACI : Atelier et chantier d'insertion
 Acoss : Agence centrale des organismes de sécurité sociale
 ACTP : Allocation compensatrice pour une tierce personne
 AED : Action éducative à domicile
 AEMO : Action éducative en milieu ouvert
 AI : Association intermédiaire
 APA : Allocation personnalisée d'autonomie
 ASE : Aide sociale à l'enfance
 ASH : Aide sociale à l'hébergement
 ASP : Agence de services et de paiements
 Aspa : Allocation de solidarité aux personnes âgées
 ASS : Allocation spécifique de solidarité
 ASV : Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
 Assedic : Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
 BEP : Brevet d'études professionnelles
 BEPC : Brevet d'études du premier cycle
 BIT : Bureau international du travail
 Cada : Centres d'accueil de demandeurs d'asile
 CAF : Caisse d'allocations familiales
 CAJ : Centres d'accueil de jour
 CAMSP : Centres d'Action Médico-Sociale Précoce
 CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
 CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
 CDD : Contrat à durée déterminée
 CDDI : Contrat à durée déterminée d'insertion
 CDI : Contrat à durée indéterminée
 CHRS : Centres d'hébergement et de réinsertion sociale
 CMPP : Centres médico-psycho-pédagogiques
 CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire
 Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales
 Cnam : Caisse nationale de l'assurance maladie
 Cnam-TS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
 Cnav : Caisse nationale d'assurance vieillesse
 CNDSTI : Caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants
 CSE : Comité social et économique
 CSP : Contrat de sécurisation professionnelle
 CSS : Complémentaire santé solidaire
 CUI : Contrat unique d'insertion
 CUI-CAE : Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement dans l'emploi
 CUI-CIE : Contrat unique d'insertion-Contrat initiative emploi
 CVS : Corrigé des variations saisonnières
 CVS-CJO : Corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrables
 Dalo : Droit au logement opposable
 Dares : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques
 DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.
 DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
 DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

DGEFP : Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle
 DGfip : Direction générale des finances publiques
 DPAE : Déclaration préalable à l'embauche
 Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
 Dreets : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
 DSN : Déclaration sociale nominative
 EAM : Etablissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées
 EAME : Etablissements d'accueil mère-enfant
 EANM : Etablissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées
 EHPAD : Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 EI : Entreprise d'insertion
 Estel : Estimations d'emploi localisées
 ETP : Equivalent temps plein
 ETT : Entreprise de travail temporaire
 ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion
 FAM : Foyers d'accueil médicalisés
 Fiben : Fichier bancaire des entreprises
 Filosofi : Fichier localisé social et fiscal
 Finess : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
 FJT : Foyers de jeunes travailleurs
 Flores : Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié
 FSV : Fonds solidarité vieillesse
 GIR : Groupe iso-ressources
 IAE : Insertion par l'activité économique
 Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
 IEM : Instituts d'éducation motrice
 IME : Instituts médico-éducatifs
 IPP : Incapacité partielle permanente
 ISD : Indicateurs sociaux départementaux
 Itep : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques
 JIC : Jeunes inactifs ou au chômage de 16 à 29 ans
 MAS : Maisons d'accueil spécialisées
 MECS : Maisons d'enfants à caractère social
 MJAGBF : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
 MJPM : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
 MMO : Mouvement de main-d'œuvre
 MSA : Mutualité sociale agricole
 OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
 Opc : Organisme paritaire collecteur agréé
 Pacea : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
 PCH : Prestation de compensation du handicap
 PCS : Professions et catégories socioprofessionnelles
 PE : Particulier employeur
 PEC : Parcours emploi compétences
 PIB : Produit intérieur brut
 QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville
 REE : Répertoire des entreprises et établissements
 RPLS : Répertoire du parc locatif social



DREETS de Corse - 2 chemin de Loretto - 20 180 AJACCIO cedex 1 - Corse.dreets.gouv.fr
Directeur de publication Isabel DE-MOURA
Conception Agence Corse Horizon
L'essentiel de la Dreets Corse Édition 2022 (Juillet 2023)